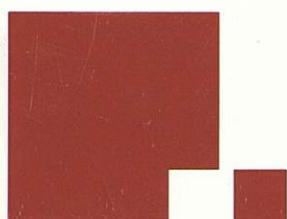


# COMPAGNIE BANCAIRE

exercice 1971



# COMPAGNIE BANCAIRE

Société Anonyme au capital de  
183 779 400 francs  
Régie par les articles 118 à 150 de la loi  
sur les Sociétés Commerciales

Registre du commerce : Paris 59 B 5207  
L.B.F. 470  
Numéro INSEE : 833 75 116 0055 T

25 avenue Kléber - Paris 16

exercice 1971

---

*conseil de surveillance*

M. Jacques de FOUCHIER  
PRÉSIDENT

M. Jacques BRUNET  
VICE-PRÉSIDENT

M. François BLOCH-LAINÉ

M. Pierre de BONVOISIN

M. Jacques BURIN des ROZIERES

M. Amaury de CAZANOVE

M. Jacques FERRONNIÈRE

M. Louis-Charles de FOUCHIER

M. Robert LABBÉ

M. Christian de LAVARÈNE

M. Jean MAXIME-ROBERT

M. Jean REYRE

---

*collège des censeurs*

M. Jean FORGEOT

M. Lucien HARTOG

M. Jean PATEY

M. Marcel WIRIATH

---

*commissaire du gouvernement*

M. Aimé TEYSSIER d'ORFEUIL

---

*directoire*

M. Pierre BESSE  
PRÉSIDENT

M. Claude GRUSON

M. Raymond MATHÉLY

M. Boris MÉRA

M. Hubert de NONNEVILLE

---

*direction*

M. Edmond COURTOIS *Directeur*

M. Michel FÉTIZON *Directeur et Secrétaire général*

M. Jean CHICOYE *Directeur*

M. René DURAND *Directeur*

M. Pierre THOMAS *Contrôleur général*

M. Marcel VENTURA *Directeur au Secrétariat général*

M. Augustin NAVARRO *Directeur du Service de la Trésorerie*

M. Jean BORGOMANO *Directeur du Service Financier et Comptable*

M. Henri CHARRIÈRE *Directeur du Service Planification - Etudes*

---

*commissaires aux comptes*

M. Lucien LAUNIAU

M. Robert MAZARS

---

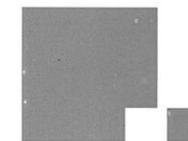
*secrétaire du conseil*

M. Henri CHARRIÈRE

L'ANNÉE 1971

Groupe de la Compagnie Bancaire	millions de F
— Production (crédits consentis et contrats souscrits) . . . . .	11 677
— Encours (capitaux restant dus au 31 Décembre) . . . . .	20 247
— Résultat net . . . . .	217
— Capitalisation Boursière consolidée au 31 décembre . . . . .	2 196
Compagnie Bancaire	
— Résultat net consolidé . . . . .	124
— Résultat net consolidé par action . . . . .	51,05 F
— Capitalisation Boursière au 31 décembre . . . . .	1 029

**Assemblée Générale Ordinaire  
et  
Assemblée Générale  
Extraordinaire  
du 8 Mai 1972**



## SOMMAIRE

### Assemblée Générale Ordinaire du 8 Mai 1972

#### La Compagnie Bancaire

<b>1 - Rapport du Directoire</b> .....	9
Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire .....	en encart
Rapports des Commissaires aux Comptes .....	37
<b>2 - Comptes de l'Exercice :</b>	
• Bilan au 31 Décembre 1971 .....	42
• Compte de Pertes et Profits au 31 Décembre 1971 .....	44
• Note sur le Bilan et les Comptes de la Compagnie Bancaire.....	46
• Annexe 1 : Bilans et Comptes P.P. comparés des 3 derniers exercices .....	50
• Annexe 2 : Inventaire du Portefeuille-Titres au 31 Décembre 1971 .....	52
• Annexe 3 : Renseignements concernant les Filiales et Participations .....	54
• Annexe 4 : Résultats financiers des cinq derniers exercices .....	56
• Annexe 5 : Répartition du capital de la Compagnie Bancaire au 31 Décembre 1971 ...	57
<b>3 - Résolutions</b> .....	60

#### Le Groupe

Activité.....	63
Résultats consolidés.....	68
Bilan consolidé .....	70

#### La vie des principales Filiales et Participations

Union Française des Banques .....	76
LOCABAIL .....	80
CÉTÉLEM .....	84
COFICA .....	88
Union de Crédit pour le Bâtiment .....	92
Compagnie Française d'Épargne et de Crédit.....	96
SINVIM .....	100
LOCABAIL IMMOBILIER .....	104
Autres Filiales et participations .....	108

### Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Mai 1972

Rapport du Directoire .....	112
Résolutions .....	114

### Assemblée Générale Ordinaire du 8 Mai 1972

**RAPPORT DU DIRECTOIRE**  
**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 8 MAI 1972**

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe dont votre Société assume la direction à vingt cinq ans. C'est, en effet, le 13 août 1946 que l'UNION FINANCIÈRE D'ENTREPRISES FRANÇAISES et ÉTRANGÈRES a été fondée par M. J. de FOUCHIER - Président de votre actuel Conseil de Surveillance. Et vous savez que ce modeste Établissement au capital de 10 millions de francs anciens, spécialisé dans les crédits à l'exportation et les opérations sur devises, a formé le noyau à partir duquel se sont développées les entreprises constituant votre Groupe actuel. Il a notamment réuni, dès cette époque, une partie importante de l'équipe de collaborateurs qui devaient, par la suite, assumer les fonctions d'animation et de direction de ces entreprises.

Ce n'est que progressivement, toutefois, qu'ont été dégagées les orientations sur lesquelles repose la véritable vocation de votre Groupe.

Une première étape a été marquée par la constitution de l'UNION FRANÇAISE de BANQUES et par son intervention en 1951 dans le domaine du financement et de l'équipement des petites et moyennes entreprises. C'était la première manifestation d'un établissement de crédit dont les traits caractéristiques étaient d'une part d'être étroitement spécialisé quant à la forme de ses interventions et à la nature de sa clientèle, et d'autre part d'être constitué sur une base largement interbancaire par l'association à son capital des principaux établissements financiers de la Place.

Cette idée s'est révélée particulièrement féconde et son exploitation au cours des quatre années qui ont suivi a donné lieu à une série importante d'initiatives et de créations nouvelles. Les étapes qui ont conduit à développer successivement des techniques d'intervention spécifiques dans les divers domaines du crédit à l'équipement des ménages puis dans celui du financement du logement, et à créer les Sociétés chargées de leur exploitation vous sont bien connues et il n'est pas nécessaire de s'y étendre longuement. On peut seulement noter que les idées principales, les procédures et les institutions qui ont, pour l'essentiel, servi de base au développement de votre Groupe se trouvaient déjà en place au seuil de l'année 1955.

A cette époque, néanmoins, le groupe d'établissements ainsi constitué formait un ensemble encore modeste. Des fonds propres d'un montant global de 18 millions de nos francs actuels, un total de bilan consolidé de 175 millions de francs et un effectif de 400 personnes, ces quelques chiffres témoignent de son ampleur limitée. Les perspectives considérables qui s'offraient à cet ensemble et le destin qui l'attendait n'étaient pas aisés à prévoir. Cependant, les chiffres du bilan et des fonds propres ont été, en 17 ans, multipliés par plus de cent (contre moins de dix seulement pour l'ensemble des crédits bancaires à l'économie), alors que les effectifs se gonflaient dans le rapport de un à quinze.

Une telle expansion a trouvé assurément son origine dans l'ampleur des besoins qui ne pouvaient être satisfaits que par une évolution des structures financières françaises de l'époque.

Au lendemain de la guerre, la faiblesse de l'endettement des ménages français

était manifeste par comparaison avec l'étranger. Cependant, l'opinion était assez largement répandue que cet état de chose pouvait être imputé aux particularités d'un tempérament national réfractaire à l'endettement et qu'il fallait, en tout cas, se garder d'encourager une évolution qui comporterait des risques monétaires et économiques.

Ce fut le mérite des fondateurs de votre Groupe d'avoir perçu qu'il s'agissait d'un retard recouvrant un volume considérable de besoins potentiels prêts à s'exprimer, que ce retard pouvait être comblé par la mise en place des procédures appropriées et qu'une telle action, génératrice d'épargne, pouvait être parfaitement saine au plan économique si elle était menée avec les précautions et les "garde-fous" nécessaires.

Il est apparu très vite, d'ailleurs, que la demande se situait à un niveau très élevé et que la réelle difficulté de l'entreprise était de faire face aux exigences d'un marché en croissance exceptionnellement rapide. Un effort permanent pour résoudre des problèmes de structure et d'organisation constamment posés a permis de faire face avec efficacité et sécurité aux exigences de cette expansion.

La création de la COMPAGNIE BANCAIRE le 25 juillet 1959 a constitué une étape particulièrement importante dans l'organisation de votre Groupe. Conformément aux intentions de son principal fondateur, cette initiative a permis d'élargir la base financière du développement en donnant à ses Sociétés filiales un accès direct aux divers marchés des capitaux. Plus de 50 % des ressources de financement proviennent, aujourd'hui, des marchés monétaire et hypothécaire. Des emprunts publics sont régulièrement souscrits sur le marché obligataire. Les actionnaires fondateurs, enfin, ont trouvé sur le marché financier un relais important à leur effort en capital, et ont pu céder à des actionnaires nouveaux — public et institutions — une part non négligeable de leurs participations d'origine. La capitalisation consolidée des diverses Sociétés gérées par la COMPAGNIE BANCAIRE est actuellement proche de trois milliards de francs. Aussi, en quinze ans, votre Groupe a-t-il achevé de devenir une institution dont l'utilité et le rôle au sein du dispositif bancaire sont pleinement reconnus.

Cette institution a témoigné de sa capacité d'adaptation à des situations en évolution rapide. A travers les difficultés qui tenaient au rythme de sa croissance, aux modifications de l'environnement, aux variations de la réglementation ou de la conjoncture, aux attaques d'une concurrence aux formes changeantes, elle a généralement trouvé une réponse qui lui a permis de continuer à jouer un rôle, parfois accru, dans la fonction économique qu'elle a choisie dès l'origine et qui la destinait plus particulièrement au traitement d'opérations de masse en matière de crédit et de services à l'usage des particuliers et des entreprises petites et moyennes. Dans un avenir qui, à bien des égards, peut paraître incertain, cette faculté d'adaptation doit lui permettre de poursuivre favorablement ses activités et de les développer.

## A. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 1971

*L'année 1971 a été favorable à la distribution du crédit.*

*Pour les Sociétés de votre Groupe, elle a été en effet marquée par la conjonction de deux faits :*

- *le retour à la liberté, il est vrai contrôlée, dans la distribution du crédit, à la suite de la levée de l'encadrement intervenue en Octobre 1970,*
- *la poursuite de la détente, amorcée dès le début de l'année 1970, sur les marchés des capitaux et la baisse des taux d'intérêt.*

**1 - L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL :  
LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE EN 1971 EST  
LARGEMENT TRIBUTAIRE DES ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX**

La réalisation au cours de l'année 1971 des équilibres généraux de l'économie française, traduit l'interdépendance croissante des économies du monde occidental, et le rôle prépondérant joué au sein de celui-ci par la politique financière des autorités américaines.

Vous vous souvenez, sans doute, de l'originalité des tendances de la conjoncture de notre pays au cours du premier semestre de l'année 1971 par rapport à celle des principaux pays européens et des États-Unis : les États-Unis attendaient la confirmation d'une reprise de l'activité qui demeurait des plus hésitantes; le Royaume-Uni restait aux prises avec les problèmes que lui posaient la stagnation de la production, voire son recul, et la montée rapide du chômage; la République Fédérale Allemande après le boom des années 1968 et 1969 était dans une phase de ralentissement depuis le Printemps 1970; dans le même temps la conjoncture française se caractérisait par l'expansion rapide du crédit depuis la levée de l'encadrement, par la reprise vigoureuse de l'activité sous l'effet de la demande tant extérieure qu'intérieure et par la réduction du chômage - le seul point commun avec l'Étranger étant la hausse continue des salaires et des prix.

Cette situation propre de l'économie française était une des conséquences de la dévaluation du franc d'août 1969. Celle-ci appelait en effet, et autorisait pour un certain temps, une politique relativement autonome. Cependant, au début de l'été, une action restrictive délibérée de la part des Pouvoirs Publics — plus affirmée que les politiques encore hésitantes menées à l'Étranger — aurait pu être jugée nécessaire pour freiner le développement des tensions inflationnistes réapparues.

En fait, la période d'autonomie de la politique française tirait à sa fin, et une orientation contraire allait s'imposer : en effet la crise monétaire internationale amenait une forte spéculation contre le dollar et conduisait aux décisions américaines du mois d'août. Du coup, le paysage économique international se trouva entièrement modifié : le climat d'incertitude qui résulta de ces décisions, tant au plan international (par leurs effets sur les échanges commerciaux) qu'au plan des économies nationales (par leurs effets sur les perspectives d'activité et d'investissement), contraignit les autorités, dans l'ensemble des pays occidentaux, à donner priorité à la lutte contre le chômage sur la lutte anti-inflationniste et à réorienter leur politique dans le sens de l'expansion. La France, malgré l'institution du double marché du franc qui protégeait son commerce extérieur, ne put aller à contre-courant.

Il ne fut plus question de revenir à une politique restrictive, notamment en matière de crédit et de taux d'intérêt. Ce fut une véritable politique de relance qui fut mise en œuvre à une époque où se poursuivait pourtant la hausse des prix et des salaires.

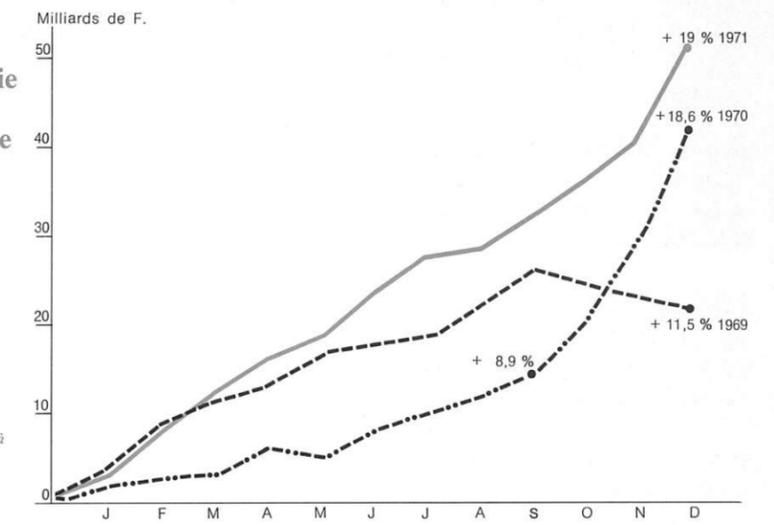
Pour l'ensemble de l'année, la situation ainsi créée en France a été favorable à l'expansion et aux résultats de votre Groupe. Elle a été marquée en effet par une forte croissance des crédits à l'économie et la poursuite de la baisse des taux d'intérêt.

L'encours des crédits aux entreprises et aux particuliers financés par le système bancaire a crû de 19 % du début à la fin de l'année. Tous les secteurs en ont bénéficié : tant les crédits à court terme aux entreprises (découverts et effets) dont l'encours a augmenté de 20 %, que les crédits à la construction (progression de l'encours : 29 %), les crédits sur les ventes à tempérament (encours : + 20 %) et, à un moindre degré, les crédits pour le financement des équipements des entreprises.

**Augmentation de  
l'encours des  
crédits à l'économie  
financés par  
le système bancaire**  
*(données désaisonnalisées)*

● + x % : taux de croissance annuel moyen depuis le début de l'année

*L'encours des crédits bancaires à l'économie s'est développée en 1971 au rythme rapide de 19 % par an.*

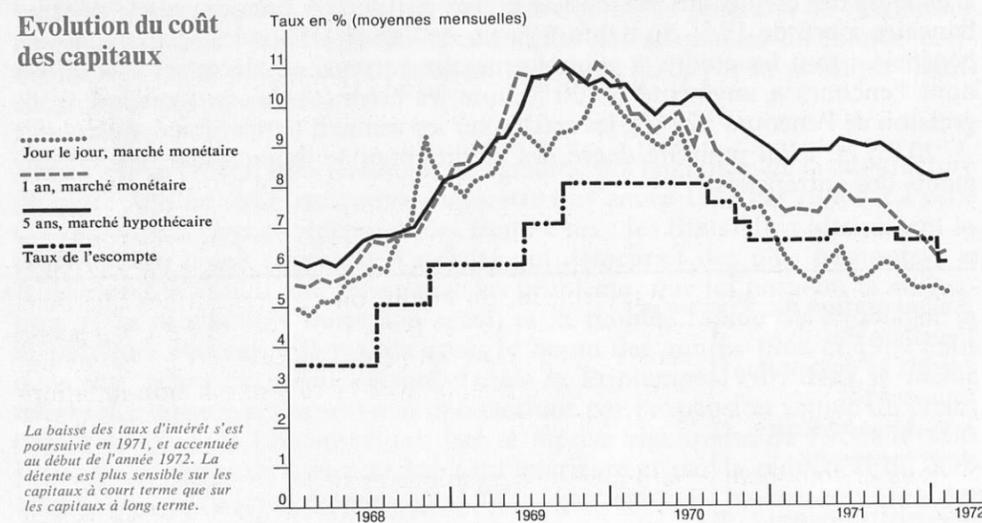


Quant aux taux d'intérêt, ils avaient déjà baissé du début à la fin de l'année 1970, suivant le mouvement enregistré sur le marché international. Cette baisse s'est poursuivie durant toute l'année 1971 — à un rythme il est vrai moins rapide — en effet, lorsqu'à partir de Mai des tensions réapparurent sur le marché extérieur du dollar, la Banque Centrale, redoutant des entrées spéculatives de capitaux, eut le souci de maintenir ses taux d'intervention au dessous du taux de l'eurodollar.

La baisse générale des taux a été bien entendu plus sensible pour les taux du court terme que pour ceux du long terme : ces derniers sont en effet des taux de marché commandés par les facteurs durables déterminant l'attitude des épargnants et des investisseurs — au premier rang desquels figure la hausse des prix qui ne s'est pas ralentie en 1971. Les taux du long terme ont toutefois enregistré une baisse, qui s'est même accélérée à la fin de l'année 1971 et au début de l'année 1972.

En termes de moyennes annuelles, le taux de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire s'est abaissé de 8,7 % en 1970 à 5,8 % en 1971, pendant que le taux des pensions à 5 ans sur le marché hypothécaire est passé de 9,9 % à 8,8 %.

### Evolution du coût des capitaux



Cette conjoncture caractérisée par l'expansion du crédit et un niveau plus bas des taux d'intérêt ne s'est cependant pas développée hors de tout contrôle de la part des autorités monétaires. A cet égard, il convient d'évoquer l'évolution de la réglementation.

Hors le domaine des relations économiques et financières avec l'Étranger où de nombreuses mesures d'ordre conjoncturel ont été prises par les autorités pendant la crise du dollar (contrôle de la position des banques vis à vis de l'Étranger, institution d'un double marché des changes), l'innovation réglementaire la plus importante de l'année 1971 a été, au Printemps, l'extension du système des réserves obligatoires qui désormais ne s'applique plus seulement aux dépôts, mais aussi aux crédits distribués.

Cette innovation, qui concerne particulièrement les sociétés de crédit comme celles de votre Groupe, mérite quelques commentaires.

L'effet du système des réserves obligatoires sur la liquidité bancaire est limité puisque la Banque de France "réalimente" nécessairement le marché appauvri des réserves constituées. Si donc le système comporte un effet restrictif, ce ne peut être que par le biais des coûts; mais, sauf à hausser le taux des réserves à des niveaux très élevés, et donc à bouleverser la structure des circuits de financement (ce qui paraîtra peu souhaitable), l'effet sur le coût des ressources restera faible.

Il est vrai que le système nouvellement en vigueur a comporté des modalités d'application qui ont permis, les réserves étant assises sur l'accroissement de l'encours de crédit à partir d'une date donnée récente, de concentrer son effet, non pas sur le coût moyen des crédits, mais sur le coût des opérations marginales. Cette disposition permet d'accroître l'efficacité des modulations du taux des réserves obligatoires, sans entraîner une hausse excessive du coût moyen des

ressources des établissements financiers. Mais il importe que la base de calcul de l'assiette de ces réserves soit fréquemment réactualisée.

L'environnement dans lequel s'est exercée l'activité de votre Groupe en 1971 a été remarquablement favorable. On peut se demander toutefois si dans un climat de hausse des prix et d'inflation monétaire qui comporte des risques de déséquilibre pour l'avenir, la politique de crédit ne risque pas de devenir à nouveau moins libérale. En effet, si l'on peut penser que la progression de la masse monétaire (de 17,4 % pendant l'année 1971) traduit la persistance et l'ampleur des besoins de reconstitution d'encaisses apparus en Octobre 1970 après la suppression de l'encadrement du crédit, on doit remarquer que dans la période comprise entre le milieu de 1969 et la fin 1971, qui a inclus la période des restrictions, la croissance de la masse monétaire a atteint 13,7 % par an, chiffre supérieur au taux estimé compatible avec la réalisation non-inflationniste des grands équilibres du VI<sup>e</sup> Plan.

Si donc la conjoncture politique et économique actuelle ne permet pas de présager pour 1972 un retour à une politique sensiblement plus restrictive, une telle éventualité ne peut être exclue pour les années à venir.

**2 - DANS LES SECTEURS OU OPÈRENT LES SOCIÉTÉS DU GROUPE, LES MARCHÉS, EN REPRISE GÉNÉRALEMENT FORTE, REFLÈTENT L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE GLOBALE**

**Marché du logement**

A l'échelle nationale, les mises en chantier de 1971 progressent de 7,8 % par rapport à l'année précédente, atteignant le chiffre de 519 000, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré (le précédent record appartenait à l'année 1969 avec 499 000 mises en chantier), plus élevé même que le chiffre de 512 000 inscrit au VI<sup>e</sup> Plan pour l'année 1971. La progression des mises en chantier dans le secteur non aidé est identique à la moyenne (+ 7,7 % de 1970 à 1971). (cf. tableau). D'autre part, les perspectives pour 1972 paraissent bonnes, à en juger par la forte progression du nombre des logements autorisés de 1970 à 1971 (+ 11 %), et les intentions des promoteurs interrogés par l'INSEE.

Logements mis en chantier (en milliers)	1969	1970	1971	1970/1969	1971/1970
Ensemble	499,3	481,5	519,0	- 3,6 %	+ 7,8 %
dont : Secteur Crédit Foncier	217,0	203,6	221,0	- 6,2 %	+ 8,5 %
Secteur non aidé	126,9	123,0	132,5	- 3,1 %	+ 7,7 %

La levée de l'encadrement en Octobre 1970 a en effet déterminé la reprise des ventes de logements neufs qui stagnaient à un niveau bas depuis l'encadrement du crédit hypothécaire en Mai 1969. Déjà perçue et signalée dans notre dernier rapport, cette reprise s'est consolidée tout au long de l'année 1971 et au début de l'année 1972. Elle ne s'explique d'ailleurs pas seulement par la libération du crédit, mais aussi par la baisse de son coût et par la modération relative de la hausse des prix des logements eu égard à l'évolution générale des prix, facteurs qui ont permis à de plus larges couches de population d'accéder à la propriété ainsi qu'en témoigne l'évolution de la structure socio-professionnelle de la clientèle de l'U.C.B. et de la C.F.E.C. Enfin la présence de nombreux investisseurs qui, devant les incertitudes de la situation monétaire internationale, se sont portés acquéreurs, a joué dans le même sens.

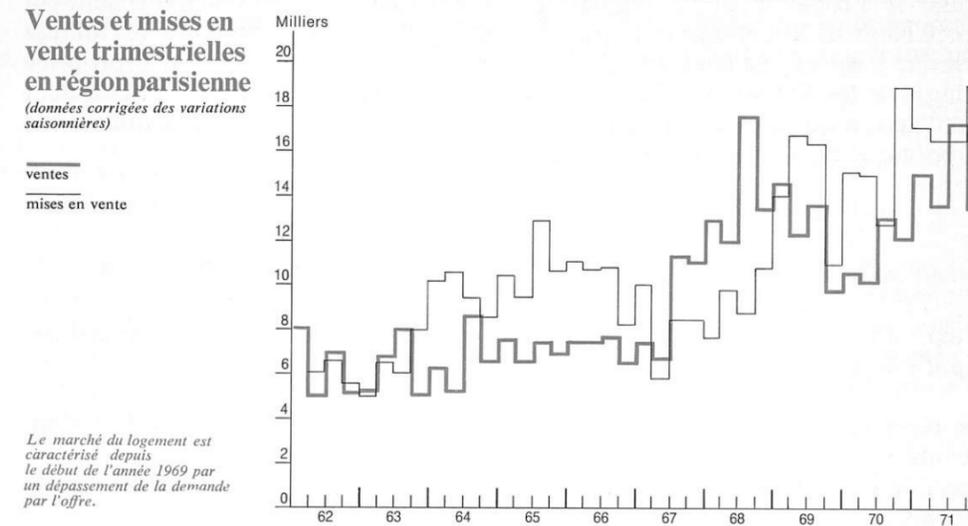
Pour la seule région parisienne, le graphique ci-contre relatif aux logements à vendre (hors H.L.M.), présente l'évolution des ventes et montre que, pendant la période 1969 - 1971, leur niveau a été à peu près constamment dépassé par celui des mises en vente, si bien que le stock de logements disponibles à la vente n'a cessé de croître. Toutefois si cet accroissement a correspondu en 1969 et 1970 à un alourdissement du marché, il n'en a pas été de même en 1971, où le rythme des ventes s'améliorant, le stock de logements exprimé en mois de vente a légèrement diminué, passant de 15,4 à 13,5 mois du début à la fin de l'année.

Mais, en dépit de cette amélioration récente, il convient de ne pas perdre de vue que cet accroissement du nombre de logements disponibles à la vente, s'il constitue indéniablement un facteur de modération de la hausse des prix, comporte à terme pour l'industrie du Bâtiment un risque, qui se concrétiserait si le niveau des ventes faiblissait. Et une telle éventualité ne peut être écartée eu égard au comportement récent du marché immobilier.

L'examen du graphique des ventes trimestrielles suggère en tous cas l'idée d'une instabilité grandissante de la demande : la période 1962 - 1966 est caractérisée

en effet par des ventes légèrement croissantes, mais qui, après élimination des variations saisonnières, restent très voisines d'un palier se situant aux alentours de 7 000 par trimestre. Il n'en va pas de même dans la période suivante : de 1967 à 1971 on voit les ventes osciller, mais cette fois avec des écarts par rapport à la moyenne beaucoup plus amples, autour d'un niveau d'environ 12 500 à 13 000 par trimestre.

**Ventes et mises en vente trimestrielles en région parisienne**  
(données corrigées des variations saisonnières)



Le marché du logement est caractérisé depuis le début de l'année 1969 par un dépassement de la demande par l'offre.

Il semble qu'avec l'abondance relative de l'offre voulue par le V<sup>e</sup> Plan, le secteur de l'immobilier en 1967 soit sorti d'une situation de pénurie pour entrer dans une situation de marché, où le rapport des deux grandes composantes de la demande ("démographique" et de "renouvellement") s'est déplacé, par comparaison avec la situation antérieure, au profit du renouvellement. Or celui-ci reste, dans l'état actuel de l'information, difficilement prévisible.

De ce fait, la demande s'est trouvée moins que par le passé liée aux besoins et davantage à des facteurs économiques (revenus) et psychosociologiques (comportements patrimoniaux, se traduisant par des phénomènes de retard et d'anticipation de la demande) très sensibles à la conjoncture non seulement économique et monétaire mais aussi politique.

Or dans le même temps, l'actualité s'est montrée exceptionnellement riche en événements perturbateurs et la chronique des années récentes pourrait être écrite à travers l'observation des fluctuations du marché du logement, depuis "la guerre de six jours" en Juillet 1967 jusqu'aux plus récents développements de la crise monétaire, en passant bien entendu par les événements de Mai 1968.

La situation que nous venons de décrire n'est d'ailleurs pas spécifiquement française comme l'illustre bien la conjoncture du secteur de l'immobilier aux États-Unis et en Grande Bretagne, en très forte expansion en 1971 (l'accélération est encore plus nette que chez nous) en liaison avec la baisse des taux d'intérêt.

Il faut conclure de cette analyse que, au delà de l'année 1972, qui semble se présenter sous des auspices favorables, l'éventualité d'une conjoncture à nouveau déprimée dans le secteur immobilier ne doit pas être exclue. En effet, dans une situation monétaire internationale qui reste instable, les marchés des capitaux risquent de connaître de nouvelles tensions, et les coûts de financement de nouvelles hausses.

Aussi le problème de la régulation conjoncturelle de son activité sera-t-il probablement le problème majeur du secteur de l'immobilier dans les années à venir. Il appelle la conception et la mise en œuvre d'une politique appropriée à laquelle les Pouvoirs Publics doivent prendre une part décisive, notamment par l'action qu'ils peuvent exercer sur le secteur aidé de la construction et sur la politique du renouvellement urbain.

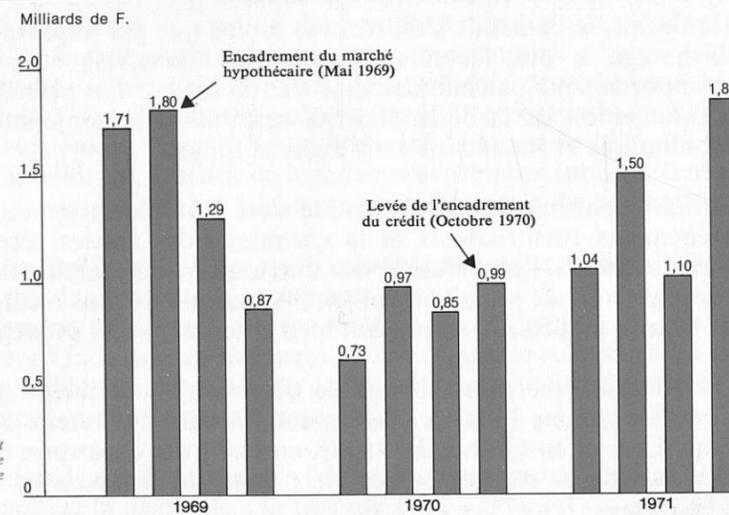
#### Crédit au logement

Quant à l'évolution du crédit pour le financement du logement, elle est étroitement liée à la conjoncture du marché de l'immobilier.

En régression en 1970 par rapport à 1969, du fait de l'encadrement du crédit, les prêts consentis par les banques et les établissements financiers aux acquéreurs sont en vive reprise aussitôt que se relâchent les freins qui en contenaient l'expansion.

De même que les ventes en région parisienne retrouvent en 1971 le niveau qu'elles avaient atteint entre la mi-1968 et la mi-1969, l'accroissement de l'encours des crédits hypothécaires retrouve au quatrième trimestre de l'année 1971 le niveau atteint au deuxième trimestre de 1969.

#### Accroissements trimestriels de l'encours des crédits éligibles au marché hypothécaire



Ce graphique illustre l'effet de freinage exercé par l'encadrement du crédit sur le développement de l'activité du marché hypothécaire de Mai 1969 à Octobre 1970.

Pour l'ensemble de l'année 1971, l'accroissement de l'encours hypothécaire est en progression de 55 % par rapport à l'accroissement de l'année 1970. La variation d'encours progresse de 17 % pour les crédits à moyen terme mobilisables, tandis qu'elle est multipliée par un coefficient 3,7 pour les crédits à moyen et long terme non mobilisables non hypothécaires.

En ce qui concerne les prêts à court terme aux promoteurs, leur encours, en liaison notamment avec l'accroissement du stock de logements en construction, est en vive progression pour la deuxième année consécutive : respectivement + 34 % et + 35 % en 1970 et 1971.

#### Crédit à l'équipement des entreprises

La conjoncture du secteur de l'équipement des entreprises privées dépend tout à la fois des perspectives de son activité et des conditions de son financement : aussi, la levée de l'encadrement du crédit y a-t-elle eu un effet moins sensible qu'ailleurs ; au contraire, l'année 1971 s'est inscrite dans la phase déprimée du cycle de l'investissement, après le boom amorcé au milieu de 1968, qui s'est achevé à la fin de l'année 1970.

Ainsi, les investissements productifs de l'industrie privée en 1971 n'ont ils progressé par rapport à l'année précédente que de 13 % en valeur (contre respectivement 23 % et 30 % en 1969 et 1970). Ce ralentissement risque de se poursuivre en 1972 : en effet les projets des industriels interrogés en Novembre par l'INSEE indiquaient une réduction des commandes pour le premier semestre de 1972 et un plafonnement en volume des investissements de 1972. Cette situation est préoccupante et appelle des actions de relance. Des dispositions ont été prises dans ce sens au début de l'année 1972, notamment en matière fiscale par l'aménagement de la règle du butoir de la T.V.A. Il n'est pas assuré qu'elles soient de nature à provoquer un retournement net de l'évolution.

Quant aux investissements des secteurs autres que l'industrie, tels que le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture, les transports, au financement desquels l'U.F.B. et LOCABAIL prennent une part importante, leur évolution est moins contrastée, un ralentissement moins accentué faisant suite en 1971 à une phase d'expansion moins vive.

En ce qui concerne le crédit accordé par les banques et les établissements financiers pour l'équipement des entreprises privées, les indications dont on dispose conduisent à penser qu'il enregistre de 1970 à 1971 une progression, modérée pour le moyen terme mobilisable, mais très sensible pour le moyen ou le long terme non mobilisable. Des informations plus précises indiquent, pour les crédits nouveaux consentis à l'occasion de ventes à tempérament de biens à usage professionnel, un accroissement de 6 % en 1971 (faisant suite à une réduction de 5 % en 1970), résultant d'une progression de 13 % pour les véhicules utilitaires et d'une légère régression pour l'équipement professionnel.

### Crédit à l'équipement des ménages

Enfin, le secteur de la consommation de biens durables par les ménages et du crédit à la consommation a été caractérisé par une haute conjoncture en 1971 du fait de l'augmentation des durées et des quotités autorisées du financement à crédit, ainsi que de la suppression de l'encadrement, toutes mesures intervenues en 1970.

Le volume du crédit dans ce secteur reste en effet sensible aux variations des conditions réglementaires tant en ce qui concerne les achats de renouvellement (qui peuvent être aisément différés) qu'en ce qui concerne les achats de premier équipement (qui sont généralement le fait de ménages bénéficiant de revenus peu élevés).

Dans le secteur de l'automobile, la reprise amorcée à l'Automne 1970 s'est vigoureusement poursuivie en 1971, si bien que les immatriculations de voitures neuves, après une régression de 5 % de 1969 à 1970, progressent de 13 % en 1971. En 1972, elles devraient au moins atteindre le niveau très élevé de l'année passée, quoique les intentions d'achat soient actuellement davantage orientées vers le marché de l'occasion. Les crédits nouveaux accordés pour l'achat d'automobiles (neuves ou d'occasion) se sont accrus de 29 % en 1971 par rapport à l'année précédente.

Les ventes de biens d'équipement ménager sont en très vive progression depuis la reprise de l'Automne 1970. Les résultats sont cependant différents d'un groupe de produits à l'autre, médiocres pour les réfrigérateurs, en forte progression pour les machines à laver, la télévision et le meuble. Les perspectives d'activité en Janvier 1972 sont généralement bonnes. Les crédits consentis sur les ventes de biens d'équipement ménager ont dépassé de 20 % leur niveau de 1970.

Dans l'ensemble, les crédits nouveaux sur les ventes à tempérament de biens à l'usage des particuliers, après une stagnation en 1970, ont enregistré en 1971 une progression de 26 %. Les perspectives du secteur sont favorablement orientées pour 1972, année qui enregistrera de surcroît l'effet de la baisse des barèmes de crédit récemment intervenue. En outre, les études réalisées dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan ne laissent pas entrevoir de menaces de ralentissement de la demande en biens d'équipement des ménages en raison du processus de substitution de besoins nouveaux aux besoins déjà satisfaits : ainsi les marchés de la télévision en couleur, des bateaux, des caravanes ou du meuble, actuellement en développement, relaient ceux des produits stabilisés tels que les réfrigérateurs ou les télévisions en noir et blanc.

### B. VOTRE SOCIÉTÉ ET SON GROUPE EN 1971

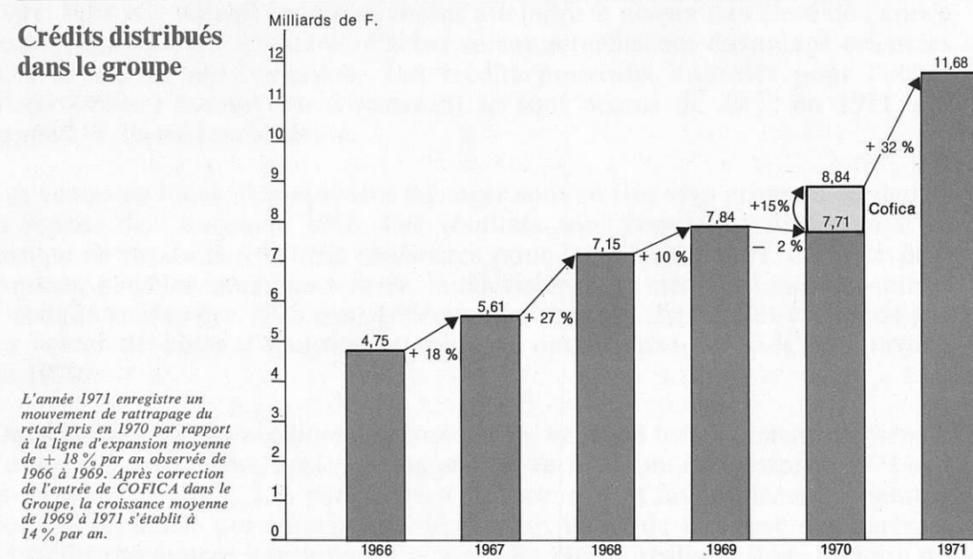
*Pour votre Société et son Groupe, 1971 a été une année de vive reprise de l'activité et de retour à des niveaux de rentabilité plus satisfaisants; dans le même temps, son organisation, son fonctionnement et ses structures ont fait l'objet d'un effort de rationalisation.*

## 1 - REPRISE DE LA CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ

La levée de l'encadrement, l'évolution économique générale et le dynamisme commercial des sociétés spécialisées ont permis au Groupe de poursuivre le développement vigoureux amorcé dès la fin de l'exercice 1970.

Pour mesurer l'expansion de la production de crédit de 1970 à 1971, il convient de rendre les chiffres comparables en mettant à part l'effet de l'entrée dans le Groupe de la société COFICA en Décembre 1970. Comme il apparaît sur le graphique ci-dessous, la progression de 1970 à 1971 de la production consolidée du Groupe (augmentée en 1970 de la production de COFICA) atteint 32 %. Il faut noter que cette progression très appréciable a eu seulement pour effet de compenser en partie le retard pris l'année précédente, et que la ligne d'expansion qui, de 1966 à 1969, s'était établie au rythme moyen de 18 % par an n'est pas tout à fait retrouvée, l'ensemble des deux années 1970 et 1971 ne dégageant qu'une croissance moyenne annuelle de 14 %. En outre, l'expansion n'a pas été uniforme dans tous les secteurs.

### Crédits distribués dans le groupe



Elle a été très forte dans le secteur immobilier puisque les crédits distribués aux acquéreurs en 1971 par l'U.C.B. et la C.F.E.C. ont crû de 39 % par rapport à l'année précédente, et que les engagements à l'égard des promoteurs ont augmenté de 63 %. Au total, dans un climat de concurrence accrue, l'U.C.B. et la C.F.E.C. ont maintenu à peu près leur place dans l'encours des crédits à caractère bancaire ayant pour objet le financement du logement.

Les engagements nouveaux de LOCABAIL-IMMOBILIER ont marqué de 1970 à 1971 une progression de 49 %.

Dans le secteur du crédit mobilier, l'évolution de l'activité des sociétés du Groupe et de la part qu'elles ont prises dans les différents marchés ne peut être mesurée sans tenir compte de l'entrée de COFICA, et des transferts de fonds de

commerce intervenus entre les sociétés du Groupe à la suite de cet événement : transfert du fonds de commerce "véhicules industriels et biens d'équipement professionnel" de COFICA à l'U.F.B., prise de contrôle de COFIBAIL par LOCABAIL et apport à COFICA du fonds de commerce "autos, bateaux, caravanes par vendeurs agréés" de CETELEM.

La progression apparente des crédits réglés par l'U.F.B. au titre de l'équipement professionnel est de 47 %; mais, calculée par rapport à une base 1970 incluant le fonds de commerce "véhicules industriels, biens d'équipement professionnel" de COFICA, cette évolution correspond en fait à une stabilité. En revanche, la progression de la production de LOCABAIL et de ses filiales après correction de l'effet de l'apport de COFIBAIL, est de 17 %.

Pour l'ensemble CETELEM - COFICA, l'expansion des crédits accordés en 1971 (par rapport à une base 1970 où COFICA est amputée comme il se doit de sa production "véhicules industriels, biens d'équipement professionnel") est extrêmement forte, atteignant 43 %. Cette évolution correspond à une amélioration de la place de ces sociétés dans le marché du crédit à la consommation des ménages (globalement leur part s'accroît de 1970 à 1971, de 22,7 % à 25,8 %), essentiellement due à l'effort porté sur le secteur du crédit automobile où leur part s'élève de 8,0 % à 13,5 %, alors qu'elle s'est maintenue aux alentours de 45 % pour les autres crédits (crédits sur biens autres que l'automobile, alloués soit directement, soit par l'intermédiaire de commerçants agréés).

En outre, le Groupe a poursuivi et développé ses activités dans le domaine de la promotion : de 1970 à 1971, les ventes de la SINVIM ont progressé en valeur de 49 %, résultat d'une progression du nombre de logements vendus de 50 % et du nombre de mètres carrés de bureaux commercialisés de 54 %. Conformément à la politique décidée et mise en œuvre dès 1970, l'effort de cette société dans le domaine de la promotion du logement a porté davantage sur la région parisienne que sur la province, et plus sur Paris que sur sa banlieue. La SINVIM, d'autre part, a décidé d'orienter son activité en proportion croissante vers la promotion directe.

Enfin, dans le domaine de la promotion de centres commerciaux, la SEGECE a poursuivi son activité de façon très satisfaisante. L'ouverture réussie, à l'Automne 1971, du Centre de Belle-Épine en témoigne. Cet événement a marqué une étape importante dans l'évolution des structures de la distribution dans cette partie de la région parisienne.

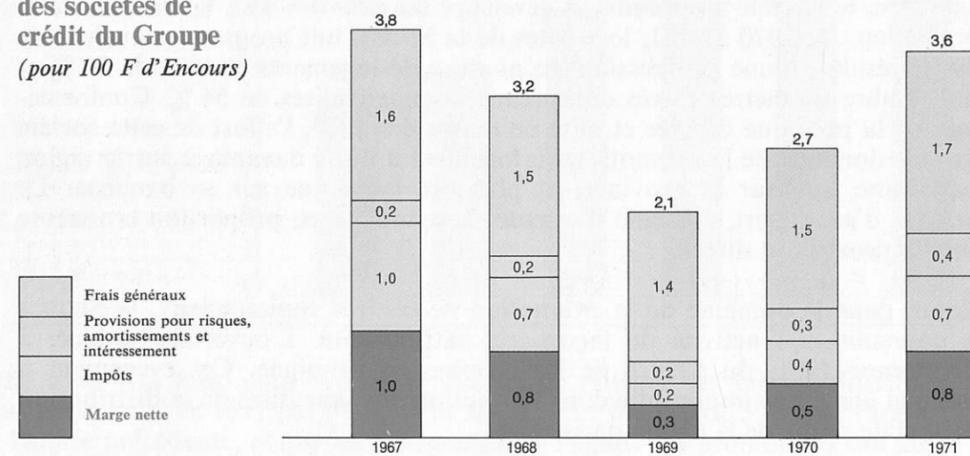
## 2 - RETOUR A DES NIVEAUX DE RENTABILITÉ PROCHES DE CEUX DE LA PÉRIODE ANTÉRIEURE

La hausse des coûts de refinancement, de 1968 à 1969, avait entraîné une contraction notable des résultats de votre Compagnie et des Sociétés de crédit de son Groupe. Le retournement de la tendance sur le marché des capitaux s'est amorcé dès la fin de 1969. Nous avons rendu compte l'année dernière des résultats favorables qui sont apparus de ce fait dans les comptes de 1970. Ce même facteur a continué à jouer pendant l'exercice écoulé.

En raison du poids des financements antérieurs, la baisse des taux de 1970 n'a été pleinement enregistrée dans les comptes de votre Compagnie qu'à partir de l'année suivante. Ainsi que nous l'avions annoncé dans le rapport précédent, ce fait a été un élément appréciable de la progression des résultats de l'exercice 1971. La détente sur le marché des capitaux s'est d'ailleurs poursuivie au cours de cette dernière année, bien qu'à un rythme ralenti. Enfin, la forte progression des crédits nouveaux distribués a constitué un élément supplémentaire de renforcement de la capacité bénéficiaire.

Toutes les Sociétés de crédit de votre Groupe ont bénéficié de ces circonstances, dont la conjonction a créé une situation exceptionnellement favorable. La progression de leurs résultats, déjà notable en 1970, s'est sensiblement accélérée en 1971. Le taux moyen de la marge financière a ainsi retrouvé, pour l'ensemble de ces Sociétés, un niveau assez voisin de celui qui prévalait avant la crise financière de 1968.

**Marge moyenne  
des sociétés de  
crédit du Groupe**  
(pour 100 F d'Encours)



Pour les autres Sociétés du Groupe, dont les comptes d'exploitation sont moins directement dépendants de l'évolution des conditions de financement, la progression bénéficiaire se situe dans des limites plus modestes. Les résultats de la C.F.E.C., Société de crédit différé, marquent — par comparaison avec les rythmes de croissance antérieurs — un ralentissement tenant, pour des raisons qui sont exposées dans le rapport de cette Société, à une diminution temporaire des contrats attribués et, par conséquent, à un retard de l'arrivée des contrats anciens en période bénéficiaire. Quant aux résultats de la SINVIM, Société de

promotion du Groupe, ils reflètent en 1971 la conjoncture des ventes médiocre de l'année précédente, ce qui rend compte de leur croissance modérée.

L'ensemble de ces facteurs a finalement porté le bénéfice net consolidé de votre Groupe à un niveau voisin de 220 millions de F.

Il a paru possible, dans certains cas, de faire bénéficier les actionnaires de l'amélioration de la situation bénéficiaire ainsi constatée. Certaines des Sociétés filiales de votre Groupe ont décidé d'accroître leur distribution en procédant à des incorporations de réserves à leur capital. Elles ne se sont cependant engagées dans cette voie qu'avec prudence et dans la mesure seulement où cette politique n'empêchait pas un renforcement des réserves financières, jugé souhaitable chez les Sociétés de crédit qui, telles l'U.F.B. et l'U.C.B., prennent des engagements de longue durée. Au total, les dotations de l'exercice aux réserves sous leurs diverses formes atteignent 170 millions de F y compris celles que nous vous proposons de constituer aujourd'hui dans les comptes de la COMPAGNIE BANCAIRE; ce chiffre est certes important, il n'apparaît cependant pas disproportionné au montant des engagements résultant des crédits en cours qui, pour l'ensemble des Sociétés de crédit du Groupe, portent sur plus de 20 milliards de F.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance vous ont en effet exposé l'année précédente, les raisons qui expliquent les fluctuations inévitables des résultats des Sociétés de votre Groupe. Le niveau atteint en 1971 par la marge bénéficiaire des opérations de crédit résulte, ainsi qu'il a été souligné, d'une situation particulièrement favorable. Il peut être raisonnablement considéré comme un plafond. D'ores et déjà, la marge sur les opérations nouvelles, calculée en tenant compte des conditions tarifaires pratiquées actuellement à l'égard de la clientèle et du coût moyen des ressources de financement, n'est plus — comme c'était dans une large mesure le cas au début de 1971 — supérieure à la marge moyenne des opérations en cours. On peut donc estimer que le retard à la baisse du coût moyen des ressources utilisées, dont le rattrapage a été en 1971 un élément important de la progression des résultats par rapport à 1970, n'aura plus d'incidence à partir de l'exercice en cours. Si, en revanche, on devait assister dans le courant de l'année 1972 à une reprise des tensions sur les marchés financiers, et à une hausse concomitante du coût de l'argent, la marge bénéficiaire tendrait à nouveau à se réduire. L'effet de cette baisse serait sans doute modéré en 1972 mais certainement plus accentué au cours des exercices suivants.

Des informations plus détaillées sur l'activité et les résultats des filiales de votre groupe, ainsi que sur les principales Sociétés dans lesquelles votre Compagnie détient des participations vous sont exposées en annexe du présent rapport (cf. page 75).

### 3 - RENFORCEMENT DES MOYENS ET DES STRUCTURES DE PRODUCTION...

Votre Compagnie et les Sociétés de son Groupe ont mis à profit cette situation et ces résultats pour poursuivre activement l'effort d'organisation et de consolidation qui avait déjà marqué l'exercice 1970 et dont le rapport de l'année précédente faisait largement état. Cet effort s'est développé sur plusieurs plans.

#### Financement

Le fort développement du volume des crédits distribués, succédant à la stagnation de l'année précédente, ne s'est pas traduit par une accélération du rythme de croissance des encours, lequel est resté, au taux annuel de 20 %, assez proche de celui de l'année précédente. Cette circonstance tient au fait que les amortissements annuels afférents à des distributions antérieures de crédits atteignent désormais des montants importants. On peut donc s'attendre, si les crédits distribués ne maintiennent pas le rythme de progression observé en 1971, à un ralentissement de la croissance des encours au cours des années à venir.

Comme l'année précédente, votre Société n'a pas éprouvé de difficultés particulières pour réunir les moyens de financement dont elle avait besoin. Les diverses catégories de ressources qui entrent traditionnellement dans le financement du Groupe ont contribué, dans des proportions que fait apparaître le tableau ci-après, à la couverture des besoins de financement supplémentaires. Il faut souligner que les dispositions relativement favorables qui ont prévalu pendant toute l'année sur le marché des capitaux ont été systématiquement mises à profit pour allonger la durée des échéances des ressources utilisées et ont permis ainsi de poursuivre l'effort de consolidation entrepris depuis plusieurs années. Abstraction faite des opérations nécessaires au maintien d'un volant de ressources à court terme représentant moins de 6 % de l'encours, plus de 72 % des transactions a porté en 1971 sur des concours dont la durée excédait deux ans au moment où ils étaient consentis. Les pensions à plus de 2 ans ont ainsi financé 44 % de l'accroissement d'encours.

Financement de l'accroissement des encours (en %)

	1969	1970 <sup>(1)</sup>	1971
Ressources propres (Fonds propres, emprunts obligataires et dépôts)	17	22	19
Concours des organismes de rées-compte et des Banques	31	21	34
Concours des marchés monétaire, hypothécaire et des changes	52	57	47
dont			
• à moins de 6 mois	26	4	— 3
• de 6 mois à 2 ans	20	33	6
• de 2 ans à 5 ans	3	9	35
• supérieurs à 5 ans	3	11	9
	100	100	100

(1) COFICA incluse.

De ce fait, sur un encours total de 7,7 milliards de F de pensions contre effets non réescomptables ou hypothécaires au 31 Décembre 1971, 3,1 milliards de F avaient une durée restant à courir supérieure ou égale à deux ans, soit 41 % contre 24 % l'année précédente.

Dans le même temps, le montant des garanties de financement consenties par les banquiers actionnaires s'est trouvé sensiblement accru, en sorte que le total des ressources pour financer des opérations non réescomptables a atteint 2.8 milliards de F représentant environ le double des concours à moins de 6 mois servant à nourrir des effets non réescomptables. Ainsi, votre Société, qui s'impose des contraintes de liquidité notablement plus strictes que celles qui résultent de la réglementation bancaire, a-t-elle encore amélioré sa situation de trésorerie par rapport à ses exigences traditionnelles.

Votre Société disposait au début de l'année 1972 d'un montant de pensions à échéance de plus de six mois voisin de celui qui sera nécessaire à la fin de l'année pour respecter les contraintes de liquidité évoquées ci-dessus. Par avance, elle a donc fait partiellement face, en ce qui concerne sa liquidité, aux exigences de l'expansion prévisible des mois à venir.

Cette politique de recours à des financements de longue durée et d'équilibre rigoureux de la trésorerie sera poursuivie pendant l'exercice en cours. Il est envisagé notamment de continuer à procéder à des émissions régulières d'emprunts obligataires sur les marchés financiers français et étrangers. A cet égard, il semble souhaitable de donner à votre Société les moyens de tirer profit des opportunités éventuelles qui pourraient justifier le recours à plus d'une émission dans la période qui sépare deux Assemblées. C'est pourquoi nous vous demandons d'autoriser le Directoire à procéder en une ou plusieurs fois à de nouvelles émissions dans la limite d'un montant qui, cette année, a été fixé au niveau exceptionnellement élevé de 800 millions de F. Il est entendu que la fraction non utilisée de cette autorisation étant transférable sur les exercices suivants, des montants plus modestes vous seront demandés au cours des prochaines années.

Toutefois, en raison de l'avance déjà prise, la politique systématique de recherche des ressources longues pourra, dans le courant de l'année 1972, être quelque peu tempérée par le souci de maintenir le coût moyen des financements dans des limites raisonnables. Une action plus sélective devrait permettre, tout en conservant les structures de financement acquises, de tirer un parti rentable de l'ouverture actuelle de la hiérarchie des taux.

#### Décentralisation

Un des aspects importants de l'organisation de votre Groupe réside dans les modalités de son implantation régionale. Cette implantation s'est réalisée progressivement et s'est traduite notamment par un accroissement régulier du nombre des bureaux et agences ouverts dans les villes de Province ou dans les communes de l'agglomération Parisienne. En douze ans, de 1959 à 1971, le nombre de villes ou agglomérations où votre Groupe est représenté est passé de 7 à 58.

Inspirée dans ses débuts par les nécessités de l'action commerciale ainsi que par le souci, en rapprochant de la clientèle les organes chargés de la distribution du crédit, d'améliorer la qualité du service rendu, l'implantation décentralisée s'est révélée cependant assez rapidement capable de servir des objectifs plus généraux, et notamment de faciliter la solution des problèmes d'organisation que posaient le développement continu du volume des affaires ainsi que le gonflement corrélatif des effectifs du personnel d'exploitation.

A une époque où le développement de moyens informatiques puissants semblait pousser dans la voie de la gestion centralisée, il a paru souhaitable à la Direction de votre Groupe d'éviter la constitution de vastes unités de traitements administratifs. Une telle orientation aurait impliqué une concentration à PARIS du personnel d'exécution qui allait à l'encontre des vœux exprimés par les responsables de l'aménagement de la Région Parisienne. Elle pouvait être, en outre, onéreuse. Surtout, elle n'était pas propice au maintien de conditions de travail réellement satisfaisantes. En revanche, l'éclatement des services en petites unités décentralisées permet de pallier ces divers inconvénients. Il donne notamment la possibilité de constituer des équipes restreintes qui trouvent dans une relative autonomie de gestion un sens des responsabilités, un dynamisme et, finalement, un intérêt professionnel difficilement concevables au sein de larges organisations administratives.

Les actions menées dans ce sens depuis plusieurs années dans le Groupe ont, dans une large mesure, confirmé le bien fondé de cette politique. D'ores et déjà, elles ont permis de limiter très sensiblement la croissance des effectifs du siège. Ainsi, de 1966 à 1971, la croissance des effectifs totaux a représenté un doublement (alors que les encours étaient eux-mêmes triplés); dans le même temps les effectifs de siège ont augmenté de 58 % seulement pendant que les effectifs des "services extérieurs" étaient multipliés par 4,3.

L'année 1971 devrait marquer un tournant important en ce domaine puisque la décision a été prise de généraliser ces expériences dans tous les secteurs où cela s'avérerait utile et possible. Les diverses fonctions de gestion seront transférées progressivement sur les unités décentralisées. La réalisation de ce projet, qui aura des développements variables suivant les Sociétés, s'étendra sur plusieurs années.

Évolution de l'implantation régionale du Groupe et de ses effectifs

	1959	1966	1971
Nombre de "bureaux" <sup>(1)</sup>	7	21	58
Effectifs "décentralisés"	46	371	1 578
Effectifs du siège	1 075	2 518	3 992
	1 121	2 889	5 570

(1) Villes de province et de la Région Parisienne où le Groupe est représenté.

## Gestion

Les Sociétés de votre Groupe ont poursuivi en 1971 les efforts engagés depuis de nombreuses années en vue d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Des investissements de recherche importants ont notamment été effectués pour perfectionner les méthodes de traitement informatique ainsi que pour préparer l'introduction à terme des techniques nouvelles de gestion automatisée. Il est certain que le développement des processus de traitement à distance ainsi que les perspectives d'utilisation en "temps réel" de mémoires centrales, beaucoup plus étendues qu'actuellement, sont de nature à bouleverser les conditions d'exploitation présentes et offrent — notamment dans le domaine de la décentralisation — des possibilités toutes nouvelles. Il importe que vos Sociétés soient préparées à tirer pleinement profit de ces perspectives.

Nous vous avons indiqué l'année précédente qu'au terme d'un examen approfondi des structures et des méthodes de Direction en vigueur dans votre Groupe, il avait été décidé de mettre en place des procédures de planification assorties d'un contrôle de gestion approprié. Cette action a donné des résultats appréciables. Dès la fin de 1971, un plan détaillé portant sur l'année 1972 a pu être élaboré avec la participation active de la majeure partie des cadres du Groupe. Le contrôle d'exécution de ce plan qui sera régulièrement mené dans les mois qui viennent donnera à la Direction du Groupe un instrument de gestion précis et efficace. En 1971 a également été mise en chantier la préparation d'un plan de développement à cinq ans. Les travaux nécessaires se poursuivront pendant toute l'année en cours.

Enfin, la définition des postes de travail et l'évolution des fonctions des diverses catégories de collaborateurs, notamment des cadres, ont fait l'objet de travaux systématiques dans la plupart des Sociétés du Groupe. Ces études fourniront une base d'information précieuse pour aider à la gestion prévisionnelle du personnel et contribueront également à faciliter la mise en place des procédures nouvelles de direction.

Il faut rappeler enfin que l'année 1971 a été marquée par l'intégration de la Société COFICA dans votre Groupe. Vous savez qu'un large effort de restructuration a paru nécessaire; les grandes lignes en ont été exposées dans le rapport de l'année précédente. Son objet était d'améliorer l'efficacité et la productivité de l'appareil de production qui nous était apporté. On peut raisonnablement considérer que cet objectif a été atteint. Un niveau de production comparable à celui de l'année précédente, et même légèrement supérieur, a pu être réalisé malgré l'abandon d'une fraction importante du fonds de commerce et une réduction notable des effectifs. Ceux-ci ont été ramenés (par intégration des effectifs excédentaires dans les Sociétés en croissance de votre Groupe) de près de 900 personnes en juin 1970 à 560 personnes à la fin de 1971. Cette évolution a permis d'enregistrer, dès le premier exercice de cette gestion renouvelée, un résultat d'exploitation franchement positif. Toutefois, les effets bénéfiques que l'on peut attendre de la restructuration réalisée ne se feront complètement sentir qu'à partir de l'année en cours.

## Personnel

Au cours des exercices 1969 et 1970, années de ralentissement de l'activité, une politique de contrôle rigoureux de la croissance des effectifs avait été pratiquée. Cette politique délibérée a contribué à créer, au niveau des moyens de production, un état de relative tension qui ne pouvait plus être prolongé dès lors que l'expansion des affaires reprenait à un rythme accéléré. En outre, la réduction des horaires ramenés à quarante heures pour l'ensemble du personnel à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1971 a créé des besoins supplémentaires.

Les recrutements de personnel nouveau avaient été volontairement stoppés à la fin de l'année 1970 afin de permettre, ainsi qu'il vient d'être dit, le reclassement au sein des Sociétés du Groupe des employés de COFICA rendus disponibles par la réorganisation opérée au sein de cette Société. Ils ont repris activement dans le courant de l'année 1971.

Les effectifs globaux du Groupe se sont accrus ainsi de plus de 800 personnes et ont atteint 5 570 personnes au 31 décembre 1971. Il faut noter cependant que cet accroissement est venu compenser en partie une réduction des effectifs de personnel temporaire et intérimaire dont il avait été fait largement usage au cours de l'année précédente.

L'intégration au sein du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE du personnel de COFICA a posé de nombreux problèmes individuels et collectifs qui ont pu, dans l'ensemble, être résolus de façon satisfaisante. Une grande attention a été portée, notamment, au problème des reclassements qui ont nécessité de nombreuses mutations dans les diverses Sociétés du Groupe et dont on peut considérer qu'ils ont été effectués dans de bonnes conditions. Les avantages divers dont bénéficie le personnel ont été étendus aux collaborateurs de COFICA. Ces derniers seront notamment admis, avec l'accord de l'ensemble du personnel du Groupe, à participer à l'accord d'intéressement et à bénéficier, dès 1972, des produits qui seront distribués sur les résultats de l'exercice 1971.

Signé en 1969 pour une durée de trois ans, l'accord de Groupe sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises a été renouvelé en 1972.

Pendant cette période de trois ans, la masse globale des contributions versées par l'ensemble des Sociétés du Groupe s'est élevée à plus de 16 millions de F et a représenté, en moyenne, 6,2 % du salaire annuel. Au seul titre de l'exercice 1970, le produit de l'intéressement s'est élevé à 6 594 988 F pour 4 405 bénéficiaires et atteint un taux de 6,442 %. La croissance des résultats de l'année 1971 laisse présager une amélioration encore très appréciable qui devrait le porter à un niveau légèrement supérieur à 8 %.

Les droits distribués aux salariés pouvaient être investis pendant les cinq ans de la période d'indisponibilité, soit sous forme de comptes bloqués, soit sous forme de la souscription de parts d'un Fonds Commun de Placement géré par votre Société. A concurrence de 44 %, les bénéficiaires ont choisi de confier leur épargne au Fonds Commun de Placement. Les fonds ainsi recueillis ont été investis pour partie en actions SICAV et pour partie en actions des Sociétés du

Groupe. L'évolution favorable de la Bourse au cours des derniers mois, notamment en ce qui concerne les titres de votre Groupe, a permis une progression appréciable de la valeur de la part qui, émise à 5 F au 1<sup>er</sup> Avril 1970 atteignait 6,89 F au 31 Mars 1972, réalisant ainsi une hausse de 37,8 % en deux ans.

Le premier accord d'intéressement a ainsi fonctionné d'une façon satisfaisante et les représentants du personnel ont exprimé le désir de renouveler l'expérience dans des conditions comparables. En Mars 1972, un nouvel accord comportant, par rapport au précédent, quelques aménagements de détail a été signé pour une durée de trois ans. Il sera désormais renouvelable par tacite reconduction.

La célébration du vingt cinquième Anniversaire de votre Groupe a fourni au Directoire de la COMPAGNIE BANCAIRE, en accord avec le Conseil de Surveillance, l'occasion d'exprimer de façon concrète sa gratitude aux collaborateurs anciens et nouveaux des diverses Sociétés du Groupe pour le dévouement et l'efficacité dont ils ont toujours fait preuve dans l'exécution de leurs tâches. Une prime exceptionnelle, dont le montant était variable en fonction de l'ancienneté et qui pouvait, dans certains cas, atteindre un mois de salaire, a ainsi été distribuée à l'ensemble du personnel au mois de septembre 1971.

## C. LE BILAN ET LES COMPTES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le bilan de votre Société arrêté au 31 décembre 1971 marque de nouveau une progression sensible par rapport à celui établi à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant le développement rapide des activités que nous avons évoqué ci-dessus.

L'ensemble des concours que votre Compagnie apporte à ses filiales pour le financement de leurs opérations — soit qu'elle les "nourrisse" elle-même, soit qu'elle les mobilise sur le Marché — atteignait 10 177 735 962,28 F au 31 décembre 1971 contre 6 663 596 533,53 F à fin 1970, en accroissement de 52 %.

Le bilan enregistre également le nouvel emprunt obligataire 8,75 % de 250 000 000 de Francs émis en juillet 1971, dans le cadre de l'autorisation que vous nous aviez donnée à l'Assemblée du 10 mai 1971. Cet emprunt, dont le taux de rendement actuariel ressort à 8,79 % l'an, est amortissable en 15 ans.

Les résultats d'exploitation sont également en augmentation marquée sur ceux de l'exercice précédent. Nous vous rappelons qu'ils comportent d'une part les dividendes afférents à l'exercice 1970 des filiales et participations détenues par votre Compagnie, soit 14 623 541,16 F, d'autre part les recettes correspondant aux concours apportés aux Sociétés du Groupe pour le financement de leurs opérations.

Une analyse détaillée des éléments du bilan et du compte de pertes et profits vous est donnée dans une note annexée au présent rapport (cf page 46). Nous y avons également inclus, conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les sociétés commerciales, la liste des participations supérieures à 10 % prises par votre Compagnie au cours de l'exercice.

<i>Le Compte de Pertes et Profits</i> , après amortissements et provisions divers pour un montant de .....	50 587 165,50 F
(dont :	
— 9 248 905,27 F d'amortissements de frais d'émission des obligations 8,75 % 1971 et de frais d'augmentation de capital,	
— 592 028,54 F de "provision Moyen Terme",	
— 871 198,00 F de "provision pour investissement",	
— 8 000 000,00 de F de "provision pour éventualités diverses",	
— 1 750 000,00 F de provision pour l'intéressement au titre de l'exercice 1971 à verser en 1972,	
— et 26 289 171,00 F de provision pour impôt),	
puis imputation de la part qui incombe à la COMPAGNIE BANCAIRE dans l'intéressement du Personnel du Groupe au titre de l'exercice 1970 .....	871 198,00 F
<b>fait apparaître un solde de .....</b>	<b>26 486 634,64 F</b>
auxquels s'ajoutent des plus-values nettes de .....	2 500 626,21 F
Compte tenu du report à nouveau au 1 <sup>er</sup> Janvier 1971 de .....	317 201,97 F
le bénéfice à répartir s'établit à .....	<u>29 304 462,82 F</u>
Nous vous proposons de le répartir comme suit :	
— à la réserve légale .....	4 594 480,00 F
qui se trouvera portée ainsi à son maximum légal de 18 377 940,00 F	
— au fonds de prévoyance prévu à l'article 66 des statuts .....	6 000 000,00 F
— à la réserve provenant de plus-values à long terme.....	168 797,32 F
— à la réserve provenant de plus-values exonérées	2 322 944,82 F
— aux actionnaires à titre de :	
• dividende statutaire : 5 % .....	9 188 970,00 F
• superdividende : 3 % .....	5.513 382,00 F
soit au total 14 702 352,00 F	
Attribution statutaire du Conseil de Surveillance ..	612 598,00 F
Solde à porter au compte "Report à nouveau"....	903 290,68 F

Si vous approuvez les dispositions ci-dessus, le dividende de l'exercice ressortira à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F représentant le montant de l'impôt déjà payé au Trésor pour le compte du bénéficiaire, soit en tout 12 F.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient été également de 8 F par action, assortis d'un avoir fiscal de 4 F.

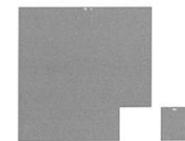
Nous nous permettons toutefois de souligner que le dividende qui vous est proposé pour cette année s'appliquera à 1 837 794 actions au lieu de 1 200 000 pour les exercices précédents et marque de ce fait une augmentation de 53,1 % des distributions aux actionnaires.

Nous vous demandons d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que le rapport de vos Commissaires sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 et nous vous prions de bien vouloir, en conséquence, donner quitus aux membres de votre Directoire et de votre Conseil de Surveillance.

M. Jean Terray, qui remplissait les fonctions de Censeur, a exprimé le désir de résigner ses fonctions et nous a remis sa démission. Nous le remercions de tout cœur de la compétence et de l'esprit de coopération dont il a toujours su faire preuve dans l'exercice de sa mission. Nous vous proposons de nommer aux fonctions de Censeur pour lui succéder M. Jean Forgeot.

Enfin, ainsi que nous vous l'avons indiqué ci-dessus, nous vous demandons d'autoriser votre Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, sur le marché français ou sur les marchés internationaux, à de nouvelles émissions d'obligations à concurrence d'un montant global de 800 millions de Francs.

**RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**



## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, pour l'exercice 1971, de l'exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé ont été conduites selon les règles habituelles en matière de contrôle; elles ont comporté, outre un examen général des écritures et comptes sociaux, des sondages sur divers points particuliers.

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Il est à noter toutefois que la Société a comptabilisé, pour la première fois, la provision pour congés payés, pour un montant de 192 000 F (charges sociales incluses), et la Participation des Salariés aux fruits de l'expansion, au titre de 1971, pour 1.750.000 F.

Le compte de pertes et profits appelle les remarques suivantes :

- les dotations aux amortissements (10 177 039,12 F) comprennent 9 248 905,27 F d'amortissements des frais d'émission de l'emprunt obligataire de juillet 1971, et des frais consécutifs à l'augmentation de capital de 1971;

- les dotations aux provisions (12 351 213,38 F) comprennent 8 000 000 de F de dotation à la provision pour éventualités diverses.

En application de l'article 356 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, nous vous mentionnons les acquisitions de titres effectuées au cours de l'exercice, ayant procuré à votre Société une participation au moins égale à 10 % dans le capital des Sociétés correspondantes :

- acquisition de 135 136 actions de 100 F de la COMPAGNIE de GESTION et d'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX - COGEI - soit 10,41 %.

- acquisition de 140 272 actions de 100 F de la Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie SICAR, soit 70,13 %.

- acquisition de 30 000 actions de 100 F de COFIBAIL - AUTO, soit 60 %.

- acquisition de 14 992 actions de 200 F du CRÉDIT AUTOMOBILE LYONNAIS, soit 83,29 %.

- acquisition de 17 400 actions de 100 F de la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE de la COFICA - CIFICA - soit 48,33 %.

Nous avons eu connaissance du rapport de votre Directoire, ainsi que du texte des résolutions qui vous sont présentées; ces documents n'appellent pas d'observations de notre part.

En conclusion des examens auxquels nous avons procédé, nous certifions que le bilan et les comptes de résultats qui vous sont présentés sont réguliers et sincères.

Paris, le 28 Mars 1972.

*Lucien Launiau*      *Robert Mazars*  
Commissaires aux Comptes Inscrits.

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil de Surveillance nous a avisés des opérations suivantes, entrant dans le cadre des conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 :

1° Acquisition, par l'intermédiaire du CÉTÉLEM, des 19 340 actions LOCABAIL, remises à COFICA en rémunération de son apport d'actions COFIBAIL, pour un prix de 9 998 750 F.

La COMPAGNIE BANCAIRE est administrateur de COFICA.

Monsieur Jacques de FOUCHIER et la COMPAGNIE BANCAIRE sont administrateurs du CÉTÉLEM.

2° Acquisition à COFICA de 17 400 actions de CIFICA, pour un prix de 3 412 836 F. Votre Société est administrateur de COFICA.

Ces opérations n'appellent aucune observation de notre part.

Les opérations effectuées avec les différentes Sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes, conclues à des conditions normales, visées à l'article 144 de la Loi.

Paris, le 28 Mars 1972.

*Lucien Launiau*      *Robert Mazars*  
Commissaires aux Comptes Inscrits

LE BILAN ET LES COMPTES

DE LA

COMPAGNIE BANCAIRE



# Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1971

## actif

	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux .....	26 856 750,45	26 856 750,45
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire		
Comptes à vue .....	29 853 846,16	29 853 846,16
Comptes et prêts à échéance .....	1 200 000,00	1 200 000,00
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme .....	1 365 458 295,00	1 365 458 295,00
Crédits à la clientèle - Portefeuille .....	67 273 733,00	67 273 733,00
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs .....	215 403 934,28	215 403 934,28
Comptes de régularisation et divers .....	17 838 174,73	17 838 174,73
Débiteurs divers .....	133 688 498,85	133 688 498,85
Titres de filiales et participations .....	458 945 789,33	458 945 789,33
Immobilisations .....	9 570 341,46	9 570 341,46
	<b>2 326 089 363,26</b>	<b>2 326 089 363,26</b>

hors bilan

(1) dont 706 952,70 provenant de plus-values exonérées ou à long terme.

## passif

	Avant répartition	Après répartition
Instituts d'Émission, Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire		
Comptes à vue .....	109 242 732,14	109 242 732,14
Comptes et emprunts à échéance .....	311 446 800,00	311 446 800,00
Comptes d'entreprises et divers		
Comptes à vue .....	111 869 988,04	111 869 988,04
Comptes à échéance .....	530 000 000,00	530 000 000,00
Comptes de particuliers		
Comptes à échéance .....	8 943 838,82	8 943 838,82
Comptes d'épargne régime spécial .....	6 403 832,10	6 403 832,10
Comptes de régularisation, provisions et divers .....	150 136 902,23	150 136 902,23
Créditeurs divers .....	16 647 082,48	16 647 082,48
Comptes d'opérations sur titres .....	534 329,21	534 329,21
Obligations		
Obligations échangeables 4,50 % 1965 .....	55 236 720,00	55 236 720,00
Autres obligations .....	614 050 000,00	614 050 000,00
Réserves		
avant répartition		après répartition
Prime d'échange .....	23 626 980,00	23 626 980,00
Prime de fusion .....	17 498 311,28	17 498 311,28
Prime d'apport .....	11 924 900,00	11 924 900,00
Réserve légale .....	13 783 460,00	18 377 940,00(1)
Fonds de prévoyance .....	40 000 000,00	46 000 000,00
Réserve provenant de plus-values exonérées .....	6 599 703,82	8 922 648,64
Réserves plus-values à long terme .....	85 059 920,32	85 228 717,64
Capital .....	183 779 400,00	183 779 400,00
Report à nouveau .....	317 201,97	903 290,68
Bénéfice de l'exercice .....	26 486 634,64	—
Plus-values diverses de l'exercice .....	2 500 626,21	—
	<b>2 326 089 363,26</b>	<b>2 326 089 363,26</b>

Valeurs données en pension à recevoir .....	8 404 000 000,00
Effets escomptés circulant sous endos .....	125 600 000,00
Engagements par cautions et avals .....	914 670 492,08

# Compte de pertes et profits

## débit

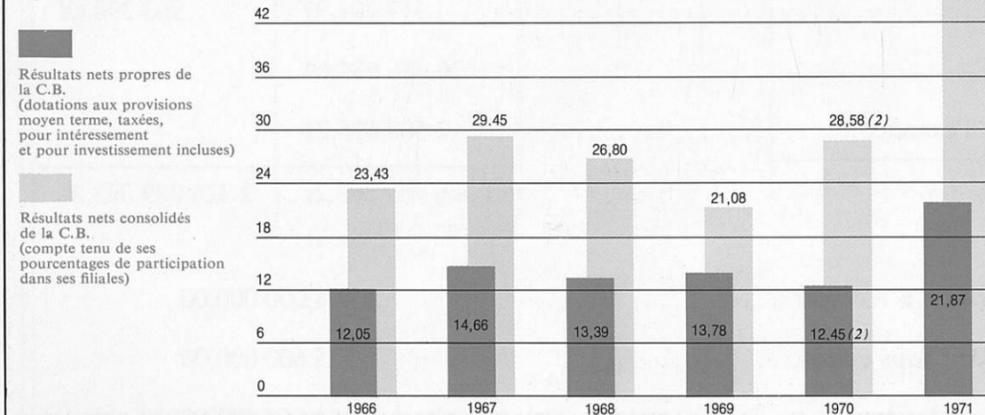
Intérêts, Commissions et divers réglés .....	691 619 487,12
Frais généraux	
Dépenses de personnel .....	4 944 768,36
Patente et contributions diverses .....	214 124,56
Autres frais généraux .....	7 365 856,75
	12 524 749,67
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du groupe (1970)	871 198,00
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du groupe (provision 1971) .....	1 750 000,00
Amortissements	
des immobilisations .....	159 613,66
des primes de remboursement .....	768 520,19
des frais exceptionnels .....	9 248 905,27
	10 177 039,12
Provisions	
pour risque Moyen Terme .....	592 028,54
pour créances douteuses .....	841 736,84
pour éventualités diverses .....	8 000 000,00
pour dépréciation du portefeuille-titres .....	2 046 250,00
pour investissement .....	871 198,00
	12 351 213,38
Provision pour impôt sur les sociétés .....	26 289 171,00
Provision pour impôt sur les plus-values .....	19 742,00
Plus-values disponibles .....	2 500 626,21
Bénéfice net d'exploitation .....	26 486 634,64
	<u>784 589 861,14</u>

## crédit

Intérêts, Commissions et divers perçus .....	765 156 701,77
Revenus des titres de filiales et de Sociétés d'Investissement .....	10 759 968,61
Autres produits du portefeuille-titres .....	3 863 572,55
Provisions devenues sans objet :	
sur portefeuille-titres .....	952 000,00
sur créances douteuses .....	243 000,00
	1 195 000,00
Plus-values à long terme et exonérées de l'exercice .....	3 614 618,21
	<u>784 589 861,14</u>

## Résultats nets par action ajustée (1)

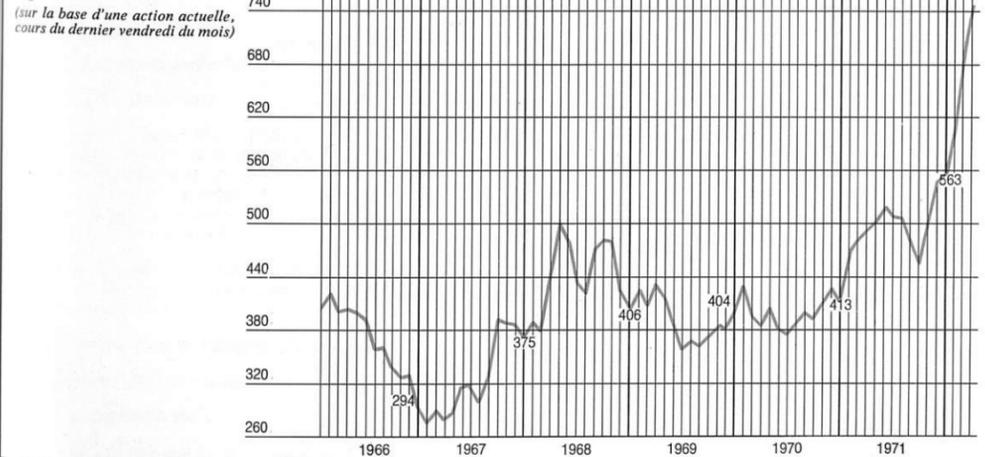
(sur la base d'une action actuelle, en francs)



(1) Ces chiffres ne tiennent pas compte des plus-values à long terme ou exonérées réalisées par la Compagnie Bancaire ou de la part lui revenant sur celles réalisées par ses filiales.  
(2) sur 1 378 346 actions

## Cours de l'action ajustée

(sur la base d'une action actuelle, cours du dernier vendredi du mois)



# Note sur le bilan et les comptes de la Compagnie Bancaire

Le Bilan est présenté sous une forme identique à celle de l'exercice précédent conforme aux prescriptions de la COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES. Les méthodes d'évaluation utilisées n'ont également fait l'objet d'aucune modification.

Il résulte de ce Bilan, qu'au 31 décembre 1971 votre Société possédait des actifs dont le montant total s'élevait à F 10 855 689 363,26  
L'augmentation constatée par rapport au Bilan précédent atteint ainsi F 3 657 346 242,93

L'inventaire de ces actifs, dans l'ordre de leur inscription au Bilan avant répartition, et un regroupement de certains d'entre eux en fonction de leur nature, permet de constater qu'il s'agit :

**1 - Des disponibilités** ..... F 57 910 596,61  
- en Caisse, Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux ..... F 26 856 750,45  
- en Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire ..... F 31 053 846,16

**2 - De l'encours en capital de l'ensemble des crédits consentis** ..... F 10 177 735 962,28

c'est-à-dire,

a) *les crédits nourris* figurant sous les rubriques :

- Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme ..... F 1 365 458 295,00  
- Crédits à la clientèle-Portefeuille ..... F 67 273 733,00  
- Crédits à la clientèle-comptes débiteurs : montant net, déduction faite de F 4 082 745,14 de provisions pour créances douteuses ..... F 215 403 934,28  
**Au total** ..... F 1 648 135 962,28

b) *les crédits mobilisés* et inscrits pour cette raison en Hors-Bilan sous les rubriques :

- Valeurs données en pension à recevoir ..... F 8 404 000 000,00  
- Effets escomptés circulant sous endos ..... F 125 600 000,00  
**Au total** ..... F 8 529 600 000,00

L'encours total de l'ensemble des crédits consentis ..... F 10 177 735 962,28  
est en augmentation de 52 % ou ..... F 3 514 139 428,75  
sur celui de l'année précédente au terme de laquelle ce dernier n'avait atteint que ..... F 6 663 596 533,53

**3 - Des créances diverses** ..... F 151 526 673,58

comprenant :

a) les comptes de régularisation et divers ..... F 17 838 174,73  
dont F 15 155 647,75 représentent les produits à recevoir à la clôture de l'exercice  
b) les débiteurs divers ..... F 133 688 498,85  
représentant essentiellement, comme l'an dernier, des avances d'actionnaires consenties à des Sociétés du Groupe en vue d'améliorer leur structure financière.

**4 - Des titres de filiales et participations** ..... F 458 945 789,33

sur lesquels des renseignements détaillés sont fournis par ailleurs (en annexes 2 et 3) conformément aux dispositions légales.

Les titres figurent, sous ce poste, à leur valeur d'acquisition ..... F 498 735 909,06  
déduction faite  
- de la provision pour dépréciation ..... F 5 797 070,00  
- des amortissements en emploi de plus-values ..... F 33 993 049,73  
F 39 790 119,73

En outre, compte tenu :

- d'une part, des mouvements consécutifs aux diverses acquisitions et cessions ou apports intervenus au cours de l'exercice,  
- d'autre part, d'un accroissement de ..... F 1 094 250,00  
des provisions pour dépréciation qui sont déduites de son montant, ce dernier s'est accru, par rapport au Bilan précédent d'un montant net de ... F 63 667 608,45  
Le montant restant à libérer sur ces titres s'élève au 31-12-1971 à F 3 947 817,42

Les prises de participation nouvelles atteignant 10 % du capital des Sociétés, qui sont incluses dans cette augmentation, et dont nous avons à vous rendre compte, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, représentent un investissement de ..... F 39 788 496,00

à reporter F 10 846 119 021,80

report F 10 846 119 021,80

Elles concernent les souscriptions ou acquisitions suivantes :

- 135 136 actions de 100 F de la Cie de Gestion et d'Investissements Internationaux - COGEI  
- 140 272 actions de 100 F de la Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie - SICAR  
- 30 000 actions de 100 F COFIBAIL-AUTO  
- 14 992 actions de 200 F du CRÉDIT AUTOMOBILE LYONNAIS  
- 17 400 actions de 100 F de la Compagnie Immobilière de la COFICA - CIFICA

**5 - Des immobilisations** ..... F 9 570 341,46

Ce montant se répartit entre :

- les immobilisations proprement dites dont la valeur nette, s'élève après F 565 844,60 d'amortissements à ..... F 130 056,56  
- les primes de remboursement restant à amortir sur les titres en circulation des emprunts obligataires  
7 % 1968 = ..... F 7 576 517,63  
8,75 % 1970 = ..... F 1 138 072,83  
8,75 % 1971 (nouveau poste) = ..... F 725 694,44  
F 9 440 284,90

contre-balancé au PASSIF, à hauteur de F 8 562 740,00 représentant le supplément de remboursement par rapport à la valeur nominale s'appliquant à l'emprunt 7 % 1968

**Total au bilan, de la valeur des actifs au 31.12.1971** ..... F 10 855 689 363,26

Pour financer cet ensemble d'actifs, votre Société disposait à cette date :

**1 - De ressources externes**

provenant des fonds procurés par :

1) *les instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire*

a) sous forme de comptes et emprunts à vue et à échéance figurant au PASSIF du Bilan pour ..... F 420 689 532,14  
b) sous forme de remises d'effets  
- en pension ..... F 8 404 000 000,00  
- à l'escompte ..... F 125 600 000,00  
inscrites en Hors-Bilan  
soit un recours au MARCHÉ MONÉTAIRE et aux ORGANISMES BANCAIRES, pour ..... F 8 950 289 532,14

2) *les comptes*

a) d'entreprises et divers ..... F 641 869 988,04  
b) de particuliers ..... F 15 347 670,92  
c) de régularisation, provisions et divers ..... F 150 136 902,23  
dans lesquels sont inclus les Frais à Payer pour F 98 413 286,42, le solde représentant le Réescompte du Portefeuille, les diverses provisions pour risque Moyen Terme, éventualités diverses et investissement, les primes de remboursement à verser aux obligataires (dont la contre-partie est incluse comme on l'a vu dans les Immobilisations à l'ACTIF du BILAN)  
d) de créiteurs divers et d'opérations sur titres ..... F 17 181 411,69  
représentant essentiellement les intérêts courus et non encore échus sur les 3 emprunts obligataires

soit un total de comptes s'élevant à ..... F 824 535 972,88

3) *les emprunts obligataires* ..... F 669 286 720,00

représentés par :

à reporter F 10 444 112 225,02

		<i>report</i>	<b>F 10 444 112 225,02</b>
- les Obligations échangeables, 4,50 % 1965	F	55 236 720	
- les Obligations 7 % novembre 1968	F	155 399 500	
- les Obligations 8,75 % novembre 1970	F	208 650 500	
- les Obligations 8,75 % juillet 1971 (nouvelle émission)	F	250 000 000	
soit un total de PASSIF au BILAN, au titre des créances des tiers et des divers comptes de régularisation et de provisions, s'élevant à			<b>F 10 444 112 225,02</b>

complétés par :

## 2 - Les ressources propres

c'est-à-dire l'ACTIF NET comptable représenté par :

1) <i>les Réserves</i>	F	198 493 275,42	
en diminution de	F	22 602 079,38	
par rapport à l'exercice précédent, ceci en raison de l'incorporation de la prime d'apport au capital conformément à la première résolution de votre A.G.E. du 10 mai 1971, soit une réduction de	F	45 944 800,00	
compensée partiellement à hauteur de	F	23 342 720,62	
à la suite de l'enregistrement de la dotation décidée par votre A.G.O. du 10 mai 1971	F	9 017 860,62	
et des primes consécutives aux échanges de 31 141 obligations 4 1/2 % 1965 au cours de l'exercice	F	14 324 860,00	
2) <i>le Capital</i>	F	183 779 400,00	
dont l'augmentation de	F	45 944 800,00	
est, comme il vient déjà de l'être indiqué, consécutive à l'incorporation de réserves qui a donné lieu, en octobre 1971, à l'attribution gratuite de 459 448 actions, jouissance 1 <sup>er</sup> janvier 1971, à raison de une action nouvelle pour trois actions anciennes. Cette opération a porté le montant total des incorporations de réserves effectuées depuis l'origine de votre Société à	F	90 944 800	
tandis que le montant souscrit à titre onéreux inclus dans ce capital s'élève à	F	92 834 600	
3) <i>le report à nouveau</i>	F	317 201,97	
4) <i>le bénéfice d'exploitation de l'exercice</i>	F	26 486 634,64	
augmentation de F 8 613 147,40 sur celui de l'exercice précédent, soit 48 %;			
5) <i>les plus-values diverses de l'exercice</i> pour un montant net de	F	2 500 626,21	
déterminé, déduction faite des provisions pour impôt et pour dépréciation du Portefeuille-Titres soit un total de FONDS PROPRES AU BILAN, de			<b>F 441 577 138,24</b>
qui porte l'ensemble des ressources utilisées par votre Société, au 31 décembre 1971, à			<b>F 10 855 689 363,26</b>

● L'analyse du Compte de Pertes et Profits de l'exercice et sa comparaison avec celui de l'exercice précédent, permettent de faire les constatations suivantes :

### 1 - En ce qui concerne les produits bancaires et les produits accessoires

• Le montant des intérêts, commissions et divers perçus	F	765 156 701,77	
est en augmentation de 24 % sur celui de 1970.			
• Le montant des intérêts, commissions et divers supportés par la Cie Bancaire	F	691 619 487,12	
est en augmentation de 21 % sur celui de 1970.			
Il en résulte, notamment, que le résultat brut des opérations de l'espèce s'est accru, en valeur relative, d'environ 57 % d'un exercice à l'autre.			
Pour sa plus large part, cette progression provient de l'augmentation importante du volume des opérations traitées, phénomène illustré par l'accroissement sensible des encours financés (52 % entre le 31 décembre 1970 et le 31 décembre 1971).			
Dans une mesure moindre, elle provient également de la diminution des taux auxquels ont été effectuées les mobilisations au cours de l'exercice, diminution qui a contribué à l'amélioration des marges brutes.			

### 2 - En ce qui concerne les revenus du Portefeuille-Titres

Les produits constitués par :

- les revenus de titres de filiales et de sociétés d'investissement	F	10 759 968,61	
- les autres produits du Portefeuille-Titres	F	3 863 572,55	
représentent un TOTAL de	F	14 623 541,16	
qui se compare à celui de	F	10 510 635,84	
de l'exercice précédent			
soit un accroissement de	F	4 112 905,32	
en valeur absolue, ou de 39 % en valeur relative.			

Cet accroissement provient, pour la moitié de son montant, de l'augmentation du taux des dividendes des filiales, encaissés en 1971 au titre de leurs résultats de l'exercice 1970.

Pour l'autre moitié, il correspond à l'augmentation du montant des participations dont avait eu l'occasion de vous entretenir notre rapport à l'Assemblée Générale de l'an dernier.

### 3 - En ce qui concerne les autres éléments du compte de pertes et profits

<i>Les Frais Généraux</i> s'élèvent à	F	12 524 749,67	
---------------------------------------	---	---------------	--

Les dépenses de personnel comprennent une provision pour congés payés, non constituée lors des exercices antérieurs, ainsi que le montant de la prime exceptionnelle versée cette année au Personnel, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Groupe. Leur augmentation provient, pour le surplus, de l'accroissement des effectifs et des rémunérations correspondantes.

L'accroissement des autres frais résulte notamment de la mise en place de services informatiques ainsi que de l'augmentation de notre contribution aux opérations réalisées à CRÉTEIL, dans le cadre de notre participation à la Société d'Économie Mixte d'Aménagement et d'Équipement de la Ville de Créteil - SEMAEC.

<i>A la contribution nette au Fonds de Péréquation du Groupe</i> , au titre de l'intéressement de 1970, réparti entre les bénéficiaires en 1971	F	871 198,00	
---	---	------------	--

s'ajoute, en outre, cette année, la provision de	F	1 750 000,00	
correspondant à la contribution nette à verser en 1972, au titre de l'intéressement 1971			

<i>Les amortissements</i>	F	10 177 039,12	
au total, sont de même importance que ceux pratiqués l'année précédente (F 9 861 000,66).			

Ils englobent notamment, à concurrence de	F	9 248 905,27	
l'intégralité des frais exceptionnels consécutifs à la dernière émission obligataire de juillet 1971, et à l'incorporation de réserves et la distribution gratuite d'actions, réalisée en octobre 1971.			

<i>Les dotations aux comptes de provisions pour Risque Moyen Terme, créances douteuses et dépréciation du Portefeuille-Titres</i> s'élèvent, au titre de l'exercice, et déduction faite de l'annulation de F 1 195 000 de provisions antérieures devenues sans objet, à	F	10 285 015,38	
---	---	---------------	--

Ce montant se compare à celui de	F	6 249 192,88	
qui représentait les dotations nettes de l'exercice précédent.			

<i>La provision pour investissement</i>	F	871 198,00	
dont le montant est fixé par celui de la contribution nette effectivement versée au Fonds de Péréquation de l'intéressement du Groupe, au cours de l'exercice, mais au titre des résultats de l'exercice précédent, est légèrement inférieure à celle de l'année précédente qui atteignait, dans les mêmes conditions	F	945 678,00	

<i>Le bénéfice d'exploitation</i>	F	26 486 634,64	
est en augmentation de 48 % par rapport à celui de l'exercice précédent			

<b>Le montant disponible des plus-values de l'exercice</b> s'élève à	F	2 500 626,21	
Compte tenu du <b>report à nouveau</b> de l'exercice précédent	F	317 201,97	

c'est en définitive, sur un total de	F	29 304 462,82	
contre	F	19 335 062,59	
l'an dernier, que porte la répartition au titre de l'exercice 1971.			

# Annexe 1 : Bilans comparés des trois derniers Exercices <sup>(1)</sup>

(avant répartition)

actif	31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	318 267,39	7 633 904,32	26 856 750,45
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire :			
• Comptes à vue	1 953 449,24	22 125 784,33	29 853 846,16
• Comptes et prêts à échéance	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	693 132 500,00	895 642 750,00	1 365 458 295,00
Crédits à la clientèle - Portefeuille	47 980 260,00	22 114 384,00	67 273 733,00
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	212 783 345,29	278 123 399,53	215 403 934,28
Comptes de régularisation et divers	35 199 407,50	46 023 998,58	17 838 174,73
Débiteurs divers	32 573 786,68	52 920 076,30	133 688 498,85
Titres de filiales et participations	213 552 344,37	395 278 180,88	458 945 789,33
Immobilisations	8 981 064,70	9 564 642,39	9 570 341,46
	<b>1 247 674 425,17</b>	<b>1 730 627 120,33</b>	<b>2 326 089 363,26</b>

(1) Le bilan au 31 décembre 1969 a été rétabli sous la nouvelle présentation applicable à compter de l'exercice 1970.

hors bilan

# Comptes de pertes et profits comparés des trois derniers Exercices

débit	Exercice 1969	Exercice 1970	Exercice 1971
Intérêts, Commissions et divers réglés	450 800 214,41	569 589 472,52	691 619 487,12
Frais généraux :			
• Dépenses de personnel	2 800 174,07	3 947 765,91	4 944 768,36
• Patente et contributions diverses	41 761,83	111 685,72	214 124,56
• Autres frais	2 963 801,37	4 701 430,96	7 365 856,75
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe	1 404 922,00	945 678,00	871 198,00
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (provision 1971)	—	—	1 750 000,00
Amortissements :			
• des immobilisations	18 260,10	195 449,44	159 613,66
• des primes de remboursement	642 794,13	657 039,00	768 520,19
• des frais exceptionnels	—	9 008 512,22	9 248 905,27
Provisions :			
• pour risques Moyen Terme	2 407 538,17	2 066 936,78	592 028,54
• pour créances douteuses	104 400,00	2 136 756,10	841 736,84
• pour éventualités diverses	2 000 000,00	2 000 000,00	8 000 000,00
• pour dépréciation du portefeuille-titres	70 000,00	1 255 500,00	2 046 250,00
• pour investissement	1 404 922,00	945 678,00	871 198,00
Provision pour impôt sur les sociétés	12 792 915,90	12 369 522,00	26 289 171,00
Provision pour impôt sur les plus values	1 083 437,29	26 045,00	19 742,00
Plus values disponibles	9 750 935,58	932 469,25	2 500 626,21
Bénéfice d'Exploitation	16 228 999,04	17 873 487,24	26 486 634,64
	<b>504 515 075,89</b>	<b>628 763 428,14</b>	<b>784 589 861,14</b>

passif

	31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire :			
• Comptes à vue	122 856 853,09	127 553 921,28	109 242 732,14
• Comptes et emprunts à échéance	296 811 925,00	456 628 750,00	311 446 800,00
Comptes d'entreprises et divers :			
• Comptes à vue	49 565 369,55	64 265 785,87	111 869 988,04
• Comptes à échéance	135 000 000,00	130 619 455,00	530 000 000,00
Comptes de particuliers :			
• Comptes à échéance	65 000,00	4 660 802,42	8 943 838,82
• Comptes d'épargne régime spécial	21 651 492,78	14 252 530,93	6 403 832,10
Bons de caisse	10 500 000,00	—	—
Comptes de régularisation, provisions et divers	78 914 006,88	96 709 771,34	150 136 902,23
Créiteurs divers	8 756 233,54	6 778 385,07	16 647 082,48
Comptes d'opérations sur titres	—	194 521,03	534 329,21
Obligations échangeables 4,50 % 1965	73 939 040,00	72 675 680,00	55 236 720,00
Autres obligations	174 457 500,00	378 022 500,00	614 050 000,00
Réserves :			
• Prime d'échange	8 264 360,00	9 302 120,00	23 626 980,00
• Prime de fusion	—	17 498 311,28	17 498 311,28
• Prime d'apport	—	57 869 700,00	11 924 900,00
• Réserve légale	12 000 000,00	12 000 000,00	13 783 460,00
• Fonds de prévoyance	27 000 000,00	33 000 000,00	40 000 000,00
• Réserves provenant de plus-values exonérées	5 982 860,36	6 599 703,82	6 599 703,82
• Réserves plus-values à L.T.	75 629 742,29	84 825 519,70	85 059 920,32
Capital	120 000 000,00	137 834 600,00	183 779 400,00
Report à nouveau	300 107,06	529 106,10	317 201,97
Bénéfice de l'exercice	16 228 999,04	17 873 487,24	26 486 634,64
Plus-values diverses de l'exercice	9 750 935,58	932 469,25	2 500 626,21
	<b>1 247 674 425,17</b>	<b>1 730 627 120,33</b>	<b>2 326 089 363,26</b>
Valeurs données en pension à recevoir	3 871 260 000,00	5 116 850 000,00	8 404 000 000,00
Effets escomptés circulant sous endos	531 079 300,00	350 866 000,00	125 600 000,00
Engagements par cautions et avals	743 459 250,95	817 793 791,75	914 670 492,08
Ouvertures de crédits confirmés	27 000,00	27 000,00	—

# Annexe 2 : portefeuille titres de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1971

Valeur d'inventaire : 458 945 789,33 F

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
<b>1 - Sociétés du groupe</b>			
UNION FRANÇAISE DE BANQUES "U.F.B."	302 445	67,21	(1) 29 111 329,18
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL"	291 330	38,50	(1) 96 285 045,92
CETELEM	718 557	69,32	(1) 142 517 941,04
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	292 241	29,22	(1) 22 902 098,55
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT "C.F.E.C."	216 800	21,34	(1) 17 108 273,15
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"	266 689	21,33	(1) 18 791 701,90
LOCABAIL IMMOBILIER (Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)	336 681	29,95	35 081 671,70
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "SEGECE"	3 542	70,84	355 181,00
SICAR (Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)	140 272	70,13	14 027 200,00
STÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE CRÉTEIL "SEMAEC"	1 244	24,88	62 200,00
SOLVEG ET CIE	49 975	24,99	4 997 500,00
CRÉDIT AUTOMOBILE LYONNAIS "CAL"	14 992	83,29	2 998 400,00
COFIBAIL AUTO	30 000	60,00	4 350 000,00
CIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS FAMILIAUX "CLEF"	4 895	99,70	498 500,00
<b>2 - Tiers-souscripteurs (Émission d'obligations échangeables)</b>			
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	25 712	2,57	2 892 506,76
<b>3 - Sociétés immobilières d'investissements</b>			
UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE "UIF"	24 094	0,65	(1) 1 300 001,06
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION "GFC"	21 652	0,72	(1) 859 255,93
STÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD "SIMNOR"	6 511	0,46	(1) 450 845,32
UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS "UGIMO"	19 538	0,81	(1) 378 033,06
<b>4 - Autres valeurs françaises</b>			
CIE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX "COGEI"	135 136	10,41	15 000 060,00
COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS	45 461	0,55	10 005 784,51
SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS "SOFICOMI"	27 240	2,72	2 064 000,00

(1) Compte tenu d'un amortissement par emploi de plus-values.

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
CIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER "COGEDIM"	20 000	5,00	2 000 000,00
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL "IDI"	20 000	0,60	1 520 000,00
STÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME "SFIT"	24 000	11,65	1 200 000,00
STÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS "SOFITEL"	25 086	5,22	1 194 300,00
BANQUE IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "IMMOBANQUE"	10 291	1,28	1 066 600,00
CIE POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS "COFIDIM"	7 500	15,00	750 000,00
TRIGANO-VACANCES	5 333	0,23	733 300,00
STÉ D'ÉTUDES ET D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXPORTATION "SETILEX"	5 000	5,00	500 000,00
GARE ROUTIÈRE DU NORD "GARONOR"	20 005	0,40	300 500,00
CIE GÉNÉRALE DE TOURISME ET D'HOTELLERIE "CGTH"	3 750	2,08	187 500,00
STÉ DE DOCUMENTATION ET D'ANALYSES FINANCIÈRES "DAFSA"	500	3,33	110 000,00
STÉ AUXILIAIRE DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'INTÉRÊT NATIONAL "SARPI"	1 000	6,66	100 000,00
<b>5 - Valeurs étrangères</b>			
EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT "EED"	55 000	3,55	3 478 050,55
UNION INTERNACIONAL DE FINANCIACION "UNINTER"	40 000	11,76	1 720 469,20
UNION ESPANOLA DE FINANCIACION "UNIFIBAN"	35 294	11,76	1 444 583,42
VALEURS ÉTRANGÈRES DIVERSES			104 428,13
<b>6 - Sociétés Immobilières</b>			
DIVERSES S.C.I. ET S.A.I.			18 210 039,00
<b>7 - Obligations convertibles</b>			
GARE ROUTIÈRE DU NORD "GARONOR"	4 000	0,40	2 000 000,00
<b>8 - Divers</b>			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			(1) 288 489,95
<b>Total</b>			(2) 458 945 789,33

(2) Après provision pour dépréciation de 5 797 070 F.

# Annexe 3 : renseignements concernant les filiales et les participations

(Art. 247 & 295 du décret sur les Sociétés Commerciales)

	Capital	Réserves (1)	% du Capital détenu	Valeur d'Inventaire des titres détenus	Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des Cautions et Avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier Exercice	Bénéfice net ou perte du dernier Exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier Exercice
<b>1° Renseignements détaillés</b>									
concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du Capital de la Compagnie Bancaire.									
<b>A - Filiales : 50 % au moins du Capital détenu par la Compagnie Bancaire</b>									
- CETELEM ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	103 656 800,00	136 114 702,21	69,32	142 517 941,04	—	—	194 319 937,79	15 196 774,79	1 812 312,00
- Union Française de Banques "U.F.B." ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	45 000 000,00	37 400 000,00	67,21	29 111 329,18	—	—	290 847 451,24	11 098 780,98	2 397 768,00
- "SICAR" ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	20 000 000,00	—	70,13	14 027 200,00	6 315 600,00	—	—	—	—
- Cofibail auto ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	5 000 000,00	(2) 1 385 923,97	60,00	4 350 000,00	32 258 803,29	—	22 061 915,09	1 214 751,40	—
- Crédit Automobile Lyonnais "C.A.L." ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	3 600 000,00	163 750,84	83,29	2 998 400,00	—	—	35 790,35	72 535,00	—
<b>B - Participations : 10 à 50 % du Capital détenu par la Compagnie Bancaire</b>									
- Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels "LOCABAIL" ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	75 671 700,00	128 723 362,80	38,50	96 285 045,92	—	—	502 305 582,31	6 966 168,16	2 153 624,00
- LOCABAIL IMMOBILIER ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	112 410 000,00	2 325 000,00	29,95	35 081 671,70	16 068 325,20	—	30 415 144,00	10 310 249,22	1 578 752,75
- Union de Crédit pour le Bâtiment "U.C.B." ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	100 000 000,00	102 406 710,29	31,79	25 794 605,31	—	769 971 986,42	1 238 011 027,61	47 972 592,22	2 549 146,66
- Société d'Investissements Immobiliers de France "SINVIM" ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	125 000 000,00	54 377 055,15	21,33	18 791 701,90	28 000 000,00	30 000 000,00	36 523 541,07	14 139 181,43	915 653,70
- Compagnie Française d'Épargne et de Crédit "C.F.E.C." ..... 25, Avenue Kléber Paris 16°	101 562 500,00	82 613 340,08	21,34	17 108 273,15	—	101 650 000,00	166 856 833,09	36 230 910,79	1 385 520,00
- Compagnie de Gestion d'Investissements Internationaux "COGEI" ..... 13, rue Paul Valéry Paris 16°	129 800 000,00	9 634 207,19	10,41	15 000 060,00	—	—	187 616,79	(3) 178 517,10	—
- SOLVEG ET CIE ..... 19, rue La Pérouse Paris 16°	20 000 000,00	—	24,99	4 997 500,00	1 489 531,48	—	8 559 791,51	(4) 3 447,29	861,39
<b>2° Renseignements globaux</b>									
concernant les autres filiales ou participations									
<b>A - Filiales : non reprises au paragraphe 1</b>									
a - Filiales Françaises .....				2 922 253,00	2 931 650,00	—			376 012,77
b - Filiales Étrangères .....				—	—	—			—
<b>B - Participations : non reprises au paragraphe 1</b>									
a - Dans des Sociétés Françaises .....				18 166 156,00	33 783 947,16	500 000,00			122 735,60
b - Dans des Sociétés Étrangères .....				3 165 052,62	—	—			118 213,29
<b>3° Renseignements</b>									
concernant les sociétés non reprises aux paragraphes 1 et 2 .....									
				28 628 599,51	4 036 020,00	2 313 505,66			1 160 344,66
<b>Total du portefeuille-titres au 31 décembre 1971</b>				<b>458 945 789,33</b>					

(1) Après répartition, sous réserve des décisions des Assemblées.  
 (2) Avant répartition.  
 (3) Bénéfice au 30.6.71.  
 (4) Bénéfice au 30.9.71.

## Annexe 4 : résultats financiers de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(Art. 133 - 135 & 148 du Décret sur les Sociétés Commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	1967	1968	1969	1970	1971
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social .....	120 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00	137 834 600,00	183 779 400,00
b) Nombre d'actions émises .....	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 378 346	1 837 794
c) Nombre d'obligations convertibles en actions .....	—	—	—	—	—
d) Nombre d'obligations échangeables contre des actions .....	147 793	141 825	132 034	129 778	98 637
<b>1. Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes .....	208 008 275,99	304 493 931,51	493 606 421,30	626 361 729,40	779 380 527,89
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions .....	40 593 146,19	46 527 775,04	37 004 751,34	48 199 058,78	75 636 006,14
c) Impôts sur les bénéfices .....	16 710 411,00	17 034 350,00	12 792 915,90	12 369 522,00	26 289 171,00
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (1) .....	20 462 030,02	18 736 035,91	16 228 999,04	17 873 487,24	26 486 634,64
e) Montant des bénéfices distribués .....	9 600 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00	14 702 352,00
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (2) (3)</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions .....	14,93	18,44	15,14	22,40	26,85
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions .....	12,79	11,71	10,14	11,17	14,41
c) Dividende versé à chaque action :					
- avoir fiscal non compris .....	6,00	6,00	6,00	6,00	8,00
- avec avoir fiscal .....	9,00	9,00	9,00	9,00	12,00
<b>4. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (4)	21	20	25	33	39
b) Montant de la masse salariale .....	1 316 129,47	1 728 009,16	2 234 429,29	3 128 763,33	3 967 154,69
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) .....	365 565,28	432 259,91	565 744,78	819 002,58	977 613,67

(1) Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme nettes suivantes :  
4 165 716,57 | 40 766 151,67 | 9 750 935,58 | 932 469,25 | 2 500 626,21

(2) Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :  
— en 1971 : augmentation du Capital de 137 834 600 à 183 779 400 francs par incorporation de réserves et attribution gratuite de une action nouvelle, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1971, pour trois actions détenues.  
— en 1970 : augmentation du Capital de 120 000 000 à 137 834 600 francs en contre partie de l'apport en nature d'actions de "COFICA" et de l'absorption de "l'OMNIUM de Participations Financières et de Valeurs Mobilières". Les actions créées à ce titre étaient jouissance 1<sup>er</sup> Janvier 1971.

Coefficient d'ajustement :  
— pour 1971 ..... coefficient 1  
— de 1970 à 1967 ..... coefficient 0,75

(3) Pour 1970 les calculs par action ont encore été effectués sur la base de 1 200 000 actions, les 178 346 actions nouvelles créées par l'A.G.E. du 30.12.70 comme indiqué dans le nota (2) ci-dessus étant jouissance du 1.1.1971.

(4) Nombre de salariés : à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a eu lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

## Annexe 5 : répartition du capital de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1971

1. Banques fondatrices (actions nominatives)	(en %)
Groupe Banque de Paris et des Pays-Bas .....	8,33
Groupe Worms .....	6,57
Groupe Société Générale .....	5,91
Crédit Lyonnais .....	4,85
Banque de l'Indochine .....	4,04
Groupe Société Générale de Belgique .....	3,18
Groupe Crédit du Nord .....	1,67
Crédit Industriel et Commercial .....	1,47
Banque de l'Union Parisienne .....	1,45
Crédit Commercial de France .....	0,27
Banque Nationale de Paris .....	0,19
Banque de l'Union Européenne Industrielle et Financière .....	0,11
	38,04
2. Actions détenues par les tiers souscripteurs (garants de la faculté d'échange des obligations 4 1/2 % 1965) ....	9,43
<b>3. Actions dans le Public</b>	
(sous la forme nominative ou au porteur) .....	52,53
	100,00

RÉSOLUTIONS

## première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1971, approuve sans réserve ces rapports ainsi que le Bilan et les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Directoire et au Conseil de Surveillance.

## deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Directoire concernant l'affectation des résultats de l'exercice 1971 et fixe en conséquence à 8 F par action le dividende de cet exercice, assorti d'un avoir fiscal de 4 F. Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée rappelle que les dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents avaient été de 8 F par action assortis d'un avoir fiscal de 4 F.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour arrêter les conditions et la date de mise en paiement du dividende fixé ci-dessus.

## troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conclusions dudit rapport.

## quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de Censeur pour une durée de six années, conformément aux dispositions de l'article 45 des statuts, M. Jean FORGEOT en remplacement de M. Jean TERRAY, démissionnaire.

## cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, autorise celui-ci à procéder, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de huit cents millions de F, aux époques et dans les proportions qu'il jugera convenables, à l'émission sur le marché français ou sur les marchés internationaux d'obligations négociables à revenu fixe, variable ou mixte, à son choix, dont il fixera les caractéristiques, les conditions et les modalités d'émission et d'amortissement, et notamment le nominal, le taux d'émission, l'intérêt, l'époque de paiement de celui-ci et celle de remboursement avec ou sans prime.

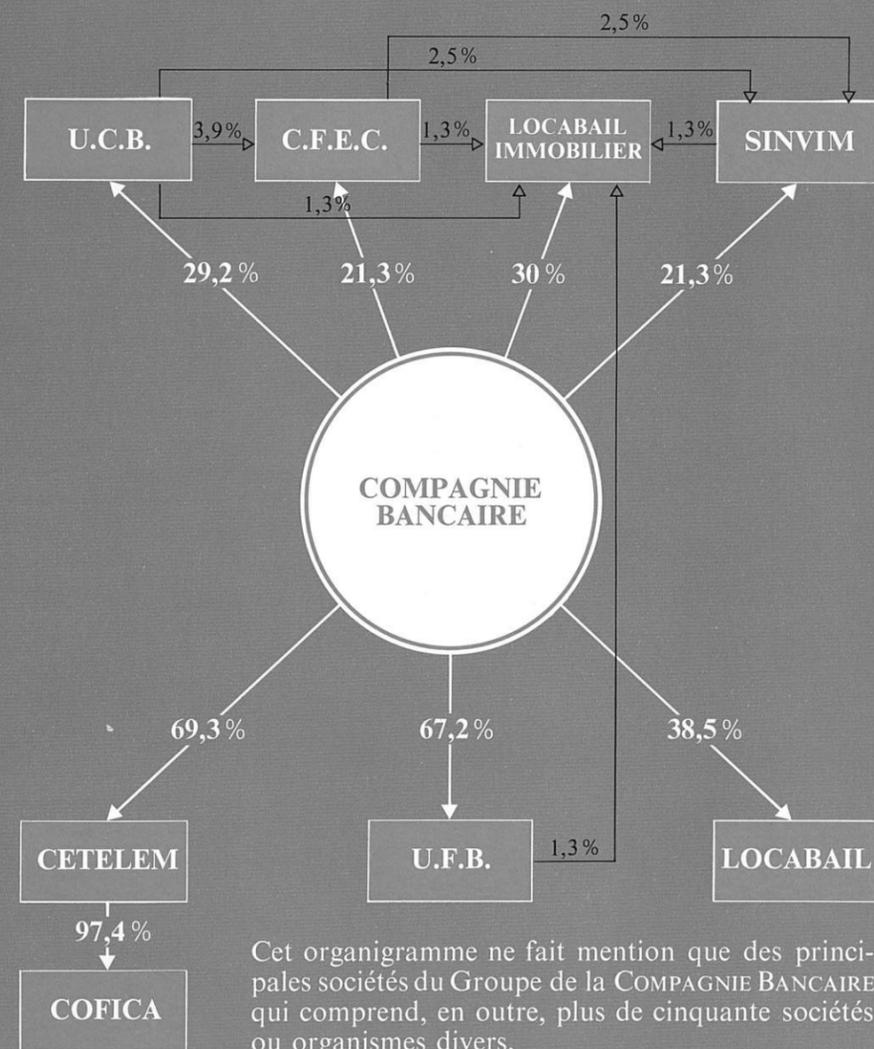
L'Assemblée Générale donne au Directoire tous pouvoirs à l'effet de conclure tous accords avec tous Établissements en vue d'assurer la souscription et le placement des obligations et, d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service desdites obligations.

## sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités, conformément à la loi.

## Le Groupe

Secteur  
Immobilier



Secteur  
Mobilier

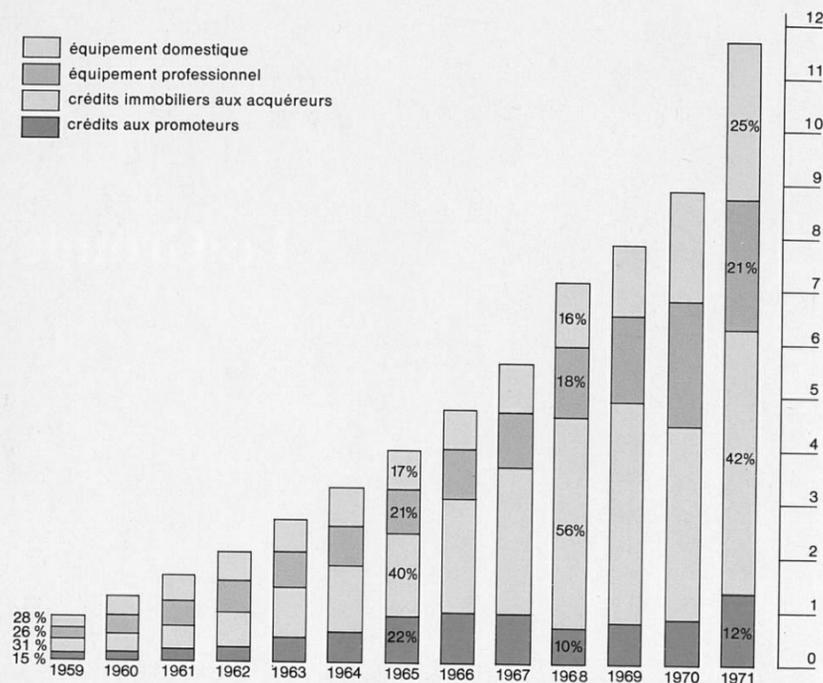
Cet organigramme ne fait mention que des principales sociétés du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE qui comprend, en outre, plus de cinquante sociétés ou organismes divers.

# activité

Du fait de l'entrée de COFICA dans le Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE, la composition de la production a évolué sensiblement de 1969 à 1971 : les crédits immobiliers (crédits aux acquéreurs et aux promoteurs) représentaient 54 % de la production en 1971 contre 63 % en 1969; les crédits à l'équipement domestique constituaient 25 % de la production au lieu de 16 % en 1969; les crédits à l'équipement professionnel représentaient une part stable de l'ensemble des crédits distribués (21 %).

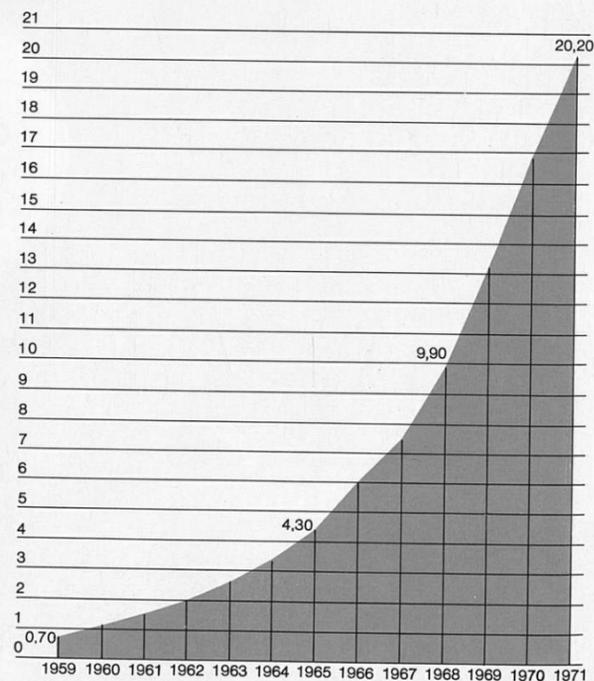
## Production du Groupe de la Compagnie Bancaire

en milliards de francs



## Encours consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

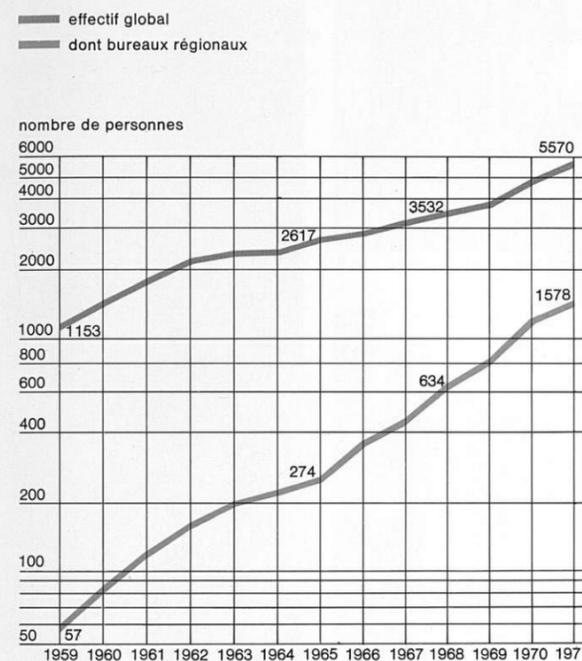
en milliards de francs, au 31 décembre



Les encours du Groupe sous risque propre dépassent 20 milliards; de 1961 à 1971, ils ont progressé d'environ 30 % par an. Ce taux de croissance tend à diminuer depuis quelques années; en 1970 et 1971 il s'établit à environ 20 % si l'on fait abstraction des conséquences de l'entrée de COFICA dans le Groupe.

## Effectifs du Groupe

(échelle logarithmique)

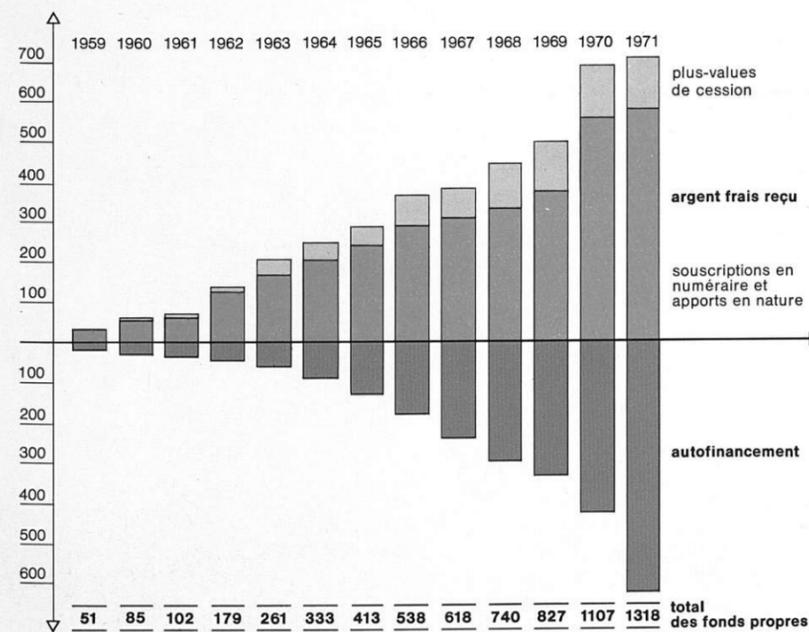


De 1961 à 1971, le nombre de personnes employées dans le Groupe a augmenté de 11,5 % par an. Au 31 Décembre 1971, le personnel travaillant dans les quelques cent "bureaux extérieurs" de la région parisienne et de province, représente environ 30 % de l'effectif.

# financement

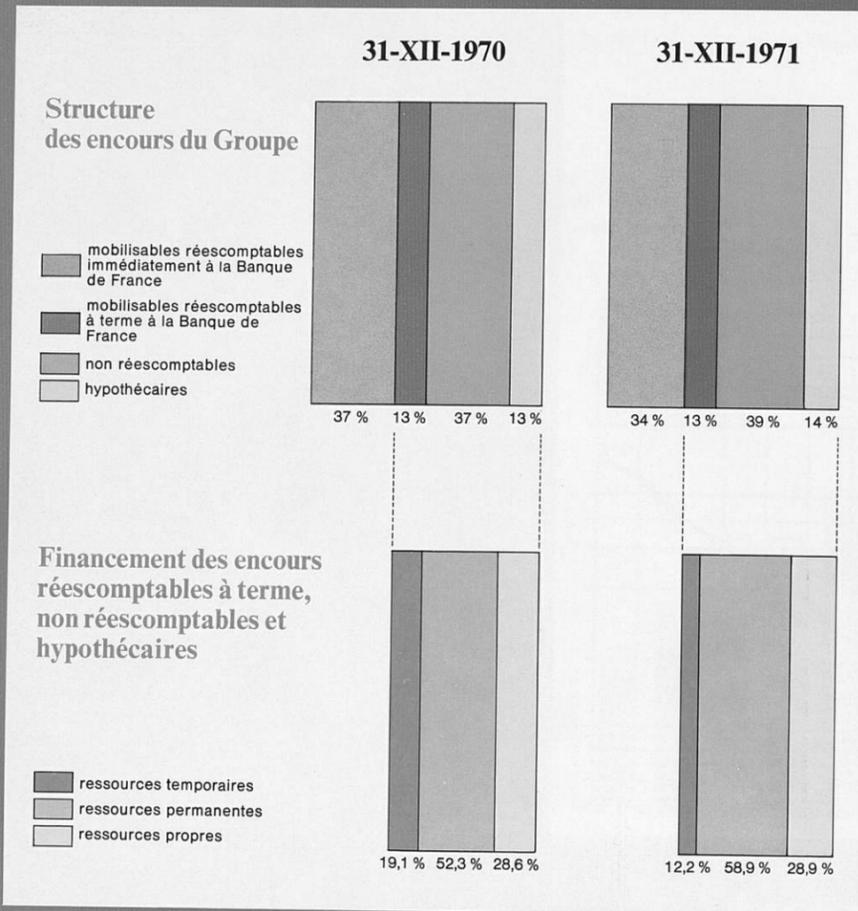
## Fonds propres consolidés du Groupe (après répartition)

en millions de francs



Le développement rapide des encours a rendu nécessaire un accroissement parallèle des fonds propres pour assurer leur financement dans des conditions de sécurité satisfaisante. De 1961 à 1971, les fonds propres ont été multipliés par 13, soit une progression moyenne d'environ 30 %. Au 31 Décembre 1971, 47 % de ces fonds propres provenaient d'auto-financement.

# financement (suite)



S'inscrivant dans la ligne d'une évolution régulière, la part des encours du Groupe bénéficiant d'un agrément d'escompte (réescomptables immédiatement ou à terme) a diminué de 1970 à 1971.

Pour financer les encours réescomptables à terme, non réescomptables et hypothécaires, la COMPAGNIE BANCAIRE s'est astreinte à des règles strictes; elles ont été aisément satisfaites en 1971 étant donné l'évolution des conditions monétaires.

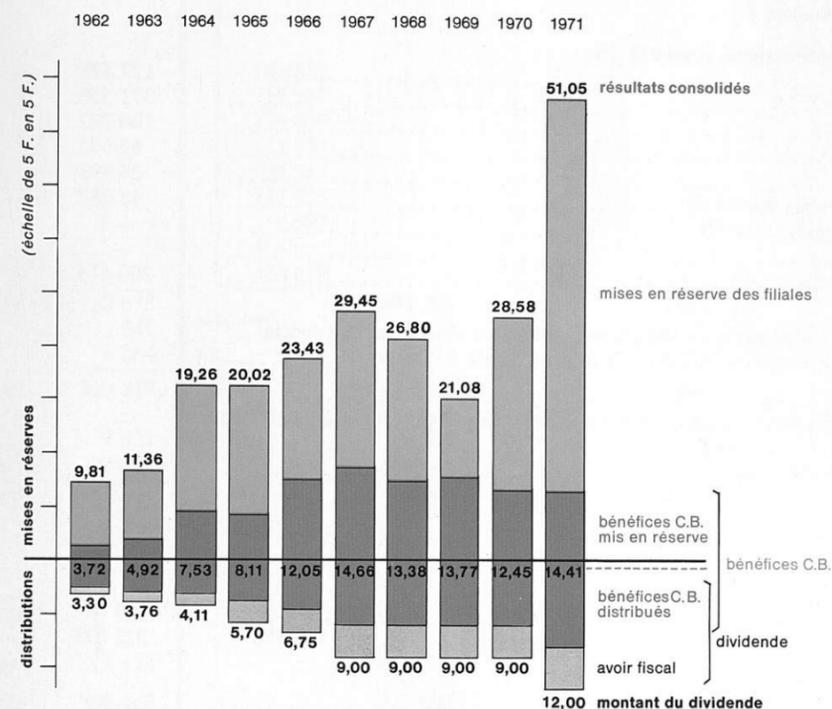
Ainsi au 31 Décembre 1971 :

- les ressources propres permettaient de conserver en portefeuille une part importante de ces encours (28,9 %),
- les ressources permanentes de mobilisation constituées de lignes de crédits auprès des banques actionnaires et de pensions longues prises sur le marché monétaire ou hypothécaire assuraient le financement de 58,9 % de ces encours, part légèrement supérieure à celle enregistrée l'année précédente (52,3 %),
- les moyens temporaires de mobilisation constitués par des emprunts de plus courte durée sur le marché monétaire, pour lesquels la COMPAGNIE BANCAIRE bénéficie de garantie de mobilisation utilisables éventuellement, assuraient le financement de 12,2 % des encours.

# résultats

## Compagnie Bancaire (par action ajustée)

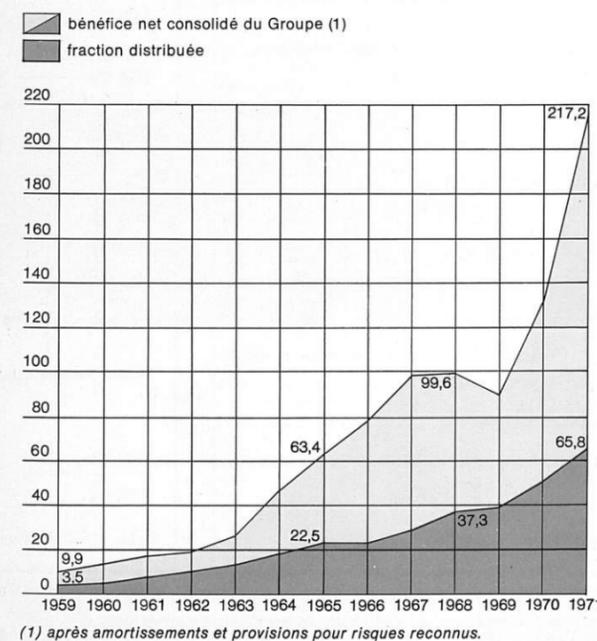
en francs



De 1961 à 1971, le résultat par action a augmenté en moyenne de 18,4 % par an. Dans le même temps, le rythme de progression annuel du dividende a dépassé 15 %.

## Résultats du Groupe

en millions de francs



(1) après amortissements et provisions pour risques reconnus.

Au cours des dix dernières années, 64 % des résultats du Groupe ont été mis en réserve et ont contribué à l'accroissement des fonds propres.

# Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire (cf. note page 72)

(COMPAGNIE BANCAIRE, U.F.B., U.C.B., CETELEM, C.F.E.C., SINVIM, LOCABAIL et ses filiales, à partir de 1969, LOCABAIL IMMOBILIER et, à partir de 1970, COFICA)

	1967 <small>(milliers de F)</small>	1968 <small>(milliers de F)</small>	1969 <small>(milliers de F)</small>	1970 <small>(milliers de F)</small>	1971 <small>(milliers de F)</small>
<b>Recettes brutes par Société :</b>					
Intérêts, commissions, loyers et divers :					
U.F.B. ....	127 428	152 036	188 035	252 667	276 342
U.C.B. ....	371 550	464 329	732 147	1 005 029	1 245 746
CETELEM ....	100 782	115 564	130 786	164 334	194 319
C.F.E.C. ....	63 572	82 697	115 193	142 075	166 857
SINVIM (1) ....	24 998	29 967	34 563	36 072	37 253
LOCABAIL et ses filiales (2) ....	48 382	79 863	147 633	208 954	271 199
LOCABAIL IMMOBILIER (2) ....	—	—	2 693	15 394	27 211
COFICA ....	—	—	—	175 661	148 113
COMPAGNIE BANCAIRE ....	200 613	296 242	483 659	616 038	765 157
Solde des profits et pertes sur exercice antérieur ou à caractère spécial ...	937 325	1 220 698	1 834 709	2 616 224	3 132 197
Revenus du Portefeuille-Titres de la COMPAGNIE BANCAIRE ....	516	348	3 950	4 738	5 085
	7 766	8 264	9 952	10 511	14 623
<b>Total des recettes</b> .....	<b>945 607</b>	<b>1 229 310</b>	<b>1 848 611</b>	<b>2 631 473</b>	<b>3 151 905</b>
Déduire dividendes reçus des filiales consolidées (afférents à l'exercice précédent) .....	6 297	7 321	8 898	8 901	13 567
Déduire doubles emplois .....	209 396	307 048	500 441	700 600	863 588
	729 914	914 941	1 339 272	1 921 972	2 274 750
(+ Plus-values à long terme 1971) .....	—	—	—	—	+ (23 944)
<b>Charges à déduire :</b>					
Charges fiscales d'exploitation .....	69 063	48 635	78 818	103 315	146 469
Intérêts et agios débiteurs consolidés .....	322 073	479 841	877 322	1 217 914	1 276 892
	391 136	528 476	956 140	1 321 229	1 423 361
<b>Produit brut d'exploitation</b> .....	<b>338 778</b>	<b>386 465</b>	<b>383 132</b>	<b>600 743</b>	<b>851 389</b>
Frais généraux consolidés .....	142 203	179 035	213 122	302 135	378 219
Provision pour congés payés (3) .....	—	—	—	—	6 895
<b>Bénéfice brut</b> .....	<b>196 575</b>	<b>207 430</b>	<b>170 010</b>	<b>298 608</b>	<b>466 275</b>
Intéressement .....	—	—	5 683	3 991	6 595
Dotation aux amortissements et provisions pour risques reconnus .....	15 668	24 793	19 186	56 372	63 388
Impôt sur les Sociétés .....	82 343	83 016	54 131	100 301	174 752
Provision pour impôt sur les distributions de LOCABAIL IMMOBILIER .....	—	—	219	2 517	4 382
<b>Résultat net consolidé du groupe (4)</b> .....	<b>98 564</b>	<b>99 621</b>	<b>90 791</b>	<b>135 427</b>	<b>217 158</b> + (21 993)
Déduire part des tiers .....	51 436	56 742	57 068	82 915	123 334
<b>Résultat net consolidé intéressant la Compagnie Bancaire (4)(5)</b> (compte tenu de ses pourcentages de participation dans ses filiales) .....	<b>47 128</b>	<b>42 879</b>	<b>33 723</b>	<b>52 512</b>	<b>93 824</b> + (15 108)
(Nombre d'actions constituant le capital social) .....	(1 200 000)	(1 200 000)	(1 200 000)	(1 378 346)	(1 837 794)
SOIT PAR ACTION .....	39,27 F	35,73 F	28,10 F	38,10 F	51,05 F + (8,22 F)
SOIT PAR ACTION ACTUELLE (6) .....	29,45 F	26,80 F	21,08 F	28,58 F	51,05 F + (8,22 F)
Dotations aux provisions générales (Provisions pour risques non déterminés et provision pour fluctuation de production) .....	9 212	9 820	11 593	14 978	11 265
Provision pour intéressement Exercice suivant (3) .....	—	—	—	—	9 030
Dotations aux provisions taxées et pour investissement .....	11 500	10 000	12 683	15 941	31 080
<b>Bénéfice net consolidé du groupe au bilan</b> .....	<b>77 852</b>	<b>79 801</b>	<b>66 515</b>	<b>104 508</b>	<b>165 783</b>
(+ Plus-values exonérées ou à long terme nettes) .....	(+ 4 386)	(+ 42 214)	(+ 12 467)	(+ 8 981)	(+ 21 993)

(1) Pour la SINVIM : compte non tenu des "profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties" qui correspondent à la résurgence de profits d'exercices antérieurs.  
 (2) Pour LOCABAIL et LOCABAIL IMMOBILIER : déduction faite des amortissements sur le matériel et les immeubles donnés en location.  
 (3) Provision ayant supporté l'impôt, faite pour la première fois en 1971.  
 (4) Avant dotations aux provisions générales (provisions pour risques non déterminés et provision pour fluctuation de production), à la provision pour intéressement Exercice suivant, aux provisions taxées et à la provision pour investissement.

(5) Résultats qui ne tiennent pas compte des plus-values de cession dégagées par la COMPAGNIE BANCAIRE ou de la part lui revenant sur celles dégagées par ses filiales :  
 — jusqu'en 1965 inclusivement, plus-values réemployées (art. 40 C.G.I.) 34, - millions de F.  
 — de 1966 à 1970 : plus-values nettes à long terme ou diverses : 97,1 millions de F.  
 (6) Coefficient d'ajustement :  
 — 0,75 pour 1970 et antérieurement (attribution gratuite 1 pour 3 en 1971).

# Bilan consolidé du Groupe de la Compagnie

COMPAGNIE BANCAIRE, U.F.B., U.C.B., CETELEM, C.F.E.C., SINVIM, LOCABAIL et ses filiales, à partir de 1968, LOCABAIL IMMOBILIER et SOLVEG & Cie,

actif	31-12 1967	31-12 1968	31-12 1969	31-12 1970	31-12 1971
Caisse, Banque .....	453	493	403	490	831
Crédits à la clientèle .....	6 997	9 214	12 110	15 439	18 576
Débiteurs par attribution C.F.E.C. ....	290	407	538	647	540
Matériel donné en crédit-bail .....	275	453	731	897	1 087
Immeubles donnés en location ou en crédit-bail ..	8	48	53	186	262
Participations à des opérations immobilières ...	170	145	173	200	234
Débiteurs divers .....	264	358	610	672	762
Titres de participation .....	44	44	60	93	98
Comptes d'ordre .....	67	89	150	179	131
Immobilisations .....	68	93	117	217	261
<b>total</b> .....	<b>8 636</b>	<b>11 344</b>	<b>14 945</b>	<b>19 020</b>	<b>22 782</b>

## hors

Contrats de Crédit Différé non attribués .....	5 694	7 947	9 870	11 253	13 677
--	-------	-------	-------	--------	--------

# Bancaire, après répartition (cf. note page 72)

et, à partir de 1970, COFICA.

passif	31-12 1967	31-12 1968	31-12 1969	31-12 1970	31-12 1971
Banques, correspondants .....	69	45	205	467	298
Comptes courants .....	281	411	519	335	530
Fonds de répartition C.F.E.C. ....	838	1 023	1 241	1 509	2 001
Créditeurs divers .....	173	335	621	621	570
Emprunts et Mobilisation .....	6 190	8 115	10 853	13 830	16 565
Comptes d'ordre .....	289	332	349	617	754
Emprunts obligataires .....	—	180	172	378	614
Obligations échangeables C <sup>ie</sup> Bancaire et U.C.B. ...	167	163	158	157	132
Fonds propres :					
• Fonds propres de la COMPAGNIE BANCAIRE ...	203	259	281	388	427
• Plus-values de consolidation .....	67	73	74	82	154
• Part des tiers dans les fonds propres des filiales.	359	408	472	636	737
<b>total</b> .....	<b>8 636</b>	<b>11 344</b>	<b>14 945</b>	<b>19 020</b>	<b>22 782</b>

## bilan

Engagements à terme différé de la C.F.E.C. ....	5 694	7 947	9 870	11 253	13 677
---	-------	-------	-------	--------	--------

# Note sur les comptes consolidés du Groupe

## I - le bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

Les bilans consolidés du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE, donnés à titre documentaire, ont été établis à partir des bilans de la COMPAGNIE BANCAIRE, L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM", la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL" et ses filiales, depuis 1968 LOCABAIL-IMMOBILIER et la SOLVEG ET CIE, et depuis 1970, COFICA.

La SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM" et la SOLVEG & CIE y ont été incluses, malgré les différences entre leurs activités et celles des autres Sociétés du Groupe, afin de donner une meilleure vue du bilan d'ensemble du groupe.

Toutes les Sociétés ont fait l'objet d'une consolidation totale justifiée par leur unité de gestion et de trésorerie.

Les "Effets escomptés circulant sous endos" et les "Valeurs données en pension" qui figurent normalement en hors-bilan afin d'éviter des doubles emplois sur le plan national dans les bilans des banques, ont été réintégrés dans le portefeuille-effets car ils émanent des Sociétés du Groupe. Un poste "Emprunts et Mobilisation" a été créé symétriquement au passif.

Tous les comptes réciproques entre Sociétés du Groupe ont été compensés.

Des fonds propres cumulés — capital, réserves, provisions constituées après paiement de l'impôt sur les Sociétés et report à nouveau — ont été déduits les titres des participations internes, à due concurrence de leurs valeurs comptables. Ces valeurs étant inférieures aux fractions correspondantes des fonds propres des Sociétés filiales, la consolidation fait apparaître des plus-values qui ont été inscrites à un poste "Plus-values de consolidation".

Le poste "Participation des tiers dans les fonds propres des filiales" représente les intérêts détenus par des actionnaires autres que la COMPAGNIE BANCAIRE et les Sociétés de son Groupe.

Enfin, les "Contrats de crédit différé non attribués", qui correspondent à des engagements à terme différé de la C.F.E.C., ont été placés en hors-bilan.

## II - les résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

Les comptes de résultats consolidés du Groupe, donnés à titre documentaire, ont été établis à partir des Comptes d'Exploitation et de Profits et Pertes de : la COMPAGNIE BANCAIRE, L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM", la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL" et ses filiales, depuis 1969 LOCABAIL IMMOBILIER, et, depuis 1970, COFICA.

Les éléments de la SOLVEG & CIE n'ont pas été retenus ici, bien qu'ils figurent au plan patrimonial dans le bilan consolidé, car ils sont inclus dans les résultats des autres Sociétés consolidées. La SOLVEG & CIE est en effet une Société en nom collectif, "transparente" fiscalement.

Pour LOCABAIL et LOCABAIL IMMOBILIER, les amortissements sur le matériel et les immeubles donnés en "crédit-bail" ont été préalablement retranchés des recettes afin de permettre la comparaison de ces recettes et de celles des autres sociétés du Groupe.

Les doubles emplois éliminés recouvrent pour l'essentiel les intérêts et agios versés à la COMPAGNIE BANCAIRE par ses filiales pour la fraction de leur encours dont elle assure le financement.

La part des tiers dans les résultats est obtenue en appliquant aux résultats de chacune des filiales le pourcentage de participation qu'y détiennent directement ou indirectement ces tiers. Les tantièmes versés par les filiales figurent également dans cette part des tiers.

Le résultat net consolidé intéressant la COMPAGNIE BANCAIRE comprend ses résultats propres et la part lui revenant dans les résultats de chacune de ses filiales.

Les plus-values à long terme ne sont mentionnées que pour le dernier exercice et font l'objet d'un compte annexe.

**La vie des principales  
Filiales et Participations  
du Groupe**



# UNION FRANÇAISE DE BANQUES

L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a développé ses opérations dans des conditions favorables en 1971, malgré un ralentissement de la croissance des investissements de l'industrie privée, particulièrement sensible à la fin de l'année, et le développement de la concurrence.

En fait, à la suite de la reprise du département "Financement des Véhicules Industriels et des Biens d'Équipement" de COFICA, le montant des crédits accordés par l'U.F.B. en 1971 a été supérieur de 46 % au chiffre de production réalisé en 1970 (1 592 millions de francs contre 1 088). Au 31 décembre 1971 les encours de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES concernant les crédits à l'équipement professionnel atteignaient un montant

de 2 249 millions de francs, supérieur de 30 % à celui enregistré un an auparavant.

Cette progression a pu être réalisée sans difficulté d'organisation notable et sans que la qualité des services apportés à la clientèle ait été affectée. Les effectifs des services extérieurs ont été renforcés de manière continue au cours de l'année, notamment par l'entrée de collaborateurs de COFICA. Utilisant les ressources de l'informatique, de nouveaux moyens d'action tels que l'exploitation plus systématique des fichiers de clientèle, ont été mis à la disposition des équipes qui animent les 39 bureaux régionaux.

Les résultats d'exploitation de la Société ont progressé de manière appréciable. Les marges financières qui avaient été fortement détériorées en

1969 à la suite d'une hausse particulièrement forte et rapide des coûts de refinancement des crédits et qui avaient déjà pu être partiellement reconstituées en 1970, ont retrouvé en 1971 un niveau au moins égal à celui qu'elles atteignaient en 1967.

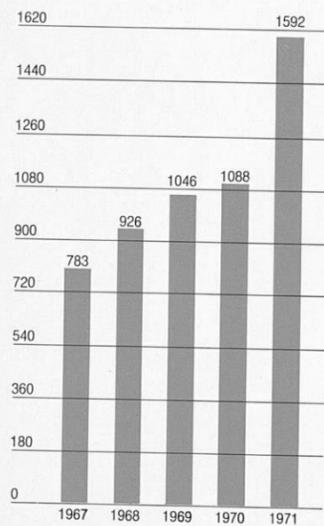
Les résultats ont permis à l'U.F.B., dans la ligne de sa politique traditionnellement très prudente, de constituer en plus des provisions pour risques ou pour charges futures (la provision pour réescompte a été renforcée) une provision pour éventualités diverses. Il a été procédé également à l'amortissement intégral du fonds de commerce acheté à COFICA l'an dernier pour le prix de F 4 500 000. Après une provision pour impôt de F 16 921 000, le bénéfice net atteint 11 098 780 F contre 8 787 025 l'année précédente.

Compte tenu du report à nouveau, le solde disponible s'établit à F 11 219 479,98 que les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire ont décidé de répartir ainsi :

- Dividende . . . .	F 3 600 000,00
- Attribution statutaire . . . . .	F 150 000,00
- Dotation à la réserve facultative . .	F 7 400 000,00
- Report à nouveau . . . . .	F 69 479,98

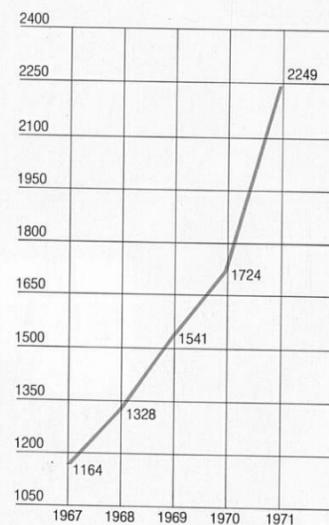
Il a été distribué comme l'an dernier un dividende net de 8 F assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

Chiffres d'affaires, équipement professionnel (1)  
(montant des crédits régies, en millions de francs)



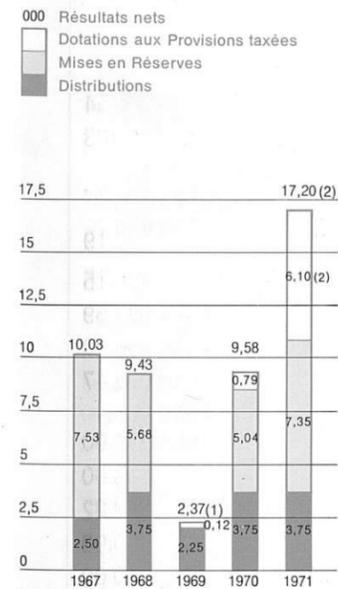
(1) hors agios

Encours des crédits à l'équipement professionnel (1)  
(au 31 décembre, en millions de francs)



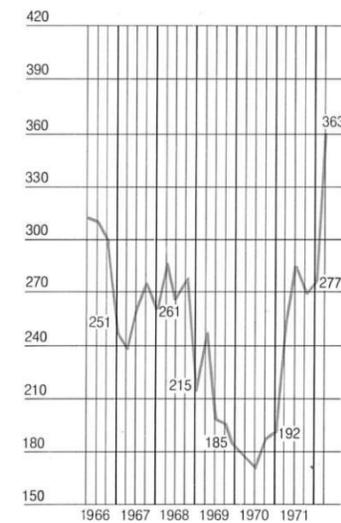
(1) hors agios

Résultats nets  
(bénéfices nets et dotations aux provisions taxées)  
et fraction distribuée  
(en millions de francs)



(1) dont 2,02 millions de francs de réintégration de provisions taxées.  
(2) dont 4,50 millions de francs d'amortissements taxés du fonds de commerce COFICA

Cours de l'action ajustée  
(sur la base d'une action actuelle)  
(cours du dernier vendredi du trimestre)



# Bilan de l'Union Française de Banques

## actif

	avant répartition	après répartition
Caisse, Instituts d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	39 066 946,03	39 066 946,03
Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire		
— Comptes à vue	155 897 022,53	155 897 022,53
— Comptes et prêts à échéance	—	—
Bons du trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	61 966 560,09	61 966 560,09
Crédits à la clientèle - Portefeuille :		
— Crédits à court terme	93 399 325,73	93 399 325,73
— Crédits à moyen terme	3 843 939,77	3 843 939,77
— Crédits à long terme	—	—
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	54 462 330,63	54 462 330,63
Comptes de régularisation et divers	34 621 773,99	34 621 773,99
Débiteurs divers	82 942 150,68	82 942 150,68
Débiteurs par acceptations	7 575 330,08	7 575 330,08
Titres de placement :		
— Titres de placement autres que fonds d'État, bons et obligations	2 669 531,59	2 669 531,59
Titres de filiales et participations	977 890,45	977 890,45
Immobilisations	40 417 566,23	40 417 566,23
	<u>577 840 367,80</u>	<u>577 840 367,80</u>

## hors bilan

## Compte de pertes et profits

### débit

Intérêts, commissions, divers	181 164 484,54
Taxes sur le chiffre d'affaires	52 876,03
Frais généraux	
— Dépenses de personnel	31 108 335,27
— Patentes et Contributions diverses	1 879 312,44
— Autres frais généraux	20 069 385,48
Amortissements	53 057 033,19
Moins value à long terme	390 575,15
Charge exceptionnelle (Fonds de Commerce COFICA)	12 025,59
Provision pour créances douteuses	4 500 000,00
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du groupe Exercice 1970	850 715,47
Provision pour investissement	600 803,00
Provision Moyen Terme	600 803,00
Provision taxée	6 093 219,02
Impôt sur les Sociétés	1 000 000,00
Bénéfice de l'exercice	16 921 000,00
	<u>11 098 780,98</u>
	<u>276 342 315,97</u>

# au 31 décembre 1971

## passif

	avant répartition	après répartition
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :		
— Comptes à vue	94 633 515,08	94 633 515,08
— Comptes et emprunts à échéance	66 975 000,00	66 975 000,00
Comptes d'entreprises et divers :		
— Comptes à vue	93 272 705,61	93 272 705,61
— Comptes à échéance	3 090 000,00	3 090 000,00
Comptes de particuliers :		
— Comptes à vue	28 511 675,53	28 511 675,53
— Comptes à échéance	2 381 680,53	2 381 680,53
Comptes de régularisation, provisions et divers	159 882 600,15	159 882 600,15
Créditeurs divers	35 069 389,99	38 819 389,99
Acceptations à payer	7 575 330,08	7 575 330,08
Réserves		
— Réserve légale	avant répartition 4 500 000,00	après répartition 4 500 000,00
— Réserve statutaire	25 500 000,00	32 900 000,00
— Plus-values à long terme	228 990,85	228 990,85
Capital	30 228 990,85	37 628 990,85
Report à nouveau	45 000 000,00	45 000 000,00
Bénéfice de l'exercice	120 699,00	69 479,98
	<u>11 098 780,98</u>	<u>—</u>
	<u>577 840 367,80</u>	<u>577 840 367,80</u>

Valeurs données en pension ou vendues ferme	2 165 870 000
Cautions et avals pour le compte de la clientèle	17 446 000
Ouvertures de crédits confirmés	180 576 000
Autres engagements	37 725 000

## crédit

Intérêts, commissions, divers	276 342 315,97
	<u>276 342 315,97</u>

# LOCABAIL

Au cours de l'année 1971 LOCA-BAIL et ses filiales ont largement développé leurs opérations malgré une conjoncture assez incertaine.

A une période de reprise assez vive en début d'année, consécutive à la levée des mesures restreignant la distribution du crédit, a succédé notamment au cours du quatrième trimestre 1971 un certain ralentissement des investissements productifs des entreprises.

Mais diverses mesures intervenues dans les premiers mois de l'année 1972 peuvent avoir un effet favorable sur le niveau de la demande de crédit-bail. En particulier le décret modifiant les conditions d'application de la règle du butoir concernant les possibilités de récupération de la TVA ayant grevé les investissements, doit favoriser la reprise de la demande de biens d'équi-

pement. Pour les Sociétés de leasing, cette nouvelle réglementation entraînera une diminution très sensible du montant des capitaux immobilisés pour financer la créance sur l'État constituée par le stock de TVA à récupérer. De ce fait il a été possible de réduire les tarifs consentis à la clientèle sans pour autant restreindre la rentabilité des opérations.

En 1971 les investissements (toutes taxes comprises) de LOCABAIL et de ses filiales ont atteint 812 millions de francs contre 639 en 1970, soit une progression de 27 %.

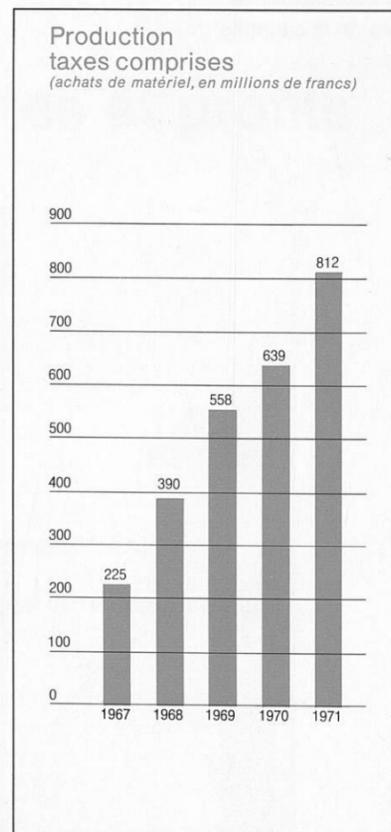
Dans le même temps, les loyers encaissés ont progressé de plus de 41 %, passant de 502 millions en 1970 à 709 millions en 1971.

Au 31 décembre 1971, les encours financés s'élevaient à 1 263 millions, montant supérieur de 23 % à celui enregistré un an auparavant.

Cette croissance importante a été rendue possible par le renforcement des équipes des diverses agences communes à l'U.F.B. et LOCABAIL, qui ont pu mener une politique dynamique de relance commerciale.

Le compte de pertes et profits consolidé fait apparaître un solde bénéficiaire, après constitution de provisions et impôts, de 9 277 580 F, dont 6 966 168 F pour la seule Société LOCABAIL.

Ce résultat global doit être apprécié en tenant compte du fait que les dispositions fiscales régissant les amortissements des biens d'équipement permettent aux Sociétés de Crédit-Bail de procéder à des amortissements linéaires ou dégressifs supérieurs aux amortissements financiers des actifs immobilisés, entraînant de ce fait la constitution de réserves latentes.



- COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET COMMERCIAUX "CLERC"
- "COFIBAIL"
- SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRÊT-BAIL ET C<sup>IE</sup> "LOCABAIL-AUTOMOBILE"

Compte tenu d'un report à nouveau de 43 715,74 F, le bénéfice à répartir s'élève pour LOCA-BAIL à 7 009 883, 90 F, dont l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé l'affectation suivante :

- Dividende . . . .	F 6 053 736,00
- Prélèvement . . . .	F 45 355,00
- Attribution statutaire . . . . .	F 252 239,00
- Réserve légale . . . .	F 650 000,00
- Report à nouveau . . . . .	F 8 553,90

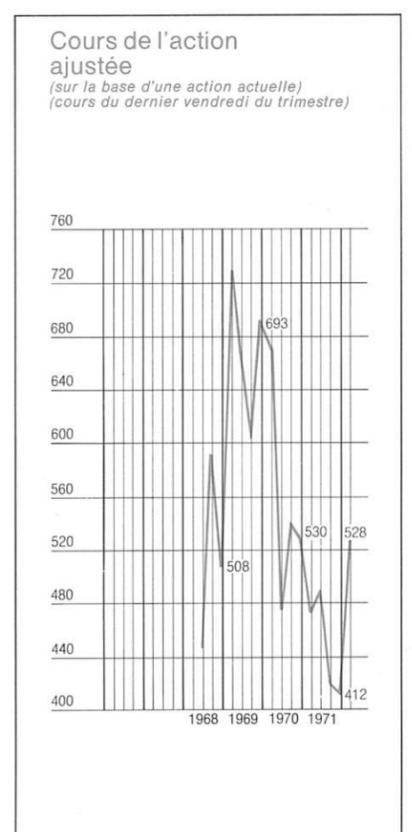
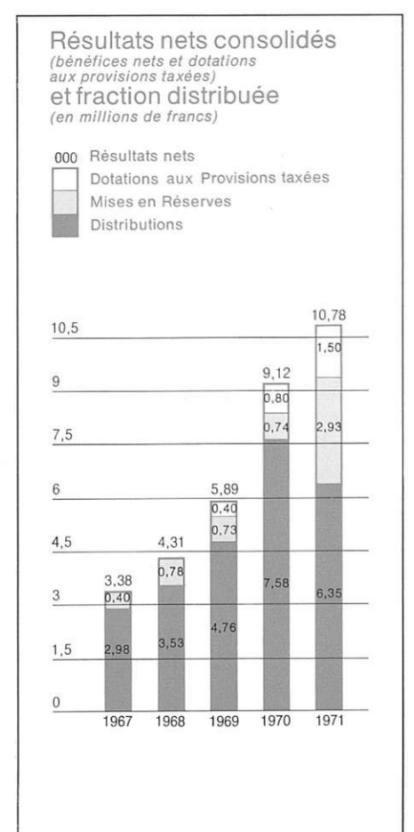
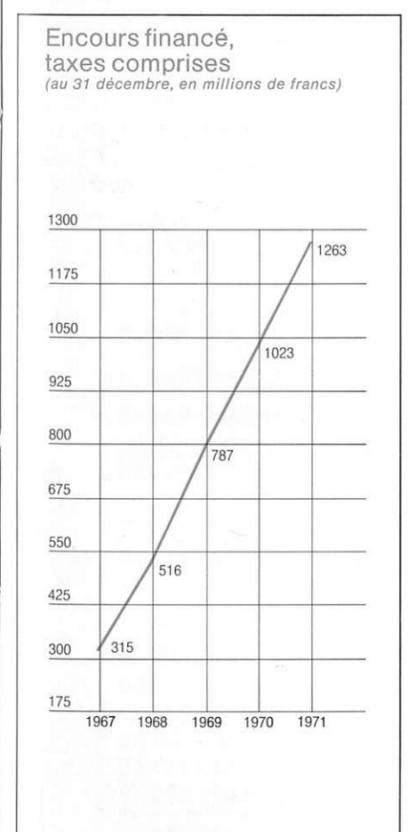
Le dividende de l'exercice est donc de 8 F assorti d'un avoir fiscal de 4 F, comme l'an passé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé également de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves donnant droit à une attribution d'ac-

tions gratuites à raison d'une action nouvelle, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1972, pour deux anciennes.

Cette même Assemblée a décidé que LOCABAIL absorberait deux Sociétés de crédit-bail qu'elle contrôle, à savoir : la CLERC, qui fut constituée pour procéder à des opérations de crédit-bail avec les entreprises non assujetties à la TVA et qui ne répond plus à un besoin particulier depuis l'unification du régime fiscal des entreprises, et COFIBAIL, qui est devenue filiale de LOCABAIL lors de la réorganisation des activités de COFICA au sein du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE en 1971.

La réunion des trois Sociétés permettra dans l'avenir une simplification de leur gestion et une réduction de leurs frais généraux.



## Bilan consolidé de LOCABAIL et ses filiales <sup>(1)</sup>

actif	avant répartition	après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux .....	29 935 368,84	29 935 368,84
Clients et débiteurs divers .....	17 679 581,74	17 679 581,74
T.V.A. à récupérer .....	152 092 741,51	152 092 741,51
Comptes d'intéressés libres .....	350 000,00	350 000,00
Immobilisations en location		
— Biens d'équipement professionnel .....	2 028 871 525,75	
— Amortissements .....	— 947 245 463,28	
	1 081 626 062,47	
— Acomptes versés aux fournisseurs .....	+ 4 529 043,54	
— Immobilisations en cours .....	+ 1 222 593,10	
	1 087 377 699,11	1 087 377 699,11
Portefeuille titres .....	2 475 950,00	2 475 950,00
Comptes d'ordre .....	12 015 137,23	12 015 137,23
Immobilisations à l'usage de l'établissement		
— Immobilisations .....	648 214,42	
— Amortissements .....	— 320 096,78	
— Frais à amortir .....	14 473,80	
— Amortissements .....	— 14 473,80	
	328 117,64	328 117,64
	<u>1 302 254 596,07</u>	<u>1 302 254 596,07</u>

## Compte de pertes et profits

débit	
Taxes sur le chiffre d'affaires .....	132 234 430,16
Dotations aux comptes d'amortissements des immobilisations en location .....	439 314 689,47
Provisions pour créances douteuses .....	7 656 304,40
Frais financiers .....	89 972 928,69
Frais d'exploitation .....	1 626 185,58
Frais généraux	
— Impôts et taxes .....	290 542,68
— Dépenses de personnel .....	14 994 812,10
— Autres frais généraux .....	7 658 418,21
	22 943 772,99
Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions	
— Frais à amortir .....	14 473,80
— Immobilisations à l'usage de l'établissement .....	140 126,91
— Provision taxée .....	985 000,00
	1 139 600,71
Provision pour investissement .....	516 387,00
Contribution au fonds de péréquation de l'intéressement .....	516 387,00
Impôts sur les Sociétés .....	7 607 185,00
Moins-Values à court terme et diverses .....	5 813 127,68
Bénéfice net de l'exercice .....	9 277 580,40
	<u>718 618 579,08</u>

(1) CLERC, COFIBAIL, LOCABAIL-AUTOMOBILE.

## au 31 décembre 1971

passif	avant répartition	après répartition
Banques .....	243 310 485,81	243 310 485,81
Clients et créiteurs divers .....	6 596 929,57	12 948 259,57
Fournisseurs .....	260 438,17	260 438,17
Comptes d'intéressés bloqués .....	5 436 000,00	5 436 000,00
Crédits bancaires à moyen terme .....	804 466 650,00	804 466 650,00
Comptes d'ordre .....	34 084 032,10	34 084 032,10
Provision pour investissement .....	1 219 243,00	1 219 243,00
Primes d'apport, de fusion, d'émission .....	118 844 342,80	118 844 342,80
Réserve légale .....	2 541 009,00	3 555 000,00
Réserve facultative .....	430 000,00	2 430 000,00
Report à nouveau .....	108 085,22	20 344,62
Capital .....	75 679 800,00	75 679 800,00
Bénéfice au 31 décembre 1971 .....	9 277 580,40	
	<u>1 302 254 596,07</u>	<u>1 302 254 596,07</u>

## crédit

Loyers encaissés T.T.C. ....	707 996 066,65
Produits divers .....	1 260 532,19
Produits financiers .....	1 258 164,19
Indemnités et profits divers .....	8 103 816,05
	<u>718 618 579,08</u>

# CÉTÉLEM

L'année 1971 a été marquée par d'importantes transformations concernant la vocation de cette Société et l'organisation de ses Services.

Le 28 avril 1971, COFICA est devenue filiale à 97 % du CETELEM; ainsi a été créé un ensemble dont l'objet est la distribution du crédit à l'équipement des particuliers, COFICA étant plus spécialisée dans le domaine automobile, le CETELEM dans toutes les autres formes de crédits à l'équipement des ménages.

Spécialisation et coordination ont été les deux principes qui ont présidé à l'organisation de ces Sociétés. Chacune a conservé ses propres services et ses propres responsabilités opérationnelles car l'expérience a confirmé

que la distribution du crédit automobile ne pouvait être réalisée selon des méthodes identiques à celles que le CETELEM utilise dans les autres secteurs du crédit aux particuliers; mais dans de nombreux services fonctionnels, en particulier l'informatique, un effort de coordination s'est traduit par la mise en commun de certaines ressources et a permis de réaliser sur les dépenses de gestion des économies appréciables.

Par ailleurs, les méthodes de gestion et la structure des services du CETELEM ont été progressivement améliorées. Le CETELEM a étendu aux diverses agences régionales les méthodes de direction par objectifs et achevé la décentralisation de ses services opérationnels. Pour accroître l'efficacité des équipes locales, il est apparu nécessaire de créer un nouvel

échelon de responsabilités au niveau de "territoires" regroupant plusieurs directions régionales.

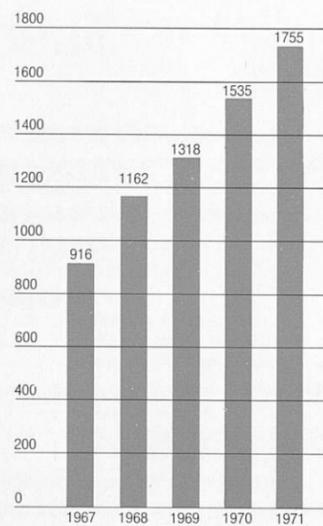
Dans ce cadre nouveau, l'activité du CETELEM s'est déroulée en 1971 de manière satisfaisante. Le montant des crédits distribués a atteint 1 755 millions de francs, contre 1 535 en 1970, soit une croissance apparente de 14 %; si l'on ne tient pas compte du secteur automobile transféré à COFICA et que l'on considère les seuls domaines où le CETELEM exerce actuellement ses activités, le taux réel de progression ressort à 37 %.

On notera que l'ensemble des crédits d'équipement distribués aux particuliers par le CETELEM et COFICA a atteint un montant proche de 3 milliards de francs, supérieur de 42 % au volume d'opérations de même nature, réalisées l'an passé.

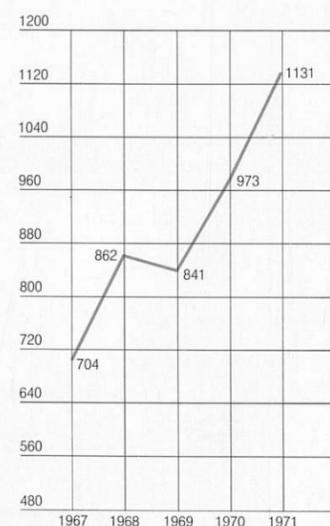
Le dividende distribué est de 8 F assorti d'un avoir fiscal de 4 F; cette distribution identique à celle de l'an dernier s'applique à un capital accru de 130 %.

Pour apprécier l'évolution de la capacité bénéficiaire de la Société, on notera que le bénéfice net consolidé atteint 24,83 F par action. Ce résultat obtenu en dépit de l'accroissement très important du capital passé de 45 à 103,6 millions du fait de la prise de contrôle de COFICA, de l'émission d'actions de numéraire et de l'incorporation de réserves, marque une progression de 39 % sur le bénéfice par action ajustée réalisé en 1970.

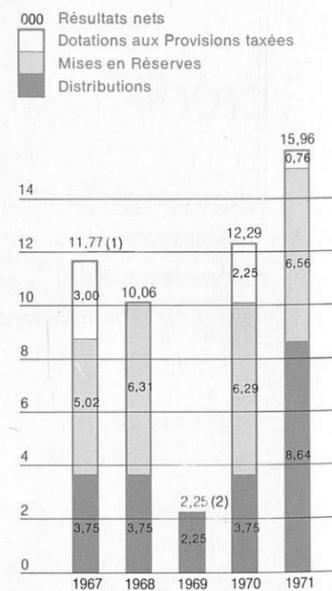
Montant des prêts accordés  
(agios compris, en millions de francs)



Encours au 31 décembre  
(en millions de francs)



Résultats nets  
(bénéfices nets et dotations aux provisions taxées)  
et fraction distribuée  
(en millions de francs)



(1) dont 3 millions de francs de profits exceptionnels  
(2) provenant en totalité de réintégration de provisions taxées

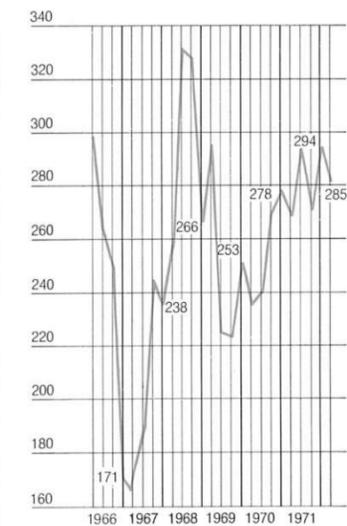
L'encours propre du CETELEM atteint au 31 décembre 1971, 1 131 millions de francs en progression de 16 % par rapport à l'année précédente.

Les résultats du CETELEM ont permis de dégager après les dotations aux provisions pour risque et pour rées-compte, et après la constitution d'une provision pour impôt de 17 millions de francs, un bénéfice net de 15,2 millions de francs. En outre, la Société a réalisé une plus-value à long terme de 10 millions de francs à la suite de la cession de son fonds de commerce portant sur les crédits Autos agréés. Cette plus-value nette d'impôts est portée au poste de réserves de plus-values à long terme.

Compte tenu du report antérieur, le bénéfice disponible s'établit à F 15 197 280,56 qui ont été répartis de la manière suivante :

- Distribution . . . . .	F 8 292 544,00
- Dotations aux réserves . . . . .	F 6 904 522,00
- Report à nouveau . . . . .	F 214,56

Cours de l'action ajustée  
(sur la base d'une action actuelle)  
(cours du dernier vendredi du trimestre)



## Bilan du CÉTÉLEM

### actif

	avant répartition	après répartition
Chèques postaux et caisse .....	56 610,68	56 610,68
Banques et correspondants .....	6 988 574,38	6 988 574,38
Portefeuille effets .....	760 656,50	760 656,50
Débiteurs divers .....	31 294 680,47	31 294 680,47
Acheteurs .....	1 163 381 574,91	1 163 381 574,91
Mobilier-matériel .....	4 007 797,70	
— Amortissements .....	— 2 513 107,35	1 494 690,35
Portefeuille-titres .....	109 967 573,43	
— Provision pour dépréciation .....	— 15 516,55	109 952 056,88
Immobilisations .....	10 896 956,93	
— Amortissements .....	— 1 253 745,19	9 643 211,74
Frais de premier établissement .....	3 204 790,65	
— Amortissements .....	— 3 204 989,65	1,00
Comptes d'ordre .....	46 321 650,72	46 321 650,72
	<u>1 369 893 707,63</u>	<u>1 369 893 707,63</u>

## Compte de pertes et profits

### débit

Agios débiteurs .....	71 308 424,39
Frais généraux :	
— Frais de personnel .....	36 163 686,81
— Charges fiscales d'exploitation .....	5 416 465,14
— Autres frais généraux .....	35 455 599,91
Amortissements divers .....	1 467 709,88
Dotation aux provisions .....	10 925 545,08
Participation des salariés .....	761 721,00
Provision pour investissement .....	761 721,00
Moins-value à court terme .....	16 072,77
Impôt sur plus-values à long terme .....	6 575,00
Impôt sur les sociétés .....	16 959 105,00
Profits de l'exercice .....	15 196 774,79
Plus-values disponibles .....	10 019 968,71
	<u>204 459 369,48</u>

## au 31 décembre 1971

### passif

	avant répartition	après répartition
Banques .....	29 322 680,19	29 322 680,19
Comptes et dépôts de garantie .....	2 601 714,17	2 601 714,17
Créditeurs divers .....	35 023 361,40	35 023 361,40
Dividendes à payer .....	—	8 292 544,00
Mobilisation .....	892 660 000,00	892 660 000,00
Dépenses à payer .....	13 429 508,86	13 775 030,86
Comptes d'ordre et provisions diverses .....	148 446 660,24	148 446 660,24
Capital .....	103 656 800,00	103 656 800,00
Réserves :		
— Réserves diverses .....	29 735 869,25	36 294 869,25
— Prime d'émission .....	10 500 000,00	10 500 000,00
— Plus-values à long terme ..	8 440 664,25	18 460 632,96
— Prime d'apport .....	70 859 200,00	70 859 200,00
	119 535 733,50	136 114 702,21
Report à nouveau .....	505,77	214,56
Profits de l'exercice .....	15 196 774,79	—
Plus-values disponibles .....	10 019 968,71	—
	<u>1 369 893 707,63</u>	<u>1 369 893 707,63</u>

### crédit

Produits bruts .....	194 319 937,79
Bénéfices sur exercices antérieurs .....	110 445,27
Plus-values à court terme .....	2 442,71
Plus-values à long terme .....	10 026 543,71
	<u>204 459 369,48</u>

# COFICA

L'exercice a été marqué par la réorganisation des activités de la Société. Elle a eu pour principaux effets la prise de contrôle par le CETELEM, qui détient actuellement plus de 97 % du capital, l'apport à la Société d'une fraction des activités du CETELEM relatives au financement des voitures particulières, des bateaux et des caravanes, l'arrêt des activités de la Société dans le financement des véhicules industriels et des biens d'équipement, ainsi que la cession du fonds de commerce correspondant à l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES.

Cette opération de rapprochement a entraîné un allègement sensible des

effectifs de la Société, qui ont été ramenés à 567 personnes au 31 décembre 1971, soit une diminution de près de 30 %. Les structures d'accueil constituées par l'ensemble des Sociétés du Groupe ont permis d'offrir au personnel rendu disponible des postes correspondant à leur compétence et à leurs aspirations.

D'autre part, la spécialisation impliquant, pour maintenir à un niveau satisfaisant le volume d'activités, le financement d'un nombre beaucoup plus important de dossiers, seule une décentralisation complète des services de crédit et de recouvrement permettait d'y faire face.

Les crédits distribués par la Société ont atteint 1 201 millions de francs, montant supérieur de 7 % à celui de l'an passé.

On notera que la production de crédits pour le financement des Automobiles, Bateaux et Caravanes a plus que doublé atteignant un montant de 1 168 millions de francs. Cette performance est la conséquence de la reprise sensible enregistrée sur le marché de l'automobile, de la concentration de tous les moyens commerciaux de la Société sur les activités qu'elle a conservées et de la réussite du transfert à COFICA du fonds de commerce CETELEM.

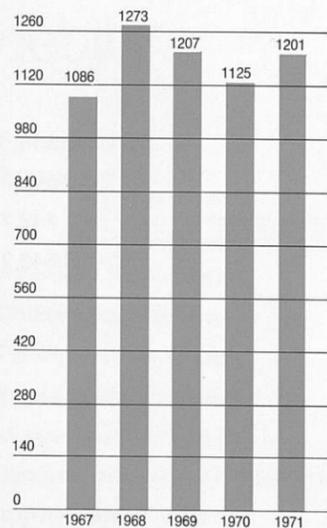
Les encours de crédits s'élèvent à 1 148 millions au 31 décembre 1971, à un niveau proche de celui existant le 31 décembre 1970, l'augmentation de l'encours "Véhicules particuliers et

Véhicules utilitaires" compensant la diminution de celui des véhicules industriels et des biens d'équipement.

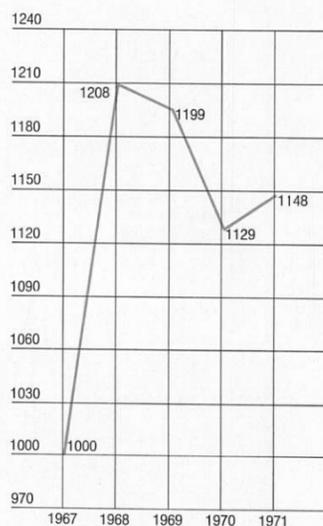
L'abaissement du coût de financement, la diminution des frais généraux liés à la réorganisation de la Société, ont permis un redressement très sensible des résultats de COFICA. Il a été possible de renforcer la provision de réescompte et de dégager outre des plus-values de cession de 7,7 millions de francs, un bénéfice de 10 millions de francs net d'impôts en raison du report déficitaire antérieur.

Les besoins de fonds propres suscités par le développement des activités de la Société ont conduit l'Assemblée Générale à décider d'affecter intégralement ce bénéfice à la constitution de réserves et de ne pas distribuer de dividende.

Montant des crédits distribués  
(agios compris, en millions de francs)

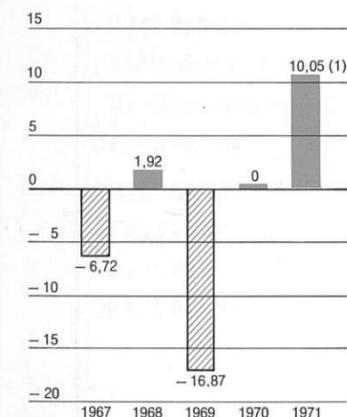


Encours au 31 décembre  
(en millions de francs)



Résultats nets  
(en millions de francs)

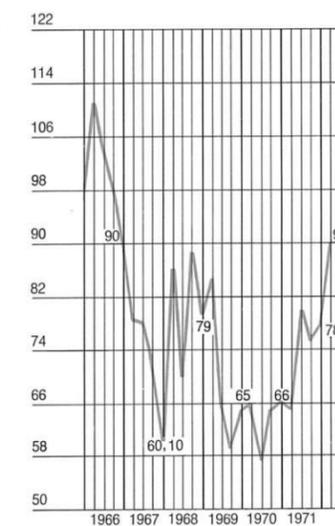
Il n'y a pas eu de distribution depuis 1966; les pertes ont été amorties, les résultats bénéficiaires mis en réserves.



(1) auxquels s'ajoutent 7,73 millions de francs de plus-values exonérées ou à long terme nettes

Cours de l'action ajustée

(sur la base d'une action actuelle)  
(cours du dernier vendredi du trimestre)



## Bilan de COFICA

### actif

	avant répartition	après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux .....	14 146 543,96	14 146 543,96
Portefeuille effets .....	59 856 036,64	59 856 036,64
Débiteurs divers' .....	1 099 108 267,52	1 099 108 267,52
Sociétés filiales .....	4 239 050,97	4 239 050,97
Portefeuille titres :		
— Titres cotés .....	1 265 743,35	
— Titres de participation non cotés .....	4 550 642,14	
Comptes d'ordre et divers .....	6 617 232,26	6 617 232,26
Immobilisations :		
— Terrains, immeubles, agencements, mobiliers .....	29 217 270,83	
— Amortissements .....	10 937 259,15	
Valeurs immobilisées .....	18 280 011,68	18 280 011,68
	115 756,00	115 756,00
	<u>1 208 179 284,52</u>	<u>1 208 179 284,52</u>

### hors bilan

## Compte de pertes et profits

### débit

Agios débiteurs .....	85 648 671,63
Frais généraux :	
— Frais de personnel .....	25 763 971,97
— Charges fiscales d'exploitation .....	6 551 444,94
— Autres frais généraux .....	17 478 486,19
Amortissements divers .....	2 462 992,54
Provisions diverses .....	1 694 874,87
Impôts sur plus-values à long terme .....	636 294,00
Bénéfice de l'exercice .....	17 776 722,99
(dont plus-values nettes à long terme et plus-values exonérées : 7 726 197,84)	
	<u>158 013 459,13</u>

## au 31 décembre 1971

### passif

	avant répartition	après répartition
Banques .....	3 603 922,84	3 603 922,84
Effets à payer .....	953 548 292,11	953 548 292,11
Créditeurs divers .....	8 440 959,16	8 440 959,16
Comptes d'ordre et divers .....	92 125 484,49	92 125 484,49
Provisions diverses .....	34 208 497,54	34 208 497,54
Avances bancaires bloquées .....	1 500 000,00	1 500 000,00
Réserve provenant de plus-values à long terme .....	87 710,19	5 814 158,03
Réserve pour éventualités diverses .....	—	9 300 000,00
Réserve provenant de plus-values exonérées .....	—	1 999 750,00
Réserve légale .....	7 893 300,00	8 662 530,00
Prime d'apport .....	2 307 700,00	2 307 700,00
Capital .....	86 625 300,00	86 625 300,00
Report à nouveau .....	61 395,20	42 690,35
Bénéfice de l'exercice .....	17 776 722,99	—
(dont plus-values nettes à long terme et plus-values exonérées : 7 726 197,84)		
	<u>1 208 179 284,52</u>	<u>1 208 179 284,52</u>

Engagements par cautions et avals .....

371 350,00

### crédit

Produits bruts .....	148 112 546,87
Profits divers et exceptionnels .....	9 093 037,32
Bénéfices sur exercices antérieurs .....	807 874,94
	<u>158 013 459,13</u>

# UNION DE CRÉDIT POUR

# LE BÂTIMENT

L'environnement économique et financier a été en 1971 particulièrement favorable à l'activité de l'U.C.B. et a permis une amélioration très appréciable de la capacité bénéficiaire de la Société.

Le total des concours que l'U.C.B. a consenti a atteint 5 380 millions de francs. Ce chiffre comprend à raison de 1 373 millions les nouveaux engagements pris en faveur des promoteurs, pour 4 007 millions des crédits accordés sous la forme de prêts relais, de prêts moyen terme et de prêts consolidés par la C.F.E.C., soit pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration de logements, soit pour le financement des constructions à usage industriel et commercial.

La production de "crédits aux promoteurs" en 1971 a dépassé de 63 % celle de l'année précédente : cette croissance est due à la conjoncture favorable du marché immobilier qui a incité les promoteurs à accélérer leurs recherches de terrains et le lancement d'opérations nouvelles.

La production de "crédits acquéreurs" est supérieure de 39 % à celle de l'année précédente. Marquée par un certain repli en 1970 en raison de l'encadrement du crédit, elle a dépassé en 1971 de 15 % le volume de crédits distribués en 1969. Les développements les plus remarquables ont concerné les secteurs qui avaient été

les plus touchés par les restrictions de 1970, tels que les prêts pour l'achat de logements anciens.

Compte tenu des utilisations des crédits nouveaux et des remboursements effectués, l'encours (risque propre de l'U.C.B.) s'est accru de 22 % en 1971 atteignant 13 687 millions de francs au 31 décembre 1971.

Pour réaliser ce volume de production et gérer un encours continué au 31 décembre de près de 485 000 comptes, il a été nécessaire de renforcer les effectifs de divers services, communs à l'U.C.B. et à la C.F.E.C., de développer les bureaux extérieurs des grandes villes de province et de l'agglomération parisienne et de poursuivre les efforts d'automatisation à l'aide de l'informatique. Ces trois facteurs expliquent la forte croissance des frais généraux qui ont été augmentés de 38 % de 1970 à 1971.

Néanmoins les résultats de l'U.C.B. ont progressé de manière remarquable : la baisse des taux de refinancement conjuguée avec une augmentation sensible des crédits nouveaux a permis de retrouver des niveaux de rentabilité proches de ceux qui existaient en 1967, avant la période de hausse des taux.

Après dotation de 33,1 millions de francs aux comptes de provisions et d'amortissements et constitution d'une provision pour impôt de 63,2 millions de francs, le bénéfice net de 1971 a atteint 47,9 millions de francs, dépassant de 178 % le chiffre de 17,2 millions de francs enregistré en 1970.

Le bénéfice distribuable tenant compte du report à nouveau de l'exercice 1970 et des plus-values à long terme réalisées au cours de l'exercice s'élève à 49 052 602,54 francs et a été réparti ainsi :

- Dotations aux réserves et aux fonds de prévoyance . . . F 40 558 692,10
- Distribution . . . F 8 333 333,33
- Report à nouveau F 160 577,11

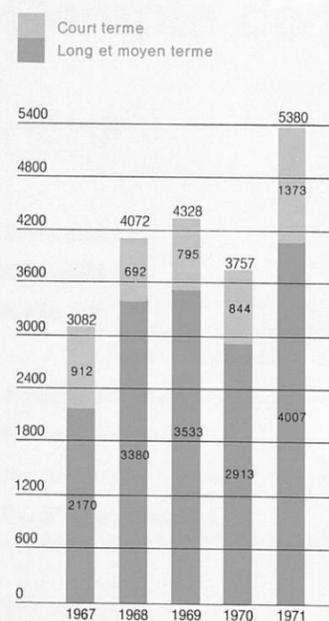
Le dividende net distribué ressort ainsi à 8 francs par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 4 francs.

L'Assemblée des Actionnaires a décidé en outre de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves, portant celui-ci de 100 à 150 millions, et attribution d'une action

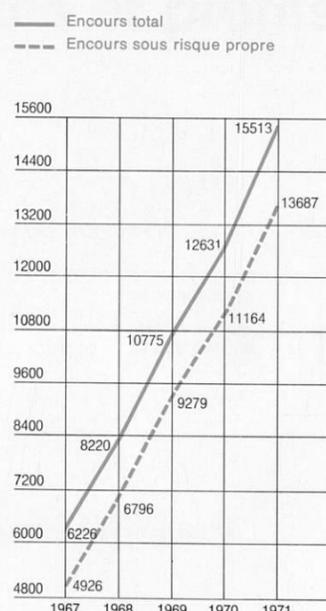
gratuite pour deux anciennes, jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1972.

On rappelle que la première tranche des 150 000 obligations échangeables émises en 1966 sera amortie le 15 mai 1972. A partir de cette date, les détenteurs de titres sortis au tirage auront à choisir dans un délai de trois mois entre le remboursement ou l'échange à raison de 4 actions actuelles pour 3 obligations.

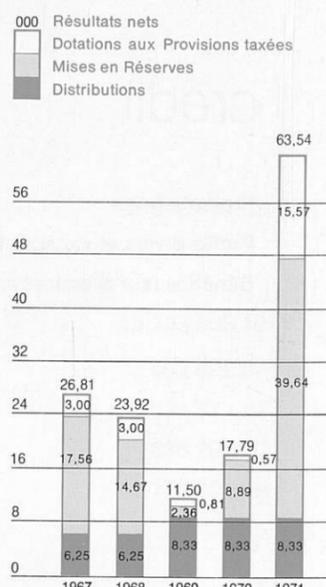
Montant des prêts accordés  
(en millions de francs)



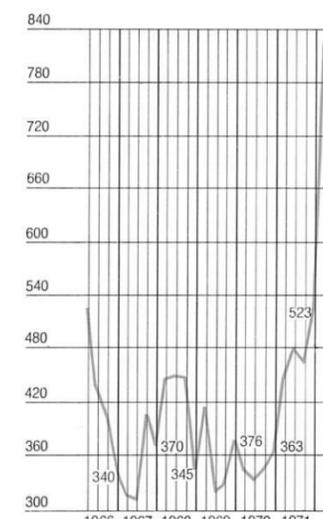
Encours au 31 décembre  
(en millions de francs)



Résultats nets  
(bénéfices nets et dotations aux provisions taxées) et fraction distribuée  
(en millions de francs)



Cours de l'action ajustée  
(sur la base d'une action actuelle)  
(cours du dernier vendredi du trimestre)



# Bilan de l'Union de Crédit pour le Bâtiment

actif	avant répartition	après répartition
Banques, chèques postaux .....	321 390 231,90	321 390 231,90
Portefeuille effets :		
— Portefeuille nourri (Marché Hypothécaire exclu) .....	570 989 942,71	
— Encours des crédits éligibles au Marché Hypothécaire .....	2 901 072 005,09	3 472 061 947,80
Clients et débiteurs divers .....	297 560 866,01	
— Provisions .....	— 19 080 015,01	278 480 851,00
Portefeuille-titres .....	31 054 381,53	
— Provisions et amortissements .....	— 2 800 794,78	28 253 586,75
Comptes d'ordre et divers .....	184 572,29	184 572,29
Immobilisations .....	12 875 405,55	
— Amortissements .....	— 3 728 269,69	9 147 135,86
	<u>4 109 518 325,60</u>	<u>4 109 518 325,60</u>

hors bilan

## Compte de pertes et profits

débit	
Intérêts et commissions réglés .....	994 258 954,49
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées .....	5 443 485,18
Frais généraux :	
— Dépenses de Personnel .....	37 206 174,24
— Impôts et taxes .....	4 003 478,84
— Autres charges d'exploitation .....	59 768 099,57
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements .....	1 250 830,73
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions :	
— pour créances douteuses et litigieuses court terme .....	9 548 646,31
— pour risques afférents aux crédits à moyen et long terme .....	6 720 686,75
— pour éventualités diverses .....	10 000 000,00
— pour contribution en 1972 au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe de la Compagnie Bancaire .....	4 370 000,00
— pour investissement .....	1 200 288,00
Contribution de 1971 au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe de la Compagnie Bancaire .....	1 200 288,00
Pertes du Portefeuille-titres .....	50 251,75
Créances irrécouvrables couvertes ou non par des provisions .....	1 346 587,25
Pertes sur exercices antérieurs .....	293 542,77
Pertes diverses et exceptionnelles .....	574 636,16
Impôts sur les bénéfices .....	63 191 140,00
Bénéfice net .....	47 972 592,22
Plus-values à long terme disponibles .....	588 096,95
	<u>1 248 987 779,21</u>

# au 31 décembre 1971

passif	avant répartition	après répartition
Banques .....	531 523 545,30	531 523 545,30
Clients et créiteurs divers .....	634 785 854,01	635 119 187,34
Dividendes à payer .....	51 635,20	8 051 635,20
Mobilisation de crédits Marché Hypothécaire .....	2 635 650 000,00	2 635 650 000,00
Comptes d'ordre et divers .....	19 692 910,36	19 692 910,36
Emprunt obligations échangeables 4 1/2 % 1966 .....	76 913 760,00	76 913 760,00
Réserves :		
— Réserve légale .....	avant répartition 7 474 605,13	après répartition 9 902 639,59
— Fonds de prévoyance .....	20 000 000,00	25 000 000,00
— Réserve spéciale .....	26 200 570,64	58 772 536,18
— Prime d'échange .....	5 188 140,00	5 188 140,00
— Réserve spéciale provenant de plus-values à long terme .....	2 059 878,19	2 618 570,29
— Réserve provenant de plus-values définitivement exonérées .....	924 824,23	924 824,23
Capital .....	61 848 018,19	102 406 710,29
Report à nouveau .....	100 000 000,00	100 000 000,00
Bénéfice de l'exercice .....	491 913,37	160 577,11
Plus-values à long terme disponibles .....	47 972 592,22	—
	588 096,95	—
	<u>4 109 518 325,60</u>	<u>4 109 518 325,60</u>

Valeurs données en pension à recevoir .....	6 991 400 000,00
Effets de mobilisation circulant sous endos .....	3 224 536 015,89
Engagements par ouvertures de crédits .....	2 265 347 662,42
Engagements par cautions et avals .....	601 178 099,57
Valeurs reçues et données en pension .....	8 250 000,00

crédit	
Intérêts et commissions perçus .....	1 238 011 027,61
Produits accessoires .....	1 011 475,88
Taxes sur le chiffre d'affaires perçues .....	5 453 684,21
Revenus du Portefeuille-titres .....	1 269 782,33
Profits sur exercices antérieurs .....	606 295,67
Profits divers et exceptionnels .....	689 179,61
Reprises de provisions utilisées .....	1 292 893,95
Plus-values à long terme .....	653 439,95
	<u>1 248 987 779,21</u>

# COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE

L'activité de la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT a connu en 1971 un développement rapide. Sous l'effet de l'accroissement régulier de la demande de prêts immobiliers, les contrats souscrits au cours de l'exercice ont atteint le montant de 3 106 millions de francs, marquant une progression de 33 % par rapport à 1970. Les nouveaux contrats ont entraîné une croissance de 17 % de l'encours des contrats souscrits, qui dépassait 15,6 millions de francs au 31 décembre. A cette date, le nombre de comptes gérés s'élevait à plus de 350 000.

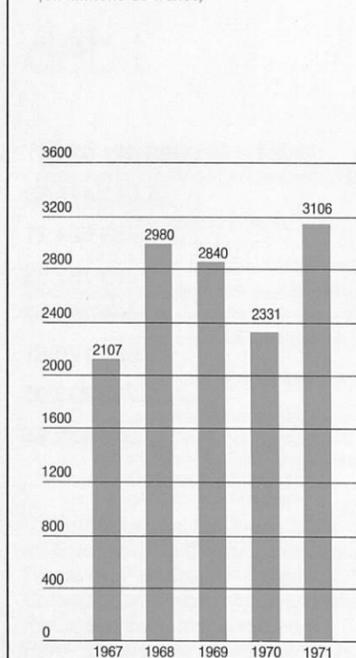
Cette croissance a concerné l'ensemble des secteurs d'activité. Les opérations réalisées avec le concours de l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT ont progressé de 38 %; les souscriptions de contrats de consolidation de prêts consentis par des Banques, des Établissements Financiers et des Entreprises privées par l'intermédiaire du corps notarial se sont également développées favorablement.

Une telle évolution confirme l'importance de la contribution du crédit différé au financement des investissements immobiliers qu'il s'agisse aussi bien de logements que d'immeubles à usage industriel ou commercial.

Afin d'améliorer la qualité des services offerts par la CFEC, il est apparu indispensable de posséder une connaissance plus approfondie des marchés locaux et de leur clientèle, d'entretenir des relations de plus en plus étroites avec les organismes "anticipant" les contrats de crédits différés; c'est pourquoi une politique de décentralisation des services a été engagée et sera poursuivie dans les années à venir. A la fin de l'année 1971 la C.F.E.C. et l'U.C.B. disposaient de 39 Agences réparties tant en province qu'en région parisienne; ces Agences seront progressivement dotées des équipements informatiques permettant d'accroître la rapidité et la qualité de la transmission des informations entre le Siège et les Services décentralisés.

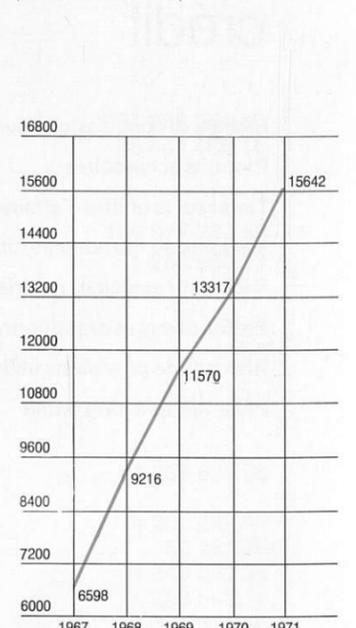
L'exercice 1971 a été marqué par une réduction sensible du montant des prêts attribués consécutive à l'allongement de cinq à sept ans de la durée maximum des crédits d'anticipation réescomptables auprès du CRÉDIT FONCIER intervenu en 1965. Ce phénomène entraîne une baisse temporaire de l'encours de prêts attribués ramené à 540 millions de francs au 31 décembre 1971, contre 647 un an plus tôt.

Contrats souscrits  
(en millions de francs)



En dépit de cette diminution de l'encours des prêts attribués qui a pesé sur la croissance des frais de gestion encaissés par la C.F.E.C. et malgré la baisse constante du taux de l'argent au cours de l'année qui a freiné la progression des produits financiers, le bénéfice net a progressé de 18 % et a été arrêté à 36,2 millions de francs après dotations de 19,4 millions de francs aux comptes d'amortissements et de provisions, et constitution d'une provision pour impôts de 43,8 millions de francs.

Encours des contrats souscrits  
(en millions de francs)



# ET DE CRÉDIT

Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent le bénéfice distribuable s'établit à F 36 253 764,97 qui a été réparti comme suit :

- au fonds de prévoyance statutaire . . . . .	F 25 400 000,00
- à la provision pour éventualités diverses . . . . .	F 1 050 000,00
- aux amortissements accélérés . . . . .	F 1 294 588,83
- aux actionnaires au titre :	
• du dividende statutaire 5 % . . . . .	F 5 078 125,00
• du superdividende 3 % . . . . .	F 3 046 875,00
- attribution statutaire au Conseil . . . . .	F 338 541,67
- solde à reporter à nouveau . . . . .	F 45 634,47

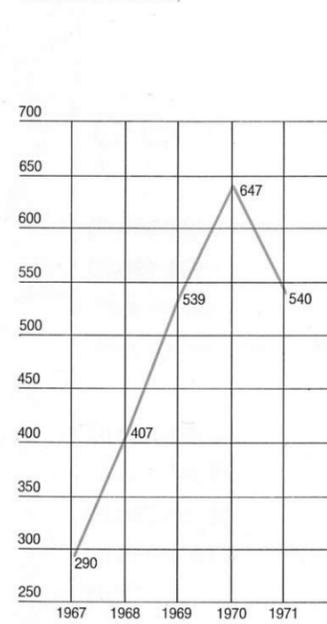
Au titre de l'exercice 1971, la distribution aux actionnaires s'élèvera à la somme de 8 125 000 francs - en accroissement de 25 % par rapport à 1970 - et le dividende ressort à 8 francs par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 4 francs. Cette répartition s'applique à un capital dont le montant est passé de 81 250 000 F à 101 562 500 francs.

L'Assemblée des actionnaires a décidé en outre :

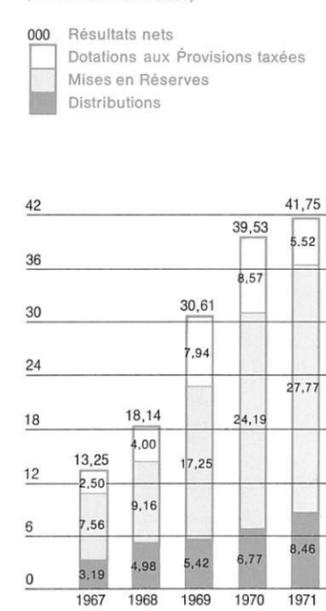
- de procéder à une augmentation du capital par incorporation de réserves, portant celui-ci de 101 562 500 à 126 953 100 francs, et attribution d'une action gratuite, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1972, pour quatre anciennes.
- d'affecter à la réserve légale une somme de 2 539 060 francs prise sur le fonds de prévoyance.

A la suite de ces diverses opérations, et au regard d'un capital de 126 953 100 francs entièrement libéré, le total des réserves comptabilisées au bilan sera inchangé à 57 millions de francs, les provisions ayant payé l'impôt ou en étant exonérées, et incluses dans le poste "créanciers divers", étant en ce qui les concerne portées à 73 millions de francs.

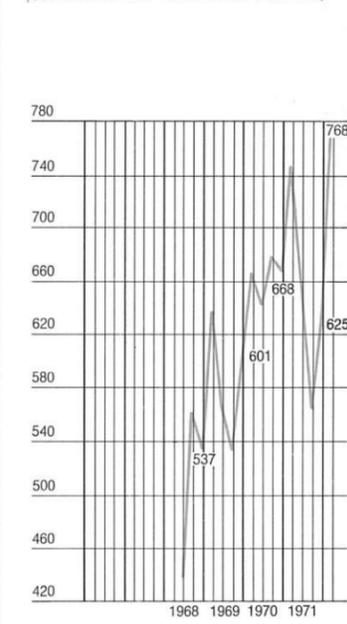
Encours des prêts attribués  
(débiteurs par attribution, en millions de francs)



Résultats nets  
(bénéfices nets et dotations aux provisions taxées) et fraction distribuée  
(en millions de francs)



Cours de l'action ajustée  
(sur la base d'une action actuelle) (cours du dernier vendredi du trimestre)



## Bilan de la Compagnie Française d'Épargne

actif	avant répartition	après répartition
Valeurs immobilisées (amortissements déduits) .....	12 026 369,12	10 731 780,29
Titres (amortissements déduits) .....	23 124 259,66	23 124 259,66
Débiteurs par attribution de crédits .....	539 619 130,07	539 619 130,07
Prêts épargne-logement .....	20 181 602,67	20 181 602,67
Débiteurs divers .....	634 321 967,90	599 155 736,91
Banques, chèques postaux et Caisse .....	1 201 452 487,54	1 201 452 487,54
Comptes de régularisation .....	30 724 263,10	30 724 263,10
	<u>2 461 450 080,06</u>	<u>2 424 989 260,24</u>

hors bilan

## Compte de pertes et profits

débit	
Frais de production .....	11 267 691,09
Taxes sur le chiffre .....	1 028 136,59
Frais généraux divers :	
— Dépenses de personnel .....	30 633 608,77
— Patente et contributions diverses .....	992 242,82
— Publicité .....	604 247,95
— Frais financiers .....	3 183 511,75
— Autres frais généraux .....	17 061 092,24
— Participation du personnel .....	2 605 681,00
	55 080 384,53
Amortissements .....	3 247 154,60
Provisions .....	16 188 590,10
Provisions pour impôt sur les Sociétés .....	43 828 135,00
Provisions pour impôt sur plus-values à long terme .....	28,57
Bénéfice net de l'exercice .....	36 230 910,79
Plus-values à long terme .....	257,14
	<u>166 871 288,41</u>

## et de Crédit au 31 décembre 1971

passif	avant répartition	après répartition
Capital .....	101 562 500,00	101 562 500,00
Réserves .....	57 213 082,94	82 613 340,08
Fonds de répartition général .....	1 973 823 223,99	1 973 823 223,99
Fonds de répartition épargne-logement .....	26 877 163,08	26 877 163,08
Créditeurs divers .....	208 186 362,37	226 361 836,62
Comptes de régularisation .....	13 705 562,00	13 705 562,00
Report à nouveau .....	22 854,18	45 634,47
Résultats bruts (avant impôt) .....	80 059 045,79	—
Plus-values à long terme (avant impôt) .....	285,71	—
	<u>2 461 450 080,06</u>	<u>2 424 989 260,24</u>

Engagements à terme différé .....	13 676 835 317,00
Contrats attribués .....	1 964 932 255,00
	<u>15 641 767 572,00</u>

crédit	
Frais de gestion encaissés .....	63 069 212,92
Produits financiers et divers .....	103 787 620,17
Plus-values à long terme .....	285,71
Plus-values à court terme .....	14 169,61
	<u>166 871 288,41</u>

# SINVIM

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE

L'activité de la SINVIM en 1971 s'est exercée dans une conjoncture immobilière favorable, caractérisée par une nette reprise des achats de logements neufs et un afflux de nouvelles opérations sur le marché. Sur le plan commercial, les ventes des programmes de la Société se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes tant en région parisienne qu'en province, et se sont élevées à 685 millions de francs. Pour la seule part de la SINVIM, elles ont atteint 374 millions, soit une augmentation de 49 % par rapport à 1970.

Au 31 décembre, les chantiers en cours totalisent 9 300 logements et 85 000 m<sup>2</sup> de bureaux.

Les prises de participations décidées au cours de l'exercice représentent, en valeur, 341 millions de francs. Conformément aux objectifs fixés, les opérations retenues sont situées en majorité à Paris ou en banlieue. Certaines d'entre elles seront réalisées par la SINVIM même, le Conseil ayant décidé, dans un souci d'amélioration de la rentabilité et sans qu'il soit porté atteinte au secteur traditionnel des prises de participations, qu'un département de promotion directe serait développé. Cette nouvelle activité s'exercera essentiellement dans la région parisienne.

Après amortissements et provisions, et compte tenu d'une plus-value à long terme nette de F 1157 073,78, le résultat s'élève à F 17 323 271,08 contre F 15 725 825,75 en 1970.

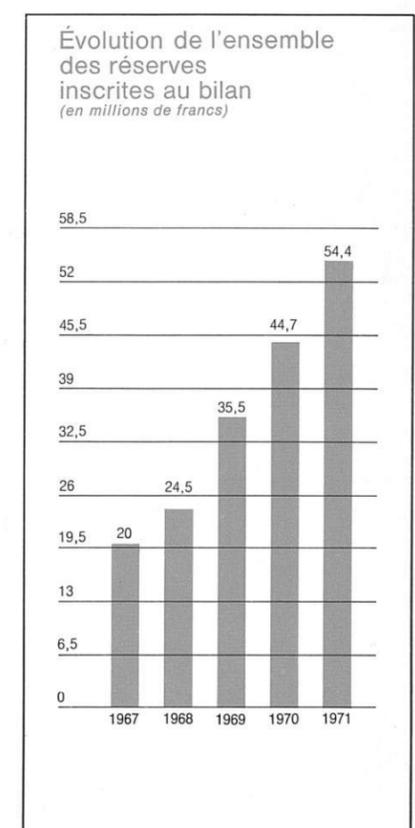
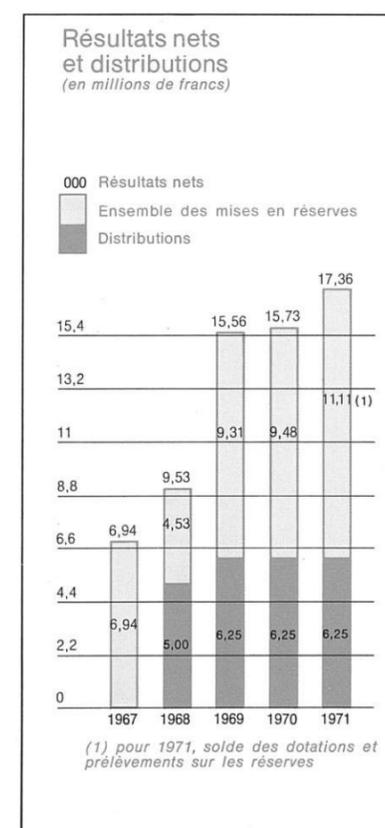
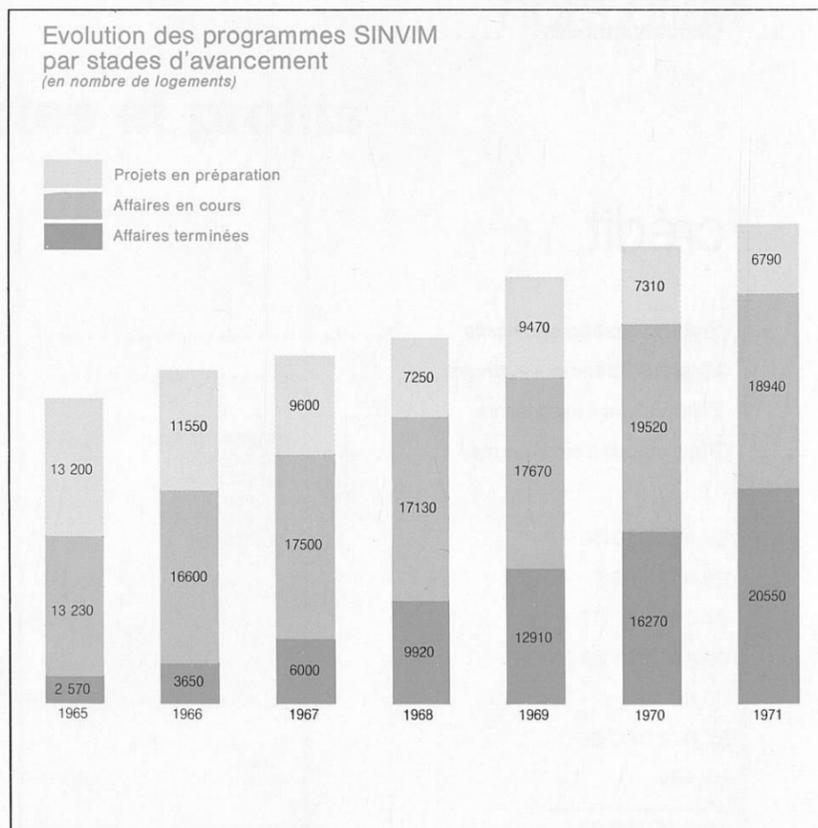
Le bénéfice distribuable s'élève à F 15 027 097,24, après emploi immédiat d'une fraction des plus-values dégagées au cours de l'exercice et compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent.

L'Assemblée a décidé, conformément à l'esprit de la nouvelle législation fiscale instituée par la loi du 29 juin 1971, d'affecter la plus grande partie des résultats au compte "plus-values à réinvestir". Afin de pouvoir distribuer un dividende de 5 francs par action, soit au total une somme de 6 250 000 francs, il a été nécessaire de prélever cette somme pour partie sur les résultats et pour partie sur les réserves de profits de construction et de plus-values à long terme.

En conséquence le bénéfice distribuable a été réparti de la manière suivante :

- Réserve légale ..	F	866 164,31
- Réserve de plus-values à long terme	F	1 099 220,09
- Plus-value à réinvestir .....	F	11 302 604,84
- Dividende (partie prélevée sur les résultats) .....	F	1 759 108,00

Compte tenu du précompte, le montant net du dividende s'élève comme l'an passé à 3,51 francs net par action assorti d'un avoir fiscal de 1,76 francs.



## Bilan de la SINVIM

actif	avant répartition	après répartition
<b>Immobilisations :</b>		
— Immeubles en exploitation .....	8 901 634,12	
— Amortissements .....	631 172,54	8 270 461,58
— Immobilisations d'exploitation .....	660 563,81	
— Amortissements .....	257 022,70	403 541,11
<b>Autres valeurs immobilisées :</b>		
— Avances à des Sociétés Immobilières du Groupe .....	3 858 000,00	
— Autres avances à plus d'un an .....	255 000,00	
— Dépôts et Cautionnements .....	1 560 050,00	
— Participations à des Sociétés Immobilières locatives .....	472 705,83	
— Amortissements .....	78 138,20	
— Titres de participation .....	13 251 022,21	19 318 639,84
<b>Valeurs d'exploitation :</b>		
— Participations à des opérations immobilières en cours .....		233 913 893,95
<b>Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :</b>		
— Sociétés Immobilières .....	53 983 544,36	
— Débiteurs divers .....	5 012 704,06	
— Comptes de régularisation actif .....	252 016,02	
— Avances à court terme .....	8 056 067,06	
— Effets à recevoir .....	337 000,00	
— Banques et Chèques Postaux .....	901,54	67 642 233,04
	<u>329.548.769,52</u>	<u>329.548.769,52</u>

hors bilan

## Compte d'exploitation et de pertes et profits

débit	
<b>Frais généraux :</b>	
— Frais de Personnel .....	8 829 654,08
— Patente et impôts divers .....	101 589,00
— Autres frais généraux .....	3 932 690,95
<b>Frais financiers</b> .....	12 863 934,03
<b>Taxes sur le chiffre d'affaires réglées</b> .....	6 908 660,65
<b>Dotations aux comptes d'amortissements</b> .....	1 020 180,38
<b>Pertes sur exercices antérieurs et divers</b> .....	225 018,98
<b>Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe de la Compagnie Bancaire</b> .....	66 658,25
<b>Dotations aux comptes de provisions</b> .....	38 910,00
<b>Provision pour impôt sur les Sociétés</b> .....	460 910,00
<b>Dotations au compte plus-values à réinvestir</b> .....	150 568,00
<b>Résultats de l'exercice</b> .....	5 497 612,19
	<u>14 139 181,43</u>
	<u>41.371.633,91</u>

## au 31 décembre 1971

passif	avant répartition	après répartition
<b>Capital propre et réserves :</b>		
— Capital .....	125 000 000,00	125 000 000,00
— Réserve légale .....	3 928 798,27	4 794 962,58
— Réserve spéciale de plus-values à long terme .....	2 173 635,36	2 093 937,98
— Plus-values à réinvestir .....	6 720 722,17	18 023 327,01
— Plus-values réinvesties .....	34.093.479,11	—
— Réserve spéciale de profits de construction .....	—	29 464 827,58
		171 916 634,91
<b>Report à nouveau</b> .....		887 915,81
<b>Provisions :</b>		
— Pour appels de fonds sur cessions réalisées .....	21 839 337,92	21 839 337,92
— Pour dépréciations et risques garanties financières .....	4 582 364,92	4 582 364,92
— Pour investissements .....	38 910,00	38 910,00
		26 460 612,84
<b>Dettes à long et moyen terme</b> .....		52 117 879,95
<b>Dettes à court terme :</b>		
— Sociétés Immobilières .....	25 191 433,09	25 191 433,09
— Emprunts à moins d'un an .....	31 883 937,39	31 883 937,39
— Créiteurs divers .....	1 593 987,24	9 160 664,24
— Comptes de régularisation passif .....	3 779 650,61	3 779 650,61
— Banques .....	1 577 536,25	1 577 536,25
		64 026 544,58
<b>Résultats de l'exercice :</b>		
— Bénéfice de l'exercice .....	16 166 197,30	
— Plus-values à long terme .....	1 157 073,78	
	17 323 271,08	
— Plus-values 1971 réinvesties au cours de l'exercice .....	— 3 184 089,65	
		14 139 181,43
	<u>329.548.769,52</u>	<u>329.548.769,52</u>
<b>Engagements de réinvestir</b> .....	39 646 187,51	39 646 187,51
<b>Engagements de garantie</b> .....	93 862 849,44	93 862 849,44
<b>Engagements de reprise d'appartements anciens</b> .....	445 000,00	445 000,00
<b>Engagements par cautions et avals</b> .....	30 726 104,00	30 726 104,00

crédit

<b>Produits des opérations immobilières</b> .....	26 594 801,33
<b>Produits des opérations locatives</b> .....	768 959,81
<b>Commissions de garantie</b> .....	3 316 414,31
<b>Honoraires de gestion et divers</b> .....	4 823 187,30
<b>Produits financiers et divers</b> .....	729 977,45
<b>Taxes sur le chiffre d'affaires facturées</b> .....	1 020 178,32
<b>Profits sur exercices antérieurs et divers</b> .....	311 072,30
<b>Provisions non utilisées</b> .....	207 883,77
<b>Plus-values à long terme</b> .....	1 285 636,78
<b>Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties</b> .....	2 313 522,54
	<u>41.371.633,91</u>

# LOCABAIL IMMOBILIER

LOCABAIL IMMOBILIER, Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie, créée en 1968, a poursuivi son expansion malgré les incertitudes qui ont pesé sur la réalisation des programmes d'investissements et en dépit de la vive concurrence provenant d'Établissements similaires ou de l'attrait d'autres modalités de financement, le crédit classique notamment.

La Société a accepté 51 engagements nouveaux pour un montant de 186,3 millions de francs contre 125,2 millions l'an passé. Le total des engagements représentait 418,5 millions de francs au 31 décembre 1971, supérieur de 80 % à ceux existant un an auparavant.

Le secteur de la distribution, 59 % des engagements totaux, occupe une

place importante en raison des liens avec la Société d'Études et de Gestion des Centres d'Équipement (S.E.G.E.C.E.) et de la participation qui a été prise dans le financement d'opérations conduites par le Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE, notamment le Centre Commercial de la BELLE ÉPINE ouvert à proximité de Rungis.

Les investissements industriels - usines ou entrepôts - représentaient, au 31 décembre 1971, 21 % des engagements totaux de la Société et leur importance relative s'est accrue au cours de l'année : une telle évolution est due aux efforts poursuivis pour offrir le service de crédit-bail à la clientèle traditionnelle des autres Sociétés du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE. En revanche, dans le domaine des bureaux, il est apparu prudent de restreindre quelque peu la croissance des engagements nouveaux compte tenu de la conjoncture particulière de ce secteur où l'offre tend à dépasser la demande.

Au 31 décembre 1971, LOCABAIL IMMOBILIER avait investi, tant dans les immeubles en exploitation que dans ceux en cours de construction, 229 millions de francs, montant supérieur de 49 % à celui existant au 31 décembre 1970.

Pour assurer le financement de la Société, l'Assemblée des actionnaires réunie extraordinairement le 8 septembre 1971 a donné l'autorisation d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de francs et de porter le capital à 200 millions de francs par émission d'actions en numéraire.

Cette même Assemblée avait approuvé l'apport de 107 000 parts de la SECAR, Société Civile qui a réalisé le centre commercial de BELLE ÉPINE; LOCABAIL IMMOBILIER devenait ainsi co-proprétaire de ce Centre par l'intermédiaire de cette Société dont elle détient 17,8 % des parts. En même temps, pour permettre à certains actionnaires qui ne participaient pas à l'opération d'apport ci-dessus, de maintenir leur rang dans la Société, il a été procédé à une augmentation de capital en numéraire. A la suite de ces deux opérations, le capital de la société a été porté de 100 000 000 de francs à 112 410 000 francs (soit une augmentation de F 12 410 000, à raison de F 10 700 000 d'apport et de F 1 710 000 de souscription en numéraire).

L'emprunt obligataire de 50 millions de francs a été émis en mars 1972 et intégralement souscrit par les Groupes financiers qui sont d'ores et déjà actionnaires ou qui entreront dans la Société à l'occasion de la prochaine augmentation de capital.

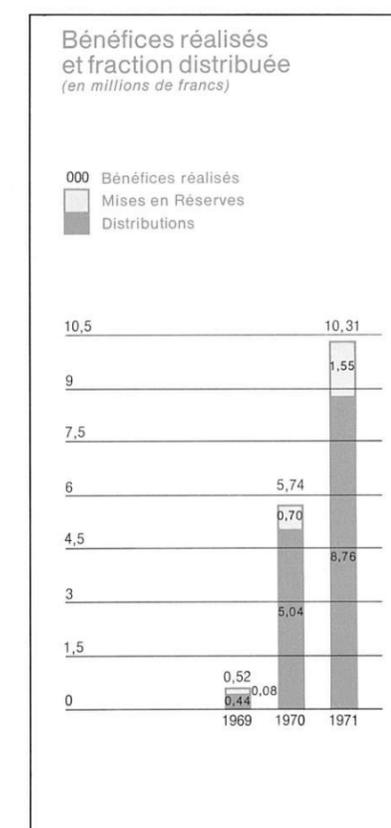
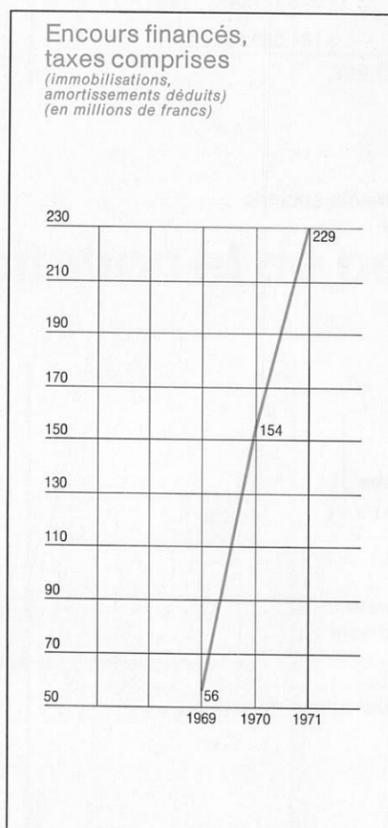
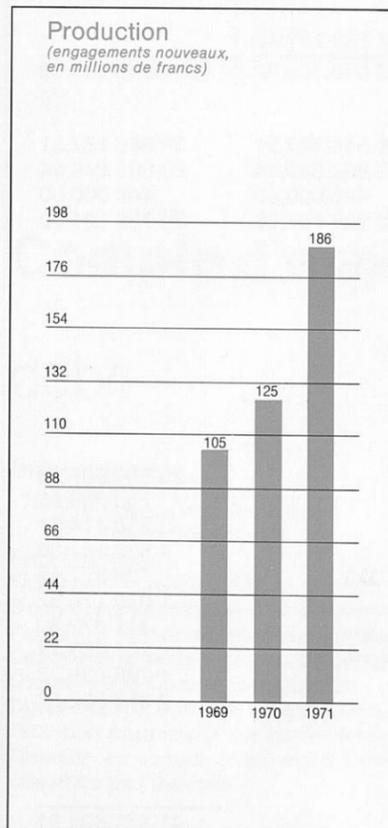
Le Conseil du 28 février 1972 a décidé de porter le capital de 112 410 000 F à 138 264 300 F par l'émission de 258 543 actions de 100 F au prix de 115 F. Le cercle des actionnaires sera élargi à l'occasion de cette augmentation de capital dont la souscription interviendra dans le courant du mois de juin 1972.

Le compte de pertes et profits fait apparaître après constitution des amortissements et provisions autorisées par le statut propre aux SICOMI, un

solde bénéficiaire de F 10 310 249,22 dépassant de 79 % celui de 1970. Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à F 354,21, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé la répartition suivante :

- Réserve légale . . .	F 1 546 000,00
- à titre de dividende . . . . .	F 8 763 712,50
- au compte report à nouveau . . . . .	F 890,93
	<hr/>
	F 10 310 603,43

Le dividende s'établit à F 8,50 pour les 1 000 000 d'actions anciennes et F 2,125 pour les 124 100 actions nouvelles. Rappelons que le dividende de l'exercice 1970 était de F 7,60 par action pour les seules actions d'origine.



## Bilan de LOCABAIL IMMOBILIER

actif	avant répartition	après répartition
Caisse et Banques .....	2 178 566,41	2 178 566,41
Clients et débiteurs divers .....	916 720,46	916 720,46
Titres de participation .....	2 000,00	2 000,00
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérables .....	5 273 358,49	5 273 358,49
Immobilisations en location .....	213 548 541,02	
— Amortissements .....	— 13 233 629,45	200 314 911,57
Immeubles en location simple .....	15 152 843,01	
— Amortissements .....	— 115 435,36	15 037 407,65
Immobilisations en cours .....	9 278 432,94	9 278 432,94
Immobilisations destinées à l'établissement .....		
— Immobilisations .....	137 219,90	
— Amortissements .....	— 71 890,20	65 329,70
	<u>233 066 727,22</u>	<u>233 066 727,22</u>

## Compte de pertes et profits

débit	
Dotation aux comptes d'amortissements et de provisions des immobilisations destinées à la location :	
— Frais acquisition .....	1 615 132,77
— Amortissement .....	8 281 174,93
— Provision .....	1 967 463,49
	11 863 771,19
Frais généraux afférents aux immobilisations en location .....	358 118,91
Frais financiers .....	5 548 285,59
Frais généraux :	
— Frais de personnel .....	1 586 165,81
— T.V.A. payée .....	6 691 040,44
— Autres impôts .....	27 515,00
— Frais généraux divers .....	698 092,68
	9 002 813,93
Dotations aux amortissements et provisions :	
— Frais d'augmentation du capital .....	14 270,51
— Mobilier et matériel .....	10 054,95
	24 325,46
Bénéfice net de l'exercice .....	10 310 249,22
	<u>37 107 564,30</u>

## au 31 décembre 1971

passif	avant répartition	après répartition
Banques .....	10 863 123,49	10 863 123,49
Créditeurs divers .....	382 386,82	9 146 099,32
Retenue de garantie .....	1 696 431,46	1 696 431,46
Comptes de régularisation .....	1 833 298,11	1 833 298,11
Crédits à court terme .....	31 400 000,00	31 400 000,00
Crédits à long terme .....	54 117 380,00	54 117 380,00
Provision au titre de l'article 64 .....	2 913 003,91	2 913 003,91
Réserves .....	7 140 500,00	8 686 500,00
Capital .....	112 410 000,00	112 410 000,00
Bénéfice .....	10 310 249,22	
Report à nouveau .....	354,21	890,93
	<u>233 066 727,22</u>	<u>233 066 727,22</u>

## crédit

Loyers encaissés HT .....	30 409 016,88
T.V.A. encaissée .....	6 692 420,17
Produits financiers .....	6 127,25
	<u>37 107 564,30</u>

# AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

## 1 - Autres filiales du Groupe.

● LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "SEGECE" connaît depuis deux ans une croissance marquée du fait de l'évolution de certains programmes importants en cours d'études depuis de longues années. C'est ainsi que la SEGECE a mis en exploitation en Septembre 1971 sa première réalisation d'importance nationale, le Centre Commercial de Belle-Épine, dont elle assure maintenant la gestion.

Cinq autres centres de moindre importance ont également été terminés en 1971. D'autres projets d'envergure sont en cours d'étude ou de réalisation notamment à Créteil, Mantes et Melun. Les effectifs de la société atteignent maintenant 80 personnes.

● Afin d'assurer la mise en place définitive de la structure juridique et financière du Centre Commercial de la Belle-Épine, la Compagnie Bancaire et les autres banques et institutions financières de la Place fondatrices de la SOCIÉTÉ CIVILE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'AFFAIRES RÉGIONAL DE RUNGIS "SECAR" ont fait apport de leur participation au capital de cette société à diverses SICOMI dont l'une, la "SICAR", a été spécialement créée à cet effet. La SICAR détenait au 31 décembre 1971, 47,5 % de la société civile SECAR, propriétaire du centre commercial.

A la fin de l'année 1971, la SICAR a porté son capital de 10 à 20 millions par une augmentation en numéraire; la Compagnie Bancaire détient 70 % du capital de cette SICOMI.

● LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE CRÉTEIL, "SEMAEC", dont les principaux actionnaires sont la Commune de Créteil, la Compagnie Bancaire et la Caisse des Dépôts et Consignations, a poursuivi son activité en collaboration étroite avec les autorités municipales.

Actuellement 700 logements sont terminés et 2 000 logements sont en chantier. La première station de métro de Créteil est en construction; elle desservira notamment un ensemble de bureaux de 150 000 m<sup>2</sup>, offerts à un prix modéré, et bien reliés au centre d'affaires du quartier de l'Opéra. La moitié du terrain destiné à la construction de cet ensemble a déjà fait l'objet d'options d'achat: la Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts y construit un centre informatique; la SINVIM a terminé l'étude d'un premier immeuble.

● Pour assurer à COFICA la maintien d'un courant d'affaires important dans la région lyonnaise, votre compagnie a été amenée à prendre le contrôle du CRÉDIT AUTOMOBILE LYONNAIS "C.A.L."

## 2 - Renseignements sur les participations.

Comme chaque année nous vous donnons ci-après quelques informations sur l'activité durant le dernier exercice des principales sociétés dans lesquelles votre compagnie détient une participation.

● Les résultats de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER "COGEDIM" passent avant impôt de 8 millions de francs en 1970 à 10 millions de francs en 1971, soit une progression de 25 %. Ils permettront d'augmenter le rythme d'autofinancement en maintenant le niveau de distribution de 6 % plus avoir fiscal déjà atteint.

La valeur globale des immeubles commercialisés au cours de l'exercice s'est élevée à 204 millions de francs (+ 40 % par rapport à 1970). Les programmes mis en chantier en 1971 comprennent 750 logements et 47 000 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces d'un prix de revient global de 290 millions (+ 107 %). Les affaires à l'étude portent sur 4 000 logements et 180 000 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces d'un prix de revient de 1 300 millions de francs, dont 400 millions de francs concernent des programmes à réaliser sur des terrains déjà acquis, le solde se rapportant à des terrains sous option.

● LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS "SOFITEL" a connu en 1971 un développement favorable de son activité.

La chaîne hôtelière comprend actuellement dix hôtels donc cinq sont exploités par la société et les cinq autres en "franchising".

En 1971, SOFITEL a absorbé la Société Auxiliaire d'Étude et de Financement Hôtelier AUXITEL, qui était propriétaire de deux hôtels exploités par SOFITEL. La société dispose maintenant d'une assise financière solide qui va lui permettre de développer ses investissements, en construisant à Paris, à la Porte de Sèvres, un hôtel de classe internationale de plus de 600 chambres dont la mise en exploitation est prévue pour 1974.

Les résultats provisoires de l'exercice, qui tiennent compte de la fusion SOFITEL - AUXITEL atteignent près de 2 millions. Ils permettront d'apurer complètement les pertes antérieures et confirment que la société est entrée dans sa phase bénéficiaire.

● Il s'est confirmé, au cours de l'année, que les gares routières publiques créées à la périphérie de l'agglomération parisienne par SOGARIS et par GARONOR ne pouvaient avoir, dans les circonstances actuelles, une activité susceptible d'assurer une rentabilité convenable des investissements effectués. Ces deux sociétés ont, l'une et l'autre, subi de nouvelles pertes en 1971.

GARONOR poursuit la construction d'entrepôts nouveaux. Les recettes de leur location devraient permettre d'aboutir prochainement à un équilibre des comptes d'exploitation de l'entreprise.

SOGARIS supporte, du fait de sa situation de concessionnaire établi sur des terrains appartenant à des collectivités publiques, des contraintes qui ne lui permettent pas d'adopter une politique analogue. Les conversations en cours avec la SEMMARIS, société d'économie mixte chargée de la gestion du marché d'intérêt national de RUNGIS, permettent d'espérer qu'il sera possible de trouver avant la fin de l'année une solution aux problèmes que pose la situation financière de la société. On rappellera que les investissements effectués ainsi que les prêts consentis sont totalement provisionnés dans les comptes de votre Société depuis l'exercice 1969.

● LA COMPAGNIE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX "COGEI", société anonyme au capital de F 146 250 000, a été créée au courant de l'année 1971. Ses promoteurs ont été le groupe de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas, COFIMER, Pechiney, le Crédit Lyonnais, l'Union des Assurances de Paris, Uguine Kuhlmann et votre Compagnie.

COGEI a pour vocation principale de promouvoir une politique d'appui financier aux développements industriels français à l'étranger; elle sera ainsi appelée à s'intéresser, aux côtés de groupes industriels, à des projets miniers et industriels réalisés dans le cadre de "joint ventures" internationales, en Europe dans une mesure limitée mais plus particulièrement dans des contrées neuves: Amérique du Nord, Afrique, Australie, Nouvelle Calédonie...

Votre Compagnie a fait apport à COGEI de sa participation dans le capital de la Compania Espanola de Tubos por Extrusion, et a de plus souscrit à une augmentation de capital en numéraire; au 31 décembre 1971, elle détient 10,4 % du capital de COGEI.

● EUROPEAN ENTERPRISE DEVELOPMENT COMPANY "E.E.D.", spécialisée dans le développement des affaires basées sur des innovations, a poursuivi en 1971 son activité dans des conditions favorables. Le montant des investissements atteint au 31 décembre 1971, 10,2 millions de dollars au lieu de 6,9 à fin 1970.

Au cours du dernier exercice, E.E.D. a vendu deux investissements dont le coût était d'environ 350 000 dollars; réalisant un gain en capital de 540 000 dollars. Le bénéfice total après impôt de l'exercice 1971 s'élèvera à 1 150 000 dollars, le bénéfice net sera de 500 000 dollars, après constitution de provisions pour risques sur le portefeuille.

**Assemblée Générale  
Extraordinaire  
du 8 Mai 1972**



## RAPPORT DU DIRECTOIRE à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Mai 1972

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à votre approbation deux modifications qu'il nous a paru opportun, en plein accord avec votre Conseil de Surveillance, d'apporter aux statuts de notre Compagnie.

La première s'inspire des dispositions prévues par la loi n° 70-1284 du 31 décembre 1970 qui concerne l'âge des Administrateurs, ou des membres du Conseil de Surveillance, et des dirigeants de sociétés. Prenant en considération les principes généraux qui ont guidé le législateur, nous sommes soucieux en vous soumettant ces amendements, d'assurer un fonctionnement aussi régulier que possible des organes de direction de notre Compagnie.

— A l'article 26, le nouveau texte qui vous est proposé prévoit une limite d'âge de principe de 65 ans pour l'exercice des fonctions de Membre du Directoire. Toutefois, lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, nous proposons que le Conseil de Surveillance puisse le proroger dans ses fonctions pour une durée maximum de trois années.

— L'article 35 prévoit que le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur, lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire, au tiers de l'ensemble de ses membres et autorise le Conseil de Surveillance à prendre les mesures qui lui paraîtraient les plus appropriées lorsque ce quota viendrait à être dépassé.

— L'article 37 enfin dispose que les fonctions du Président du Conseil de Surveillance prennent fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit la date à laquelle il atteint l'âge de 68 ans. Il est toutefois prévu la possibilité pour le Conseil de reconduire dans ses fonctions pour un maximum de trois années un président en exercice qui aurait atteint cet âge.

La seconde modification qu'il nous a paru souhaitable d'apporter aux statuts de notre Compagnie s'appuie sur les dispositions des articles 175 et 176 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, qui permettent de conférer un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins par le même actionnaire.

Votre Conseil de Surveillance comme nous-mêmes avons en effet jugé opportun de renforcer encore au sein du capital social le poids de nos actionnaires fondateurs, qui participent depuis l'origine aux destinées de notre Compagnie et l'ont toujours assuré de leur concours et de leur appui. Nous souhaitons également accroître de même le poids de ceux de nos actionnaires venus peu à peu — ou qui viendront — se joindre à eux par l'intermédiaire de la Bourse et qui ont donné — ou voudront donner — à leur participation le caractère de durée et de stabilité qui justifie cette mesure.

Nous vous proposons dans cet esprit de porter à 3 ans à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée, le délai de détention sous la forme nominative nécessaire pour bénéficier du droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double serait également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement aux actionnaires à raison des actions anciennes pour lesquelles ils bénéficiaient déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus.

Nous vous demandons de bien vouloir modifier en conséquence l'article 51 des statuts.

## RÉSOLUTIONS

### première résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, décide d'apporter aux Statuts de la Société les modifications ci-après :

*Article 26.* Le texte du premier alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

“Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans. Ses membres sont indéfiniment rééligibles, sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la Société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

L'âge limite pour l'exercice des fonctions de Membre du Directoire est fixé à 65 ans. Toutefois lorsqu'un Membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut, en une ou plusieurs fois, le proroger dans ses fonctions pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.”

Le reste sans changement.

*Article 35.* Le texte des cinquième et sixième alinéas de cet article est remplacé par le suivant :

“Les membres du Conseil de Surveillance sont indéfiniment rééligibles, sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

A compter de l'Assemblée Générale des actionnaires qui aura statué sur les comptes de l'exercice 1971, le nombre des membres ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres composant le Conseil de Surveillance, sauf l'effet des dispositions suivantes. Tout dépassement de cette limitation est ensuite constaté chaque année lors de la séance du conseil de Surveillance ayant trait à la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil de Surveillance désigne alors parmi ses membres ayant dépassé l'âge de 70 ans celui ou ceux qui resteront en fonction.

En cas de vacance, par décès, limite d'âge ou démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.”

Le reste sans changement.

*Article 37.* Il est inséré entre le second et le troisième alinéa de cet article le nouvel alinéa suivant :

“Les fonctions du Président doivent prendre fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la date à laquelle il aura atteint l'âge de

68 ans. Toutefois, le Conseil de Surveillance, dans une réunion qui suivra cette Assemblée, peut, en une ou plusieurs fois, proroger cette limite pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.”

Le reste sans changement.

### deuxième résolution

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, décide de conférer aux actions détenues sous la forme nominative depuis plus de 3 ans un droit de vote double, conformément aux dispositions des articles 175 et 176 de la loi du 24 juillet 1966.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier le texte de l'article 51 des statuts et d'en remplacer le troisième alinéa par les alinéas suivants :

“Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve de l'application des dispositions légales aux assemblées générales assimilées aux assemblées constitutives. Toutefois, en vertu des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 1972, un droit de vote double de celui dont bénéficient les actions au porteur est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis 3 ans au moins à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est également attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application des deux alinéas ci-dessus. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus auxdits alinéas.”

Le reste sans changement.

### troisième résolution

---

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour effectuer tous dépôts et formalités conformément à la loi.



PIERRE BESSE

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

ET LES MEMBRES DU DIRECTOIRE  
DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

**COMPAGNIE BANCAIRE**

***OBSERVATIONS  
DU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE***

**Assemblée Générale du  
8 Mai 1972**

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 1971 est le vingt cinquième de la Société qui, au terme de créations et de filiations successives, a donné naissance à la Compagnie Bancaire et à son Groupe.

Quelques repères calculés en francs de 1971, correction étant faite de la hausse des prix depuis 1946 et du changement d'unité monétaire intervenu en 1968, permettent d'apprécier le rythme de croissance du Groupe et de prendre la mesure de ses dimensions actuelles. Ces repères ont été pris au terme de chacune des cinq périodes quinquennales écoulées depuis l'origine, c'est-à-dire au 31 décembre de chacune des années 1951, 56, 1961, 66 et 1971.

Les encours d'opérations du Groupe — mesure de son importance économique — sont passés par les étapes suivantes : 60, 770, 2 500, 8 000, pour atteindre 20 000 millions de francs.

Les fonds propres du Groupe — mesure de son poids financier — ont connu aux mêmes dates la progression suivante : 8, 60, 340, 700 et enfin 1 300 millions de francs, un peu moins de la moitié de ce montant final, soit 615 millions de francs, ayant été générés par autofinancement.

Les effectifs du Groupe — mesure de sa dimension humaine — sont passés aux mêmes dates par les chiffres suivants : 60, 700, 1 900, 2 900 et aujourd'hui 5 600 personnes. Il avait suffi, en 1946, de 100 m<sup>2</sup> de bureaux pour héberger l'équipe d'origine. Il en faut aujourd'hui 65 000.

Malgré son ampleur, une telle croissance ne pouvait se présenter comme un phénomène continu. Elle a été marquée par des paliers dus à la conjoncture générale et à l'action régulatrice des Pouvoirs publics, ces paliers étant chaque fois mis à profit pour adapter les structures du Groupe aux exigences d'une nouvelle période de croissance. L'alternance de périodes favorables et d'années plus difficiles n'en a pas moins eu sur notre prospérité immédiate des conséquences de plus en plus marquées. En effet, le développement de nos encours s'est accompagné de l'allongement de leur durée moyenne et de l'accroissement du volume de nos prêts consentis à des conditions fixes d'intérêts débiteurs, rendant ainsi nos comptes d'exploitation particulièrement sensibles aux variations du coût moyen de nos ressources.

C'est dans cette perspective qu'il convient d'interpréter la succession des résultats de nos derniers exercices. L'exercice 1970 avait eu un caractère de transition succédant à la difficile période 1967-1969; l'exercice 1971 se situe sans conteste dans une période faste et rétablit l'équilibre par rapport aux exercices moins favorables. C'est ainsi que le "gain par action Compagnie Bancaire", après avoir reculé de 30 % entre 1967 et 1969 et être sensiblement revenu à son niveau antérieur en 1970 en s'établissant à 28,60 F, est passé à 51,05 F en 1971. De ce fait, la rentabilité nette, après impôts, des fonds propres consolidés de la Compagnie Bancaire, dont le plus bas niveau avait été de 9,8 % au cours de ces cinq années, est remontée à 17,8 % en 1971 pour s'établir en moyenne à 14,7 % sur la période. Seules de telles moyennes nous paraissent significatives. Des fluctuations annuelles d'une grande ampleur resteront en effet inéluctables tant que la conjoncture monétaire demeurera, dans le monde occidental, asservie aux décisions plus ou moins imprévisibles de certains Gouvernements et tant que les Autorités fiscales françaises n'admettront pas pour des Sociétés comme les nôtres la constitution de provisions destinées à pallier l'instabilité des taux d'intérêt qui en résulte.

Les résultats instantanés de 1971 doivent également être interprétés en ayant présente à l'esprit la récente et très remarquable intensification de la concurrence : cette intensification est moins le fait des établissements spécialisés créés à l'image de la Compagnie Bancaire, que celui des banques de dépôts. Depuis la levée de l'encadrement, les grandes banques qui, depuis plusieurs années déjà, avaient reconnu l'ampleur et l'intérêt des marchés défrichés par le Groupe, se sont donné les moyens d'agir. Elles ont, semble-t-il, assigné récemment à leurs équipes des objectifs ambitieux tout particulièrement dans le domaine des prêts personnels et dans celui des concours aux petites et moyennes entreprises.

Cet état de choses appelle à la prudence dans la prévision de nos résultats futurs. Il peut nous conduire à consentir des sacrifices substantiels pour maintenir notre position dans le marché. Les dimensions auxquelles sont parvenues les diverses Sociétés du Groupe les rendent aptes à des efforts de productivité de nature à compenser de tels sacrifices dans le même temps que la conscience de plus en plus claire des coûts administratifs de leurs interventions sur nos marchés ne manquera pas de tempérer l'agressivité de nos concurrents en matière de conditions.

Au surplus, les techniques commerciales du Groupe sont suffisamment au point et les marchés sur lesquels il opère sont en suffisante croissance pour que nous n'ayons pas à redouter une récession de notre activité. Il reste que l'incidence de la concurrence sur nos marges peut être appréciable, moins sans doute au cours de l'exercice 1972 dont on peut pronostiquer dès maintenant les résultats favorables, que pour l'exercice 1973 et ceux qui le suivront.

Après avoir procédé à cette mise en garde destinée à tempérer l'euphorie que pourrait faire naître l'examen des résultats du Groupe en 1971 et ceux des premiers mois de 1972, votre Conseil de Surveillance tient à attirer votre attention sur deux facteurs favorables, et déterminants à son sens, pour l'avenir de votre Groupe.

*L'un de ces deux facteurs tient au dynamisme exceptionnel des équipes qui se sont constituées dans le Groupe, à leur cohésion, à la qualité de leur style d'action. Ces équipes et plus généralement la masse de notre personnel ont su conserver, après vingt-cinq années et malgré le changement radical de dimensions qu'elles ont connu, le même entrain et le même esprit de coopération qui les caractérisaient à l'origine. Le second facteur favorable résulte des excellentes conditions actuelles de fonctionnement des structures de Direction instaurées en 1969.*

*Comme vous venez de le voir, la croissance du Groupe, au cours de ses vingt cinq ans d'existence, a été telle que la Compagnie Bancaire a pris l'allure d'une entreprise de portée nationale. Mais pour que le passage à ce stade soit pleinement acquis, il restait à "institutionnaliser" les modes de gestion. Or ceux-ci demeuraient, il y a trois ans encore, proches de ceux qui s'étaient spontanément instaurés tout au long de la période de création. Sans doute avaient-ils fait leur preuve dans cette phase de la vie du Groupe, mais leur efficacité avait été manifestement fonction des liens particuliers créés entre eux et avec leur chef par les membres d'une équipe dont la plupart étaient présents depuis l'origine. Il convenait donc, pour assurer l'avenir, de mettre en place des structures de direction capables de survivre aux personnes et des modes de gestion reposant moins exclusivement sur leurs qualifications propres.*

*La remise du pouvoir exécutif, dès la fin de 1969, à un collège de directeurs a répondu au premier de ces deux soucis. Quelques mois auparavant des études approfondies avaient été entreprises pour remettre en question les méthodes de direction du Groupe. Le premier souci du Directoire a été de les conduire à leur terme et d'en assurer la mise en application. En conséquence, les techniques de gestion par objectif et de planification stratégique ont été progressivement mises en place dès 1970. Elles ont commencé à faire leur preuve en 1971 et se traduisent d'ores et déjà, dans la vie quotidienne du Groupe, par une modification complète des procédures de décision et des conditions de commandement.*

*Cette évolution, sans aucun doute bénéfique et prometteuse pour l'avenir, confirme la réussite d'une transmission des pouvoirs réalisée avec l'appui et sous le contrôle de votre Conseil de Surveillance. Le nouvel exécutif a efficacement mis à profit le répit apporté par une période conjoncturelle favorable pour roder des instruments et des méthodes de nature à conserver au Groupe sa faculté d'adaptation dans la période plus difficile qui paraît s'annoncer. Par là même, il a contribué à assurer la pérennité, au-delà de ses créateurs, de l'entreprise initiée en 1946, entreprise dont nul n'aurait osé prédire la place éminente qu'elle devait prendre en vingt cinq ans parmi les Institutions financières françaises.*

Avril 1972.